

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Préambule

Le Compte Administratif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel :

- Rapport d'orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif,
- Vote du Budget Primitif (BP),
- Vote du Compte Administratif (CA),
- Vote du Compte de Gestion,
- Vote de l'Affectation des résultats,
- Vote du Budget Supplémentaire (BS),
- Vote des Décisions Modificatives (DM).

Cette décision est soumise à l'assemblée délibérante dès le mois d'avril de manière à permettre d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire précédent au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent pour la dernière fois aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction budgétaire et comptables M57 pour le budget principal et le budget annexe Ile aux Oiseaux et l'instruction budgétaire et comptable M4 pour le budget annexe Pôle Nautique.

SOMMAIRE

Préambule	page 1
Sommaire	page 2
Introduction	page 3

PARTIE I LE BUDGET PRINCIPAL

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT page 4

A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT page 4

- 1) DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT page 4**
 - a) Dépenses de gestion page 5
 - b) Dépenses financières et exceptionnelles page 23
- 2) DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT page 25**

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT page 27

- 1) RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT page 27**
 - a) Recettes de gestion page 28
 - b) Recettes financières et exceptionnelles page 43
- 2) RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT page 46**
- 3) 002 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES page 47**

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT page 48

A) DEPENSES D'INVESTISSEMENT page 48

- 1) DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT page 49**
 - a) Dépenses d'équipement page 49
 - b) Dépenses financières page 52
 - c) Dépenses pour compte de tiers page 56
- 2) DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT page 56**
- 3) 001 SOLDES D'INVESTISSEMENT REPORTEES page 58**

B) RECETTES D'INVESTISSEMENT page 59

- 1) RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT page 59**
 - a) Recettes d'équipement page 60
 - b) Recettes financières page 62
 - c) Recettes pour compte de tiers page 64
- 2) RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT page 64**

III) LES RESULTATS COMPTABLES ET RATIOS page 66

PARTIE II LES BUDGETS ANNEXES ILE AUX OISEAUX ET NAUTIQUE

I LE BUDGET ANNEXE ILE AUX OISEAUX page 71

II LE BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE page 74

Introduction

Ce rapport de présentation retrace les mouvements budgétaires tels qu'ils apparaissent au 31 décembre 2023 dans la comptabilité dressée par l'ordonnateur et concorde avec la délibération d'approbation du compte de gestion et la comptabilité tenue par le comptable assignataire de la commune.

Ce rapport de présentation pour objet de présenter les principaux mouvements composant le budget de la commune de La Teste de Buch à travers le budget principal et ses budgets annexes.

Nous verrons dans une première partie, le budget principal avant d'aborder dans la seconde partie les 2 budgets annexes Ile aux Oiseaux et Pôle Nautique.

Ce document de présentation se décompose donc à l'image du budget en 3 parties :

- 1^e partie retraçant les mouvements de la section de fonctionnement,
- 2^e partie retraçant les mouvements de la section d'investissement,
- 3^e partie retraçant les résultats comptables et les ratios.

Le budget principal retranscrit financièrement l'action municipale dans le périmètre des compétences générales de la commune de La Teste de Buch.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Adoption du CA,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder le Compte Administratif 2023 sur la base des vues d'ensemble figurant dans les paragraphes III A et III B du document budgétaire.

Cette présentation se déclinera donc selon le plan suivant :

- La section de fonctionnement :
 - Les dépenses
 - Les dépenses réelles
 - Les dépenses d'ordre
 - Les recettes
 - Les recettes réelles
 - Les recettes d'ordre
- Section d'investissement
 - Les dépenses
 - Dépenses réelles
 - Dépenses d'ordre
 - Les recettes
 - Les recettes réelles
 - Les recettes d'ordre
- Les résultats et les ratios obligatoires

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 44,562 M€

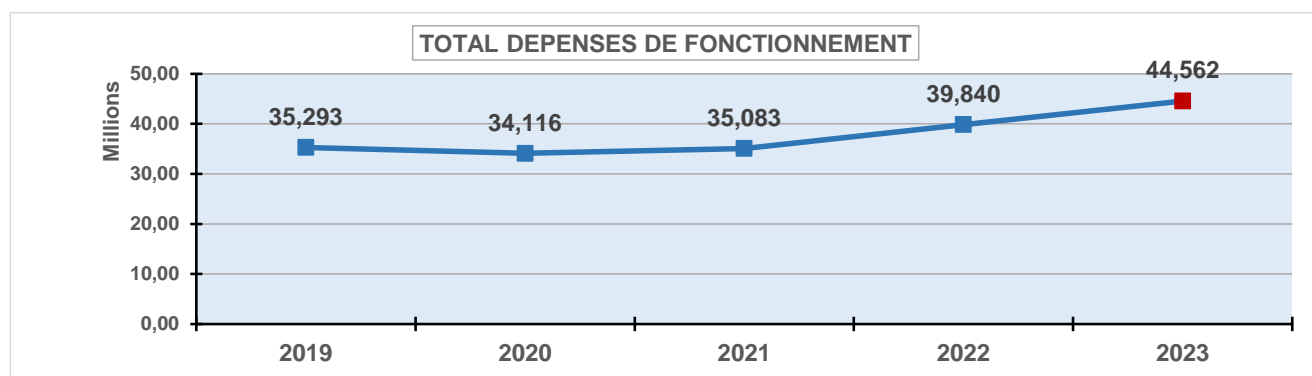
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	Ecart	Variation
Chapitre 011 : Charges à caractère général	7 869 530,62	8 362 700,68	493 170,06	6,3%
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 405 522,36	20 823 981,90	418 459,54	2,1%
Chapitre 014: Atténuations de produits	2 431 338,74	2 773 564,81	342 226,07	14,1%
Chapitre 65 : Autres charges courantes	2 541 723,29	3 212 423,73	670 700,44	26,4%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	33 248 115,01	35 172 671,12	1 924 556,11	5,8%
Chapitre 66 : Charges financières	601 397,00	560 827,81	- 40 569,19	-6,7%
Chapitre 67 : Charges spécifiques en 2023 /Charges exceptionnelles en 2022	2 013 187,48	20 454,22	- 1 992 733,26	-99,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 862 699,49	35 753 953,15	- 108 746,34	-0,3%
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 981 746,24	8 807 592,05	4 825 845,81	121,2%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 981 746,24	8 807 592,05	4 825 845,81	121,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 844 445,73	44 561 545,20	4 717 099,47	11,8%

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune de La Teste de Buch.

Ces dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2023 à 44,562 M€ en hausse de 4,721 M€ (+11,8%) par rapport à l'exercice 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	Ecart	Variation
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 844 445,73	44 561 545,20	4 717 099,47	11,8%

Depuis 2019, ces dépenses ont progressé comme suit :



Cette évolution des dépenses s'explique par les mouvements constatés au niveau des dépenses réelles et des dépenses d'ordre.

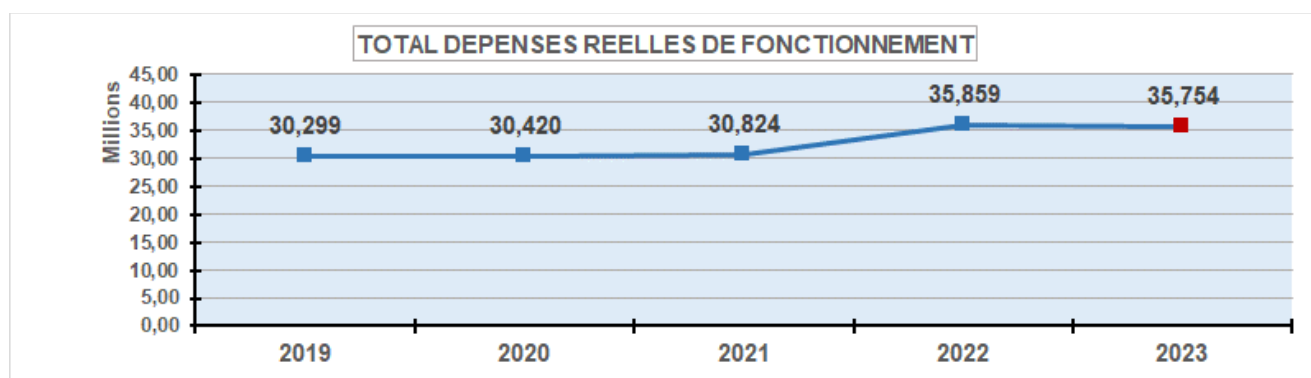
I) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 35,754 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	Ecart	Variation
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 862 699,49	35 753 953,15	- 108 746,34	-0,3%

Ces dépenses représentent en 2023, 80,2% des dépenses de fonctionnement mandatées sur l'exercice. En 2022, ce taux représentait 90,0% des dépenses de fonctionnement en raison d'un volume de cessions moindre.

Le graphique ci-dessous décrit la tendance constatée sur les 5 dernières années.



Cette tendance résulte des mouvements combinés des dépenses de gestion courantes d'une part, et des charges financières et exceptionnelles d'autre part.

a) Les dépenses de gestion courante : 35,173 M€

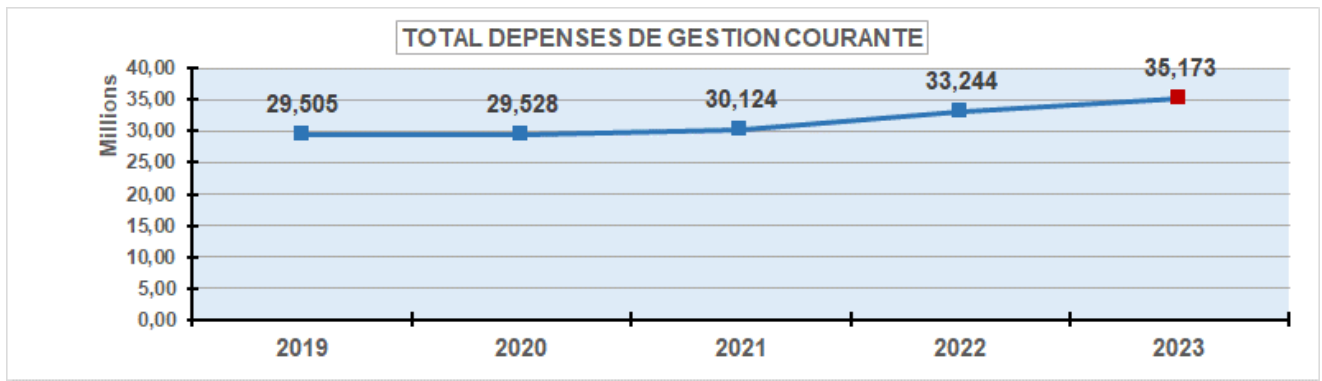
Les dépenses de gestion courante correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public de la commune.

Elles représentent 98,4% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) mandatées au CA 2023 (92,7% des DRF au CA 2022).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	33 244 024,41	35 172 671,12	1 928 646,71	5,8%

Ces dépenses ont progressé de 5,8% sur l'exercice 2023, après avoir progressé de 10,4% sur 2022. Cette tendance s'explique pour partie par le ralentissement de l'inflation et les efforts de gestion réalisés par les services dans un contexte de montée en puissance des charges de personnel et des reversements de fiscalité liés aux effets collatéraux de la réforme de la taxe d'habitation (hausse du potentiel fiscal impliquant une hausse du Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) et des pénalités SRU.

Cette tendance lourde est illustrée par le graphique ci-dessous :



Les dépenses de gestion courante comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante.

a) **Le chapitre 011 : « Charges à caractère général » : 8,363 M€**

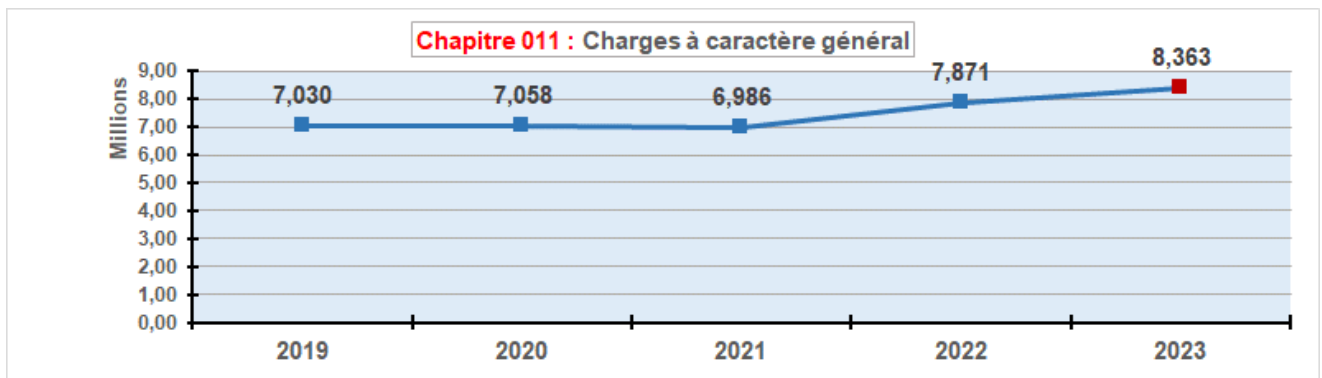
Ce chapitre détaille les dépenses les achats, les services extérieurs et les impôts et taxes payées par la ville dans le cadre de ses actions de service public.

En 2023, ces dépenses représentent 23,4% des dépenses réelles de fonctionnement (22,0% des DRF au CA 2022).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 011 : Charges à caractère général	7 871 108,32	8 362 700,68	491 592,36	6,2%

Ces dépenses ont progressé de 6,2% sur l'exercice 2023 (12,7% sur l'exercice 2022).

Le graphique ci-dessous décrit la tendance constatée sur les 5 dernières années.



Ces charges se répartissent comme suit :

a la. **le compte 60 « achats et variations de stocks » : 3,287 M€**

Le compte 60 « achats et variations de stocks » retranscrit les achats de fournitures ou de prestations nécessaires à la mise en œuvre de l'action municipale.

En 2023, ces dépenses ont représenté 39% des charges à caractère général (38% en 2022).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 60 - Achats et variations de stocks	2 966 803,56	3 287 352,03	320 548,47	10,8%

Dans un contexte marqué par une forte inflation, ces dépenses ont progressé de 10,8% sur l'exercice 2023 (22,6% sur l'exercice 2022).

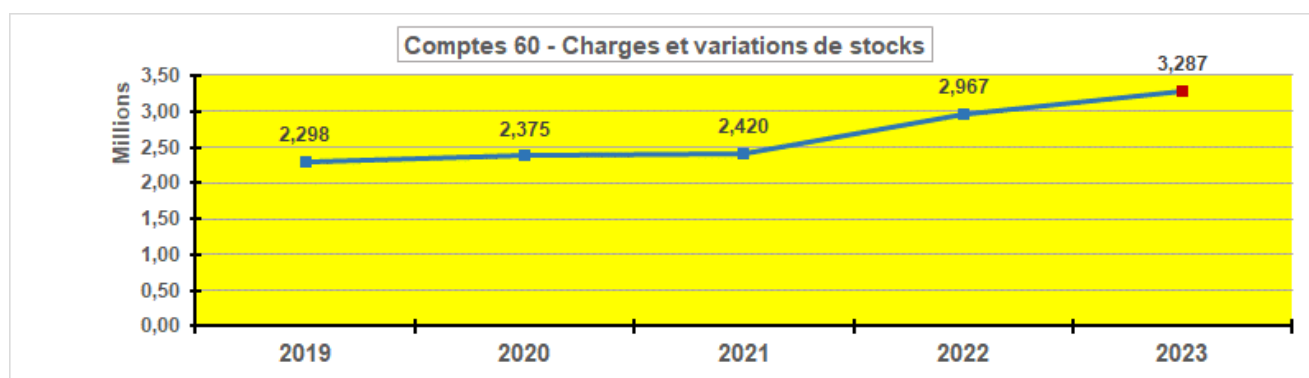
Ces dépenses se répartissent comme suit :

Chapitre	na	nat	lib nat 4	2022	2023	Ecart	Variation
011	60	603	6037 Variation des stocks de marchandises et de terrains nus	4 292,11 €		-4 292,11 €	-100%
			Total 603 Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)	4 292,11 €		-4 292,11 €	-100%
		604	6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	596 812,72 €	643 099,27 €	46 286,55 €	8%
			Total 604 Achats d'études, prestations de services	596 812,72 €	643 099,27 €	46 286,55 €	8%
		606	6061 Fournitures non stockables	1 185 438,52 €	1 469 392,99 €	283 954,47 €	24%
			6062 Fournitures non stockées	398 817,39 €	360 994,28 €	-37 823,11 €	-9%
			6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	522 921,35 €	596 420,19 €	73 498,84 €	14%
			6064 Fournitures administratives	64 224,19 €	56 385,79 €	-7 838,40 €	-12%
			6065 Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	48 577,15 €	45 756,16 €	-2 820,99 €	-6%
			6066 Produits pharmaceutiques		3 862,48 €	3 862,48 €	ns
			6067 Fournitures scolaires	52 394,99 €	45 112,23 €	-7 282,76 €	-14%
			6068 Autres matières et fournitures	93 325,14 €	66 328,64 €	-26 996,50 €	-29%
			Total 606 Achats non stockés de matières et fournitures	2 365 698,73 €	2 644 252,76 €	278 554,03 €	12%
			Total 60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	2 966 803,56 €	3 287 352,03 €	320 548,47 €	10,8%

Les écarts les plus significatifs entre le CA 2023 et le CA 2022 concernent :

- Les achats de prestations de service figurant aux comptes de racine « 604 » augmentent de 46 K€ (+8%) sur l'exercice 2023 en raison de la hausse des produits alimentaires nécessaires aux activités des services à la population,
- Les achats non stockés de matières et de fournitures figurant aux comptes de racine « 606 » augmentent de 278,5 K€ (+12%) sur l'exercice 2023 en raison :
 - De l'augmentation des fournitures non stockables (eau, gaz, électricité) en hausse de 284 K€ (+24%),
 - De la baisse des fournitures non stockées de 37,8 K€ (-9%), ces charges correspondent entre autres aux dépenses de carburant qui été marquées par une baisse significative de 82,1 K€ (-25%) et aux dépenses liées à l'entretien des espaces verts qui ont été marqués par une hausse de 44 K€,
 - De la hausse des fournitures d'entretien et de petit équipement de 73,5 K€ (+14%). Ces hausses correspondent pour l'essentiel aux pièces détachées automobiles, aux fournitures de voirie et aux matériel radio.
 - Les autres fournitures non stockées ont été globalement orientées à la baisse (-41,1 K€) ainsi que le décrit le tableau précédent.

La tendance constatée sur les 5 dernières années :



a Ib. le compte 61 « services extérieurs » : 3,285 M€.

Le compte 61 « services extérieurs » retrace les achats de sous-traitance (prestations culturelles, formations, locations de matériel...) et les charges externes autres que les achats d'approvisionnement et de sous-traitance en relation avec l'investissement telles que les réparations de bâtiments, de terrains ou de voirie.

En 2023, ces dépenses représentent 39% des charges à caractère général (42 % en 2022).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 61 - Services extérieurs	3 286 220,93	3 285 257,28	- 963,65	0,0%

Ces dépenses d'un montant de 3,285 M€ ont été maintenues à un niveau analogue aux dépenses constatées en 2022.

Cette stabilité masque cependant des variations contrastées au sein de cet agrégat ainsi que le décrit le tableau ci-après :

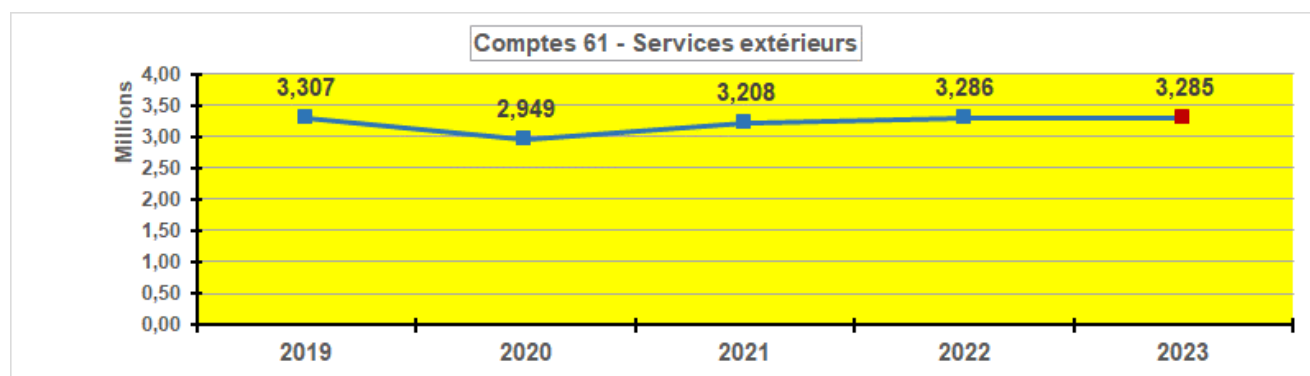
Chapitre	nat	nat	lib nat 4	2022	2023	Ecarts	Variation
011	61	611	611 Contrats de prestations de services	599 697,91 €	467 295,63 €	-132 402,28 €	-22%
			Total 611 Contrats de prestations de services	599 697,91 €	467 295,63 €	-132 402,28 €	-22%
	612	6122	Crédit-bail mobilier	91 181,61 €	104 981,66 €	13 800,05 €	15%
			Total 612 Redevances de crédit-bail	91 181,61 €	104 981,66 €	13 800,05 €	15%
	613	6132	Locations immobilières	14 927,95 €	20 702,30 €	5 774,35 €	39%
		6135	Locations mobilières	434 050,03 €	507 222,11 €	73 172,08 €	17%
			Total 613 Locations	448 977,98 €	527 924,41 €	78 946,43 €	18%
	614	614	Charges locatives et de copropriété	10 899,59 €	9 035,19 €	-1 864,40 €	-17%
			Total 614 Charges locatives et de copropriété	10 899,59 €	9 035,19 €	-1 864,40 €	-17%
	615	6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	736 904,71 €	808 235,90 €	71 331,19 €	10%
		6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	91 572,64 €	140 088,98 €	48 516,34 €	53%
		6156	Maintenance	515 973,46 €	585 723,20 €	69 749,74 €	14%
			Total 615 Entretien et réparations	1 344 450,81 €	1 534 048,08 €	189 597,27 €	14%
	616	6161	Multirisques	366 827,39 €	401 438,43 €	34 611,04 €	9%
			Total 616 Primes d'assurances	366 827,39 €	401 438,43 €	34 611,04 €	9%
	617	617	Études et recherches	148 597,00 €	55 280,27 €	-93 316,73 €	-63%
			Total 617 Études et recherches	148 597,00 €	55 280,27 €	-93 316,73 €	-63%
	618	6182	Documentation générale et technique	35 540,12 €	35 102,14 €	-437,98 €	-1%
		6184	Versements à des organismes de formation	133 859,47 €	59 674,32 €	-74 185,15 €	-55%
		6185	Frais de colloques et séminaires	930,00 €	2 960,00 €	2 030,00 €	218%
		6188	Autres frais divers	105 259,05 €	87 517,15 €	-17 741,90 €	-17%
			Total 618 Divers	275 588,64 €	185 253,61 €	-90 335,03 €	-33%
			Total 61 SERVICES EXTÉRIEURS	3 286 220,93 €	3 285 257,28 €	-963,65 €	0%

Les écarts les plus significatifs concernent :

- Les contrats de prestation de services qui représentent en 2023 14% des charges de service extérieur (18% en 2022) sont en baisse de 132 K€ (-22% par rapport à 2022) en raison de :
 - La baisse transitoire des prestations liées à l'enlèvement des déchets (-85 K€),
 - La ré-imputation des prestations ALSH et maisons de quartiers (animations) sur le compte 6288 « autres » (-46 K€),
 - La baisse des travaux de gros œuvre (travaux d'urgence de la Maline réalisés en urgence en 2022) (-53,2 K€),
 - La baisse des travaux d'entretien des plages réalisée par l'ONF consécutive à l'incendie de la forêt de 2022 (-19,8 K€),
 - Le lancement sur 2023 de la procédure d'acquisition des biens sans maître au sein de la forêt usagère (+45 K€).
- Les locations qui représentent en 2023 16% des charges de service extérieur (14% en 2022) sont en hausse de 78,9 K€ (+18%) en raison de la hausse des locations de matériel sono, de véhicules et de laveuses et de matériel de reprographie.
- La hausse des dépenses d'entretien et de réparation du matériel communal qui représentent en 2023 47% des charges de service extérieur sont en hausse de 189,6 K€ (+14%) en raison de :
 - La hausse des dépenses d'entretien des terrains +45,6 K€ et des bois et forêts (+2 K€) suite à l'abattage d'arbres « scolytés » et à des entretiens complémentaires des espaces verts par des sociétés d'emplois aidés,
 - La hausse des dépenses d'entretien et de réparation sur les réseaux +88 K€ correspondant aux dépenses sur le réseau d'éclairage public (+34 K€), sur les perrés du Pyla (+25 K€) et sur le réseau d'eaux pluviales (+25 K€),
- Le transfert des dépenses d'entretien sur bâtiments (-60 K€) des dépenses d'entretien et réparations vers de la maintenance,
 - La baisse des travaux d'entretien sur voirie (- 4 K€) liée à une légère baisse des dépenses sur la signalisation horizontale,
 - La hausse des dépenses de réparation des véhicules municipaux (+45,7 K€), et accessoirement sur l'outillage (+3 K€),
 - La hausse des dépenses de maintenance (+70 K€) due pour l'essentiel aux transferts de dépenses d'entretien sur bâtiments (-60 K€ Cf. supra) et à la hausse des dépenses de sécurité (+9 K€ pour désenfumage, extincteurs et défibrillateurs).

- La hausse des primes d'assurance qui représentent en 2023 12% des charges de service extérieur sont en hausse de 34 K€ (+9%) en raison de la hausse des assurances sur les véhicules (+22 K€), des assurances du patrimoine (+21 K€), et de la baisse des assurances sur la responsabilité civile (-8 K€),
- La baisse des dépenses relatives aux études (-93 K€),
- La baisse des dépenses « diverses » (-90 K€) liée à la baisse des versements à des organismes de formation et aux frais de séminaires (-72 K€) et des frais divers (-18 K€).

La tendance constatée sur les 5 dernières années :



a) Ic. le compte 62 « autres services extérieurs » : 1,495 M€.

Le compte 62 retrace les rémunérations d'intermédiaires (honoraires, frais de justice,), la publicité et les relations publiques, les transports, les frais de déplacement et de réceptions, les frais postaux et téléphoniques et les services divers tels que le nettoyage des bâtiments ou la refacturation des charges du médecin de prévention.

En 2023, ces dépenses représentent 18% des charges à caractère général (16% en 2022)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 62 - Autres services extérieurs	1 291 204,97	1 495 401,91	204 196,94	15,8%

En 2023, ces dépenses d'un montant de 1,495 M€ ont progressé de 15,8% (13,2% en 2022).

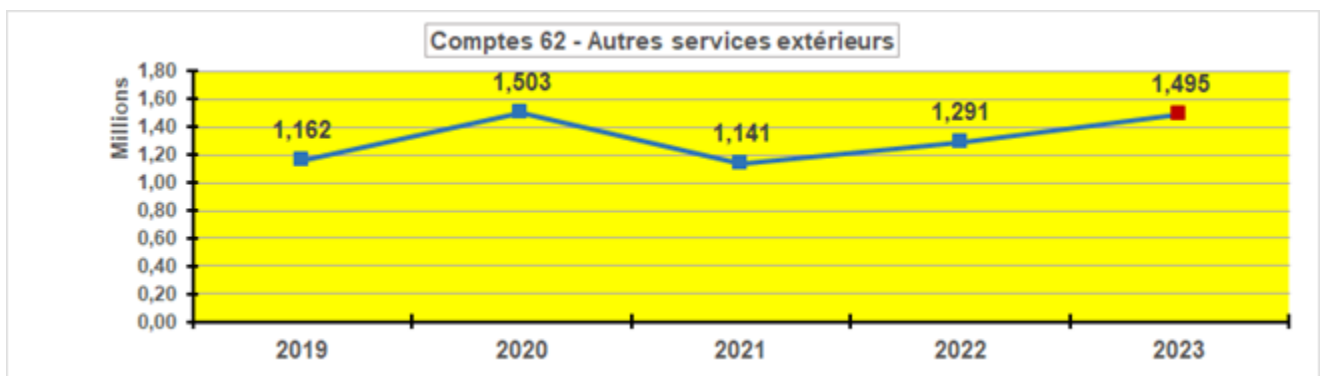
Chapitre	nat	nat	lib nat 4	2022	2023	Ecart	Variation
011	62	622	6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs		641,08 €	641,08 €	ns
			6226 Honoraires	106 447,89 €	140 831,95 €	34 384,06 €	32%
			6227 Frais d'actes et de contentieux	21 625,20 €	38 647,16 €	17 021,96 €	79%
			6228 Divers	1 728,00 €	1 728,00 €	0,00 €	0%
			Total 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	129 801,09 €	181 848,19 €	52 047,10 €	40%
		623	6231 Annonces et insertions	40 997,78 €	61 716,34 €	20 718,56 €	51%
			6232 Fêtes et cérémonies	4 532,96 €	4 936,31 €	403,35 €	9%
			6234 Réceptions	53 132,65 €	61 469,17 €	8 336,52 €	16%
			6236 Catalogues et imprimés et publications	14 669,23 €	68 539,06 €	53 869,83 €	367%
			6237 Publications	37 525,20 €		-37 525,20 €	-100%
			6238 Divers	19 231,17 €	17 299,58 €	-1 931,59 €	-10%
			Total 623 Publicité, publications, relations publiques	170 088,99 €	213 960,46 €	43 871,47 €	26%
		624	6241 Transports de biens	1 296,00 €		-1 296,00 €	-100%
			6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité		152 179,14 €	152 179,14 €	ns
			6247 Transports collectifs du personnel	130 381,78 €	863,41 €	-129 518,37 €	-99%
			Total 624 Transports de biens et transports collectifs	131 677,78 €	153 042,55 €	21 364,77 €	16%
		625	6251 Voyages, déplacements et missions	19 299,11 €	17 165,32 €	-2 133,79 €	-11%
			6255 Frais de déménagement	1 465,44 €	1 613,84 €	148,40 €	10%
			Total 625 Déplacements et missions	20 764,55 €	18 779,16 €	-1 985,39 €	-10%
		626	6261 Frais d'affranchissement	57 257,33 €	60 534,50 €	3 277,17 €	6%
			6262 Frais de télécommunications	135 030,82 €	127 473,04 €	-7 557,78 €	-6%
			Total 626 Frais postaux et frais de télécommunications	192 288,15 €	188 007,54 €	-4 280,61 €	-2%
		627	627 Services bancaires et assimilés.	2 386,46 €	2 387,34 €	0,88 €	0%
			Total 627 Services bancaires et assimilés.	2 386,46 €	2 387,34 €	0,88 €	0%

Chapitre	nat	nat	lib nat 4	2022	2023	Ecarts	Variation
		628	6281 Concours divers (cotisations...)	57 238,48 €	59 274,91 €	2 036,43 €	4%
			6282 Frais de gardiennage	9 366,19 €	9 986,73 €	620,54 €	7%
			6283 Frais de nettoyage des locaux	514 526,60 €	533 611,05 €	19 084,45 €	4%
			6284 Redevance pour services rendus	1 880,00 €	1 200,00 €	-680,00 €	-36%
			6287 Remboursements de frais	51 666,76 €	37 024,86 €	-14 641,90 €	-28%
			6288 Autres	9 519,92 €	96 279,12 €	86 759,20 €	911%
			Total 628 Divers	644 197,95 €	737 376,67 €	93 178,72 €	14%
			Total 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 291 204,97 €	1 495 401,91 €	204 196,94 €	16%

Les écarts les plus significatifs concernent :

- La hausse de la rémunération des intermédiaires et les honoraires (+52 K€) dont 34 K€ d'honoraires et 17 K€ de frais d'actes supplémentaires,
- La hausse des frais de publicité, publications et de relations publiques (+44 K€) dont 21 K€ de frais d'insertion supplémentaire et 13 K€ de travaux d'impression,
- La hausse de dépenses de transport (+21 K€) dont 13 K€ au titre des déplacements culturels et 7 K€ au titre des déplacements scolaires et ALSH ,
- La baisse des frais de déplacement et de déménagement du personnel municipal (-2 K€),
- La baisse des charges de frais postaux et téléphoniques (-4 K€) ;
- La stabilité des frais bancaires,
- La hausse des frais divers (+93 K€) dont 19 K€ de frais de nettoyage supplémentaires, 46 K€ de charges ALSH et maisons de quartier transférées du compte 611 et 40 K€ d'animations supplémentaires pour ces mêmes services, -15 K€ sur le remboursement de frais de médecin du travail à la COBAS,

La tendance constatée sur les 5 dernières années :



a Id. le compte 63 « impôts et taxes et versements assimilés » : 294 689 €.

Le compte 63 retrace tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que les autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières.

En 2023, ces dépenses représentent 3,5 % des charges à caractère général (4,1% en 2022).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés	325 301,16	294 689,46	- 30 611,70	-9,4%

En 2023, ces dépenses d'un montant de 295 K€ ont baissé de 9,4% alors qu'elles avaient augmenté de 49,7% en 2022.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

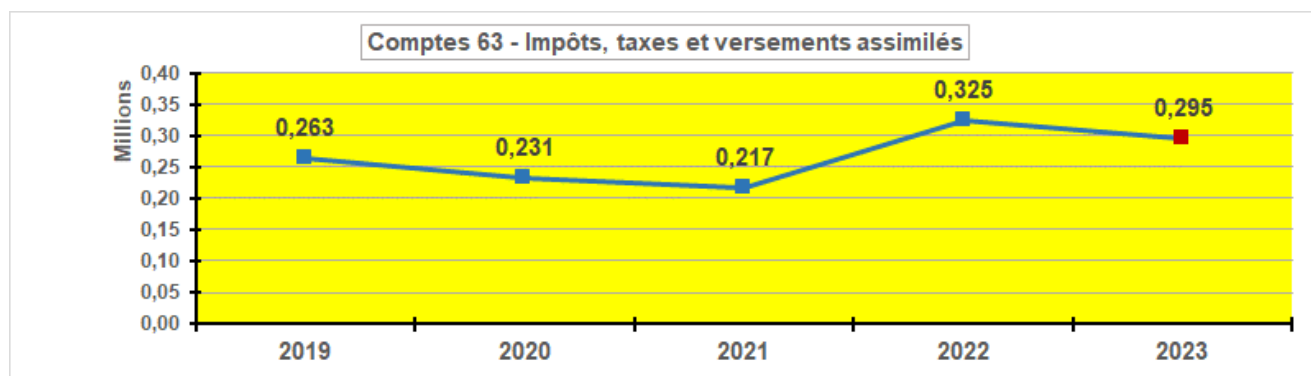
Chapitre	nat	nat	lib nat 4	2022	2023	Ecarts	Variation
011	63	635	6351 Impôts directs	155 200,00 €	155 026,00 €	-174,00 €	0%
			6355 Taxes et impôts sur les véhicules	560,52 €	3 566,88 €	3 006,36 €	536%
			6358 Autres droits	167 756,84 €	134 827,46 €	-32 929,38 €	-20%
			Total 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration de	323 517,36 €	293 420,34 €	-30 097,02 €	-9%
		637	637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 783,80 €	1 269,12 €	-514,68 €	-29%
			Total 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 783,80 €	1 269,12 €	-514,68 €	-29%
			Total 63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	325 301,16 €	294 689,46 €	-30 611,70 €	-9%

Les faits remarquables et les écarts entre le CA 2023 et le CA 2022 font apparaitre :

- La stabilité de la taxe foncière payée par la commune sur son patrimoine bâti et non bâti,

- La hausse des impôts sur les véhicules (+3 K€),
- La hausse des autres droits d'auteurs (+21 K€),
- Le transfert d'une partie des charges sur les consommations de gaz sur le compte 60613 (-46 K€),
- La baisse des autorisations d'occupation temporaire (AOT) et des autres droits versés à l'ONF à l'Etat et au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA) (-8 K€).

La tendance constatée sur les 5 dernières années :



a2) Le chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés : 20,823 M€

Ce chapitre détaille les charges de personnel qui sont constituées de l'ensemble des rémunérations du personnel de la commune ainsi que des charges sociales patronales liées à ces rémunérations telles que les cotisations de sécurité sociales, le supplément familial, les versements aux mutuelles, caisses de retraite et œuvres sociales et les honoraires médical concernant le personnel de l'entité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 405 522,36	20 823 981,90	418 459,54	2,05%

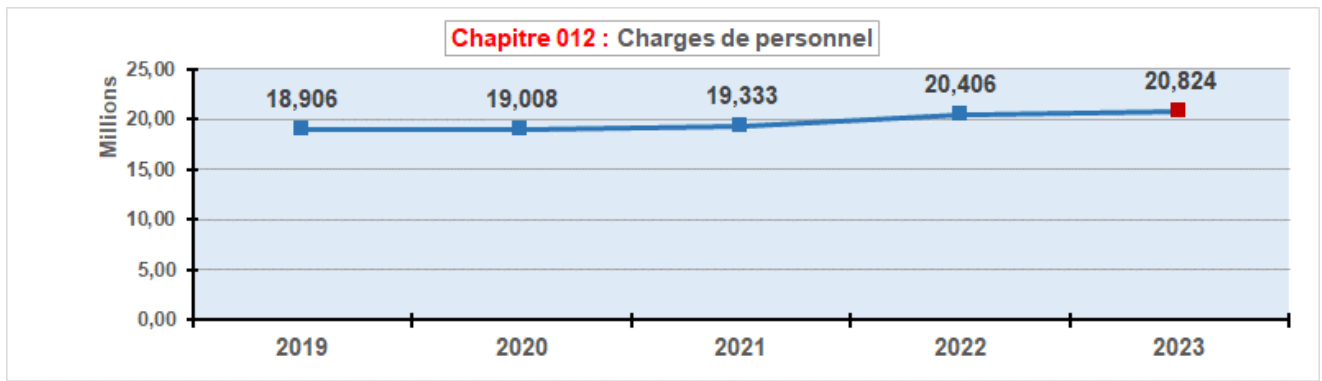
Les charges de personnel représentent le principal poste des dépenses de fonctionnement. En 2023, ces dépenses imputées au chapitre 012 « charges de personnel » représentent 58,2% des dépenses réelles de fonctionnement (56,9% en 2022).

Ces charges se sont élevées en 2023 à un montant de 20,824 M€, en progression de 418 459,54 € soit +2,05% par rapport au CA 2022 (+5,5% entre le CA 2022 et le CA 2021).

Cette augmentation de 2,05% s'explique pour l'essentiel par :

- La hausse de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 qui se chiffre à un montant de 233 224 € pour l'exercice 2023,
- La hausse de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 qui se chiffre à un montant de 70 500 € pour l'exercice 2023,
- La revalorisation de mai 2023 pour un montant de 3088,50 €,
- La revalorisation de la grille des agents de catégorie B en septembre 2022 pour un montant de 7 490 €,
- L'impact financier lié à la mesure spécifique « bas de grille » de juillet 2023 pour un montant de 22 936,50 €,
- La revalorisation de la rémunération des agents comprenant les IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour un montant de 42 814,30 €.

La tendance constatée sur les 5 dernières années :



Ces charges de personnel se répartissent comptablement comme suit :

▪ **aux comptes 621 « personnel extérieur au service » : 46 742 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
621... Personnel extérieur au service	47 899,36	46 741,67	- 1 157,69	-2,4%

Ces comptes correspondent aux charges de personnel extérieur aux services municipaux :

- Aux charges liées aux renforts CRS pour la surveillance des plages pendant la saison estivale pour un montant de 43 056,66 € en 2023 (42 480,36 € en 2022),
- Aux charges des agents « recenseurs » pour un montant de 1 312,01 € en 2023 (764 € en 2022),
- Aux charges de cotisations sociales relatives à la rémunération des artistes et intervenants, payées par le biais du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour un montant de 2 373 € en 2023 (4 655 € en 2022).

▪ **aux comptes 633 « Impôts, taxes et reversements assimilés sur rémunération » : 261 080 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 633... : Impôts, taxes et vers. assimilés sur rémunération	246 614,85	261 079,99	14 465,14	6,5%

Ces comptes correspondent :

- Aux cotisations URSSAF relatives au versement mobilité au taux de 0,55%, reversées à la COBAS, pour un montant de 248 967 € en 2023 (234 902 € en 2022).
- À l'adhésion annuelle au socle commun du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour un montant de 12 113 € en 2023 (11 713 € en 2022)

▪ **aux comptes 641 « rémunérations du personnel » : 14,749 M€**

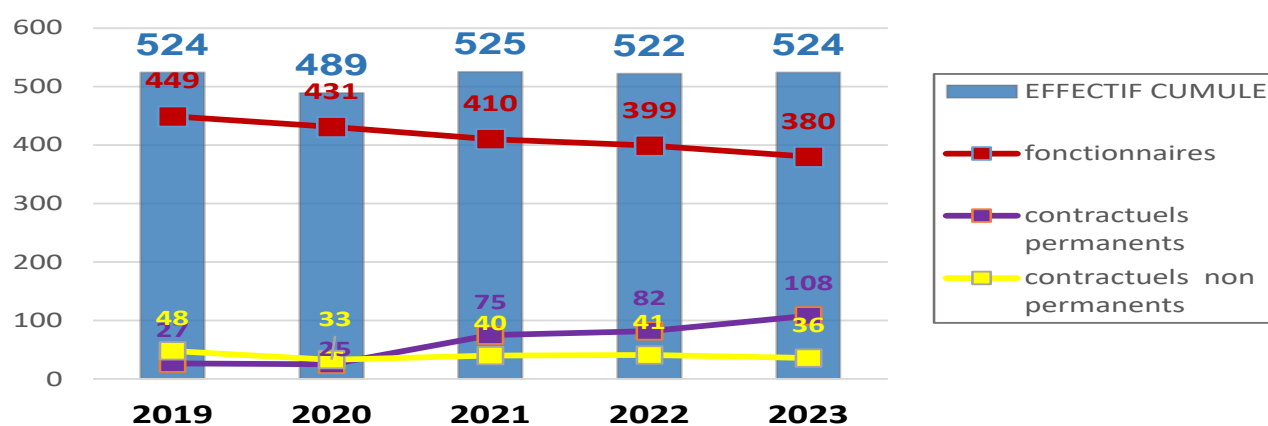
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 641... : Rémunération du personnel	14 474 007,22	14 748 941,51	274 934,29	1,9%

Ces comptes correspondent :

- À la rémunération des personnels titulaires de la fonction publique territoriale pour un montant de 11 721 183,35 € en 2023 (11 802 726,38 € en 2022). La M57 détaille désormais la rémunération des assistantes maternelles qui s'est élevée à 122 632,51 € en 2023.
- À la rémunération des personnels non titulaires pour un montant de 2 917 334,47 € en 2023 (2 566 117,42 € en 2022). La M57 détaille désormais la rémunération des personnels rémunérés à la vacation qui s'est élevée à 91 843,57 € en 2023.
- À la rémunération des apprentis pour un montant de 110 423,69 € (105 163,42 € en 2022).

Du point de vue des effectifs en équivalent temps plein, selon le bilan social et le RSU nous constatons sur les dernières années l'évolution suivante :

Effectifs équivalent temps plein 2019 à 2023 :
Nombre et typologie



- aux comptes 645 « charges de sécurité sociale et de prévoyance » : 5,764 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 645... : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 633 491,87	5 763 997,87	130 506,00	2,3%

Ces comptes correspondent :

- aux cotisations URSSAF pour un montant de 2 359 260 € en 2023 (2 237 998 € en 2022),
- aux cotisations aux caisses de retraite (CNRACL, IRCANTEC, Pension Civile et RAFPT) pour un montant de 3 090 375,61 € en 2023 (3 098 967,18 € en 2022),
- Aux cotisations aux ASSEDIC pour un montant de 121 186 € en 2023 (101 039 € en 2022),
- Aux cotisations pour assurance du personnel pour un montant de 156 335,77 € en 2023 (158 296,01 € en 2022),
- Aux cotisations aux autres organismes sociaux (ATIACL) pour un montant de 36 840,49€ en 2023 (37 191,68 € en 2022).

- aux comptes 647 « autres charges sociales » : 3 221 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 647... : Autres charges sociales	3 509,06	3 220,86	- 288,20	-8,2%

Ces comptes retracent les dépenses expertises médicales à charge de la collectivité dans le cadre de la Médecine du travail.

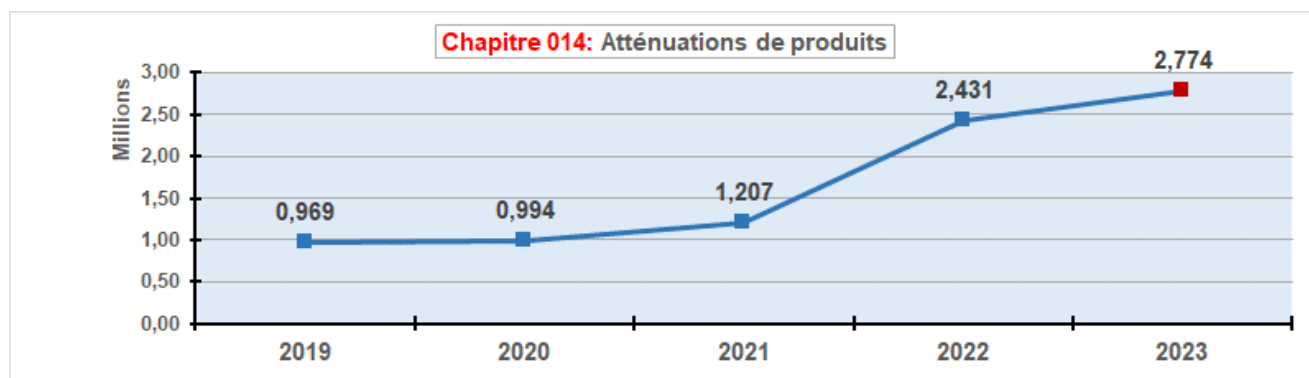
a3) Le chapitre 014 : les atténuations de produits : 2,774 M€

Ce chapitre retrace les reversements et les restitutions sur impôts et taxes institués par la loi ou par une convention. Ces reversements et restitutions sur impôts et taxes sont de moindres produits et non des charges d'exploitation enregistrées en classe 6. Ils font donc obligatoirement l'objet de l'émission d'un mandat sur une subdivision du compte 739.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 014: Atténuations de produits	2 431 338,74	2 773 564,81	342 226,07	14,1%

Les charges imputées au chapitre 014 « Atténuation de produits » représentent au CA 2023, 7,8% des dépenses réelles de fonctionnement (6,8% en 2022). Le passage en M57 a modifié la codification de certains articles budgétaires mais n'a pas modifié le périmètre de cette répartition.

La tendance constatée sur les 5 dernières années :



Ces atténuations de produits correspondent :

a3a. Au prélèvement sur recettes effectué au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 600 093 €,

Le FPIC est codifié aux articles L 2336-I et suivants du CGCT. Les ressources de ce fonds sont fixées depuis 2018 à un montant de 1 milliard d'euros. Ce fonds d'un montant est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des ensembles intercommunaux (communes et EPCI).

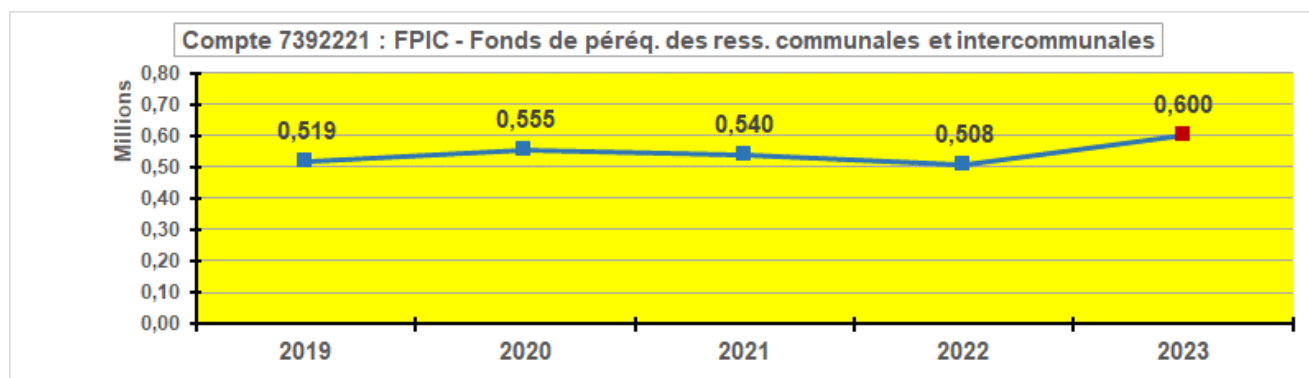
Les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA/hab.) est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen (PFIA/hab. moyen) constaté au niveau national (678,44 €/hab. en 2023 pour 646,91 €/hab. en 2022) sont contributeurs au FPIC.

Pour l'exercice 2023, le PFIA/habitant moyen de la COBAS était de 750,10 €/habitant (682,27 €/habitant en 2022). Cette hausse s'explique par les retraitements comptables consécutifs à la réforme de la taxe d'habitation qui augmentent significativement le potentiel fiscal sur notre territoire.

Le prélèvement opéré au niveau communautaire, s'est élevé à un montant total de 2 537 555 € (2 091 115 € en 2022) dont 600 093 € à charge de la commune de La Teste de Buch (508 412 € en 2022). Le tableau ci-dessous décrit la situation constatée en 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 7392221 : FPIC - Fonds de péréq. des ress. communales et interco. (739223 en M14)	508 412,00	600 093,00	91 681,00	18,0%

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



a3b. Au prélèvement sur recettes effectué au titre des pénalités relatives à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) : 521 698 €.

L'article 55 de la loi SRU définit les communes qui doivent disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel (codifié dans la section 2 du chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation, articles L.302-5 et suivants).

Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales multipliés par la différence entre 25 % des résidences principales, et le nombre de logements sociaux existant dans la commune l'année précédente, comme il est dit à l'article L. 302-5, sans pouvoir excéder 5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constatées dans le compte administratif afférent au pénultième exercice.

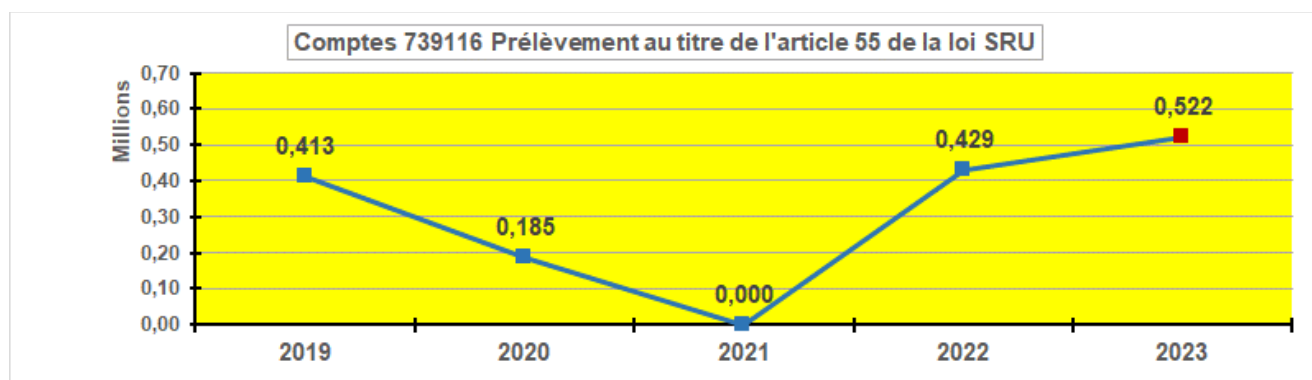
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 739116 Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (739115 en M14)	428 594,04	521 698,14	93 104,10	21,7%

En 2023, le prélèvement brut effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU s'élevait à 521 698,14 € pour 2142 de logements sociaux dénombrés sur la commune de La Teste de Buch.

Ce prélèvement découle des données suivantes :

	2022	2023	Ecart	Variation
Nombre de résidences principales notifiées	14 598	14 823	225	1,54%
Objectif SRU : 25% résidences principales	3 649	3 705	56	1,53%
Nombre de logements sociaux	2 100	2 142	42	2,00%
Nombre de logements sociaux "manquants"	1 549	1 563	14	0,90%
Pénalité par logement manquant (Pfi x 25%)	280,91 €	278,15 €	- 2,76 €	-0,98%
Pénalité brute	435 121,85 €	434 748,45 €	- 373,40 €	-0,09%
Taux de majoration préfectorale	20%	20%	0%	0,00%
Pénalités brutes avec majoration préfectorale	522 155,51 €	521 698,14 €	- 457,37 €	-0,09%
Charges déductibles	93 554,69 €	-	- 93 554,69 €	-100,00%
Prélèvement SRU annuel	428 600,82 €	521 698,14 €	93 097,32 €	21,72%

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



a3c. A l'Attribution de Compensation versée à la COBAS : 664 592 €.

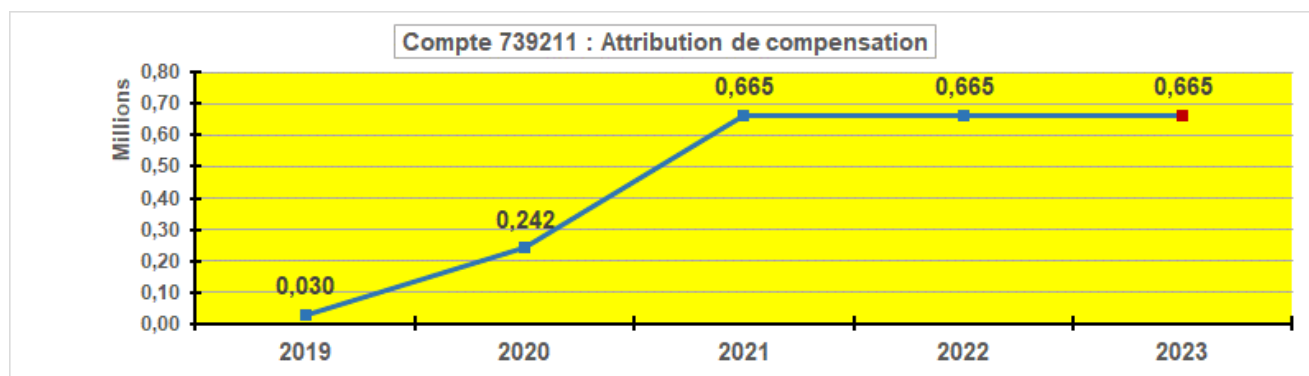
L'attribution de compensation est un flux financier entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres. L'attribution de compensation correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune à l'EPCI et les charges rétrocédées par l'EPCI à la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 739211 : Attribution de compensation	664 592,00	664 592,00	-	0,0%

Cette attribution de compensation correspond aux charges transférées à la COBAS suite à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 novembre 2019. Elle intègre le transfert du personnel enseignant du conservatoire de musique et la gestion du stade nautique à la COBAS. Cette attribution de compensation sera maintenue à ce niveau tant qu'aucun nouveau transfert de compétence ne sera validé en CLECT.

Cette attribution de compensation est stabilisée à 664 592€ depuis 3 ans.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



a3d. Au reversement de la taxe de séjour à l'EPIC-Hippocampus et de la taxe de séjour additionnelle au Conseil Départemental de la Gironde : 987 182 €

Le compte 7398 retrace les reversements de fiscalité non détaillés précédemment. Ce compte reprenait jusqu'en 2021, les restitutions de fiscalité opérés dans le cadre de trop perçus.

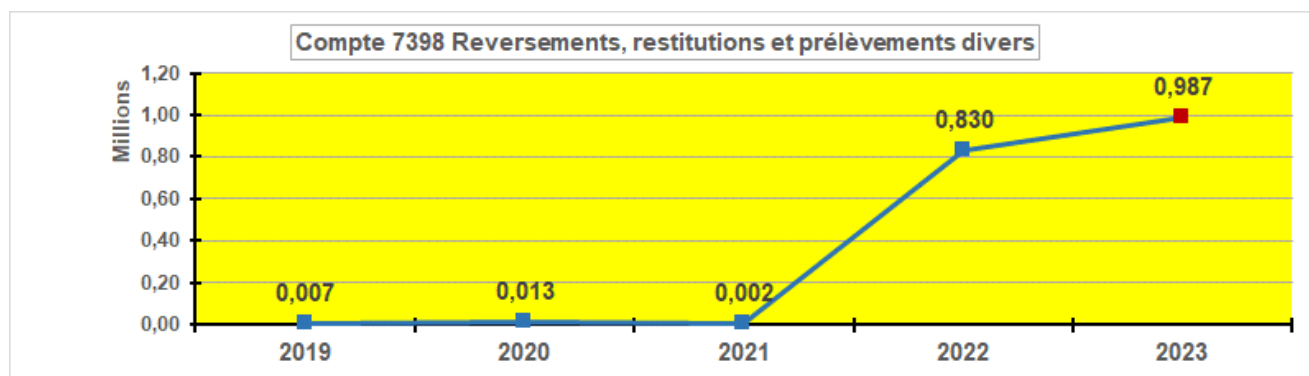
Depuis la création de l'EPIC-Hippocampus, la ville de La Teste de Buch perçoit l'ensemble des recettes relatives à la taxe de séjour (taxe de séjour communale et taxe de séjour additionnelle départementale). Ces recettes sont intégralement à ces deux établissements par le biais du compte 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	829 740,70	987 181,67	157 440,97	19,0%

En 2023, nous avons reversé 809 199,65€ au titre de la taxe de séjour communale à l'EPIC-Hippocampus au titre des recettes 2023 et du solde 2022, et 153 982,02 € (rattachements compris) au département de la Gironde au titre des exercices 2022 et 2023.

En 2023, en matière de restitution, nous avons procédé au remboursement d'un montant de 24 000 € au titre des droits de mutation à titre onéreux suite à une erreur de recouvrement.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



a4) Le chapitre 65 : les autres charges de gestion courante : 3,212 M€

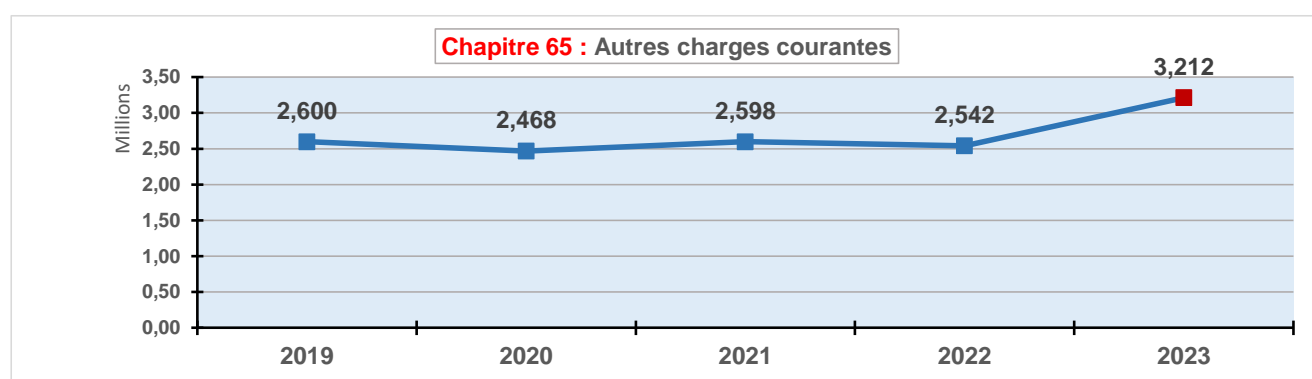
Le périmètre du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été impacté par le passage en M57 en intégrant une partie des dépenses exceptionnelles figurant au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ». Une comparaison brute entre les données des 2 exercices n'est donc pas significative.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 65 : Autres charges courantes	2 541 723,99	3 212 423,73	670 699,74	26,4%

En 2023, les autres charges de gestion courantes imputées au chapitre 65, représentent 9,0% de dépenses réelles de fonctionnement (7,1% en 2022 mais sur le périmètre M14).

Ces charges correspondent aux charges de transfert qui se déclinent pour l'essentiel en contingents, en subventions, en indemnités aux élus et en admissions en non-valeur.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ce chapitre budgétaire retranscrit :

a4a. Comptes 651 : Charges d'intervention pour compte propre : 3 400 €.

En M57 les dépenses relatives à ce compte reprennent les bourses et prix qui figuraient en M14 en dépenses exceptionnelles au chapitre 67. Ces dépenses liées au 39^e concours littéraire du Pays de Buch et au concours exposition « Eau, sable, forêt » se sont élevées à un montant cumulé de 3 400 €. En 2022 ces dépenses s'étaient élevées à 840 €.

a4b. Comptes 653 : Indemnités : 269 015 €.

Ces dépenses correspondent aux indemnités, aux frais de mission et de formation des élus. Ces dépenses figurent dans l'annexe figurant désormais au Rapport d'Orientation Budgétaire voté au mois de novembre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 653 : Indemnités, frais de mission et formation des élus	255 390,08	269 015,33	13 625,25	5,3%

a4c. Comptes 654 : Pertes sur créances irrécouvrables : 23 678 €.

Ces dépenses correspondent aux créances admises en non-valeur à la demande du comptable public lorsqu'il n'a pas pu mener à terme le recouvrement de ces créances, et les créances éteintes qui résultent d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 654 : Pertes sur créances irrécouvrables	3 575,87	23 678,18	20 102,31	562,2%

En 2023, ces dépenses ont augmenté significativement en raison de la hausse des créances éteintes dans le cadre de liquidations judiciaires.

a4d. Comptes 655 : les contingents et participations : 145 362 €.

Ce compte enregistre les contributions au fonctionnement courant d'organismes, rendues obligatoires par un texte d'ordre législatif ou réglementaire, en particulier les contributions aux organismes de regroupement (compte 6556).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 655 : Contingents et participations obligatoires	161 757,35	145 361,97	- 16 395,38	-10,1%

Ces contingents obligatoires retracent les contributions versées à l'OGEC du Bassin d'Arcachon (écoles privées) et au SIVU des plages.

En 2023, les mouvements comptables ont été les suivants :

- La participation à l'OGEC du Bassin d'Arcachon (Ecoles privées Saint Vincent et Saint Thomas) s'est élevée à 145 361,97 € (157 638,04 € en 2022). La baisse constatée s'explique par une légère baisse des effectifs scolarisés en maternelle.
- La participation au SIVU des plages pour la sélection des MNS a été imputée au chapitre 011 pour un montant de 5 988,18 € (3 969,31 € en 2022),
- La participation au SDEEG (Syndicat Départemental Energies et Environnement de Gironde) a été imputée au chapitre 011 pour un montant de 150€ (montant identique à la participation 2022).

a4e. Compte 657 : les subventions de fonctionnement versées : 2,390 M€.

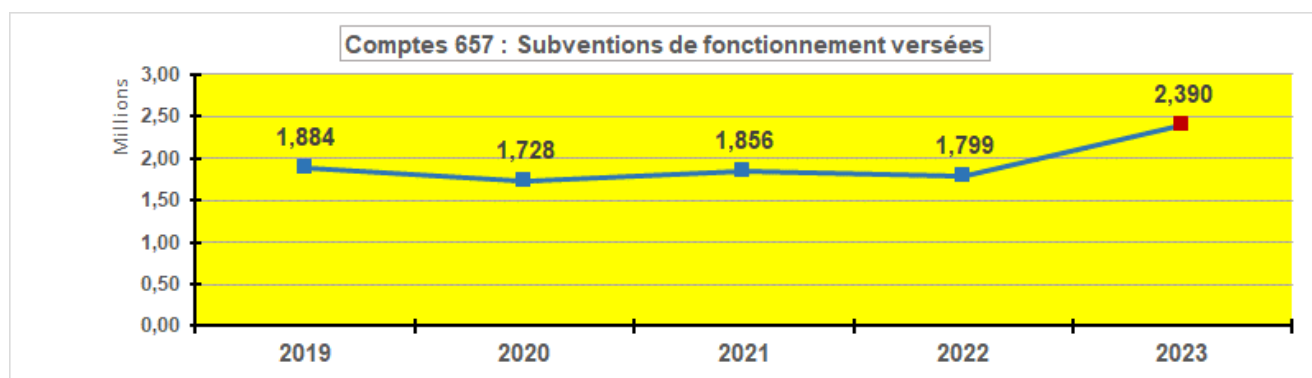
Ces dépenses figurent aux comptes 657 « Charges d'intervention pour compte propre - Subventions » et enregistrent les concours volontaires de la collectivité. Ces comptes se subdivisent selon la qualité juridique ou économique du bénéficiaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 657 : Subventions de fonctionnement versées	1 799 246,00	2 389 941,27	590 695,27	32,8%

Ces dépenses se sont ventilées comme suit :

Chapitre	Compte	Libellé comptes	sous cpte	lib sous compte 4	2022	2023	Ecart	Variation
65	657	657 Charges d'intervention pour compte propre - Subventions	6573	6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics	1 264 000,00	1 697 108,13	433 108,13	34%
			6574	6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit	535 246,00	690 791,34	155 545,34	29%
			6577	6577 Remises gracieuses		2 041,80	2 041,80	ns
Total 657 Charges d'intervention pour compte propre - Subventions					1 799 246,00	2 389 941,27	590 695,27	33%

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



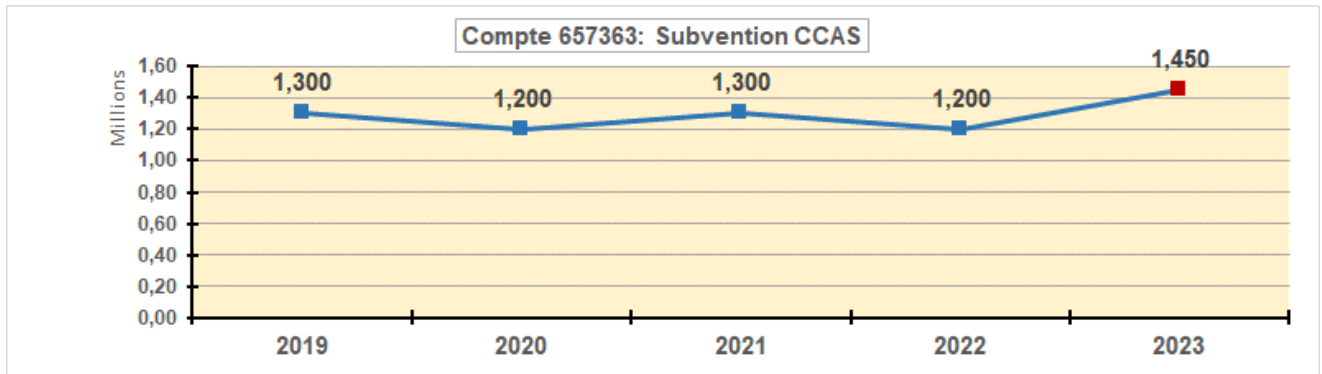
En 2023, nous pouvons noter :

- Une hausse de 433 K€ des subventions versées à des organismes publics** qui s'explique par :
 - la hausse de la subvention versée au CCAS : +250 K€ portant la subvention versée par la Ville au CCAS à un montant de 1,450 M€ pour l'exercice 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 657362: Subvention CCAS	1 200 000,00	1 450 000,00	250 000,00	20,8%

Cette subvention a été majorée de 250 000 € compte tenu des tensions inflationnistes constatées sur les charges de cet établissement en 2022 et en 2023.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :

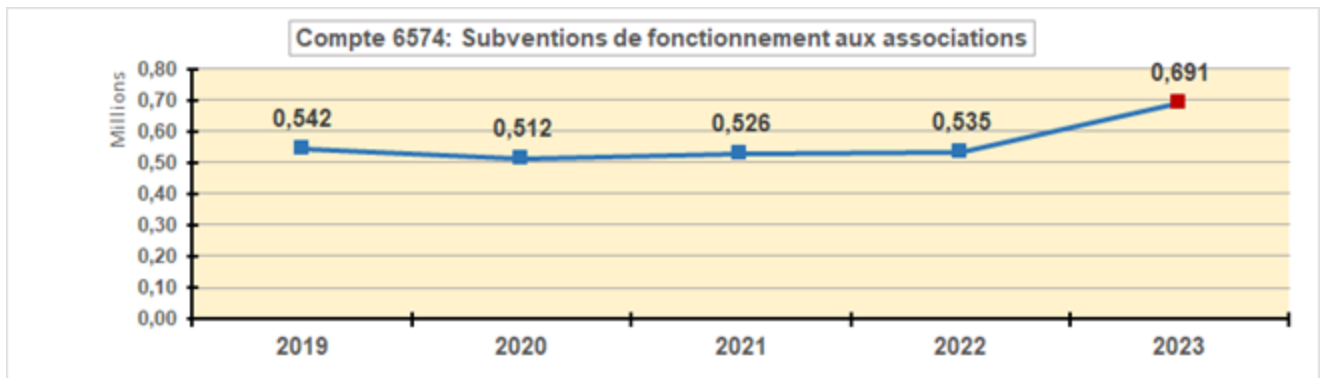


- le versement d'une subvention au SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) au titre de la stratégie locale 2019/2022 pour un montant de 181 360 €. Cette subvention correspond au reversement des subventions perçues de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine par la ville au titre des opérations à maîtrise d'ouvrage SIBA.
 - La subvention 2023 versée à l'EPIC Hippocampus pour un montant de 64 000 € (montant identique à 2022).
 - La subvention à la Communauté de commune des Grands Lacs versée dans le cadre de l'animation 2022 du site « Natura 2000 - zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » pour un montant de 1 747 € (1 219 € en 2022).
 - La Caisse des écoles étant en sommeil depuis le 31/12/2021, aucune subvention ne lui a été versée sur l'exercice 2023.
- **Une hausse de 156 K€ des subventions versées à des personnes, des associations et des organismes privés** qui s'explique essentiellement par le reversement du produit de la taxe sur les passagers de la Réserve naturelle du Banc d'Arguin perçue en 2022 pour un montant de 192 131,34 € à l'association SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) et le transfert à compter de 2023, de la subvention pour l'animation des fêtes du Port d'un montant de 40 000€ à l'EPIC – HIPPOCAMPUS.

Les subventions versées aux associations représentent en 2023 un montant de 690 791€ hors moyens et matériels mis à disposition. Ces subventions ont été versées à 71 associations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 6574: Subventions de fonctionnement aux associations	535 246,00	690 791,34	155 545,34	29,1%

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



La répartition fonctionnelle a été modifiée suite au passage en M57. Afin de maintenir la comparaison entre les exercices 2022 et 2023, nous avons procédé à la transposition de la nomenclature fonctionnelle M57 sur l'exercice 2022.

Il en découle est la répartition suivante :

Fonction M57	Libellé fonction M57	2022	2023	Ecart	Variation
0	Services généraux	142 950,00	147 250,00	4 300,00	3%
1	Sécurité	2 200,00	5 200,00	3 000,00	136%
2	Enseignement, formation professionnelle et ap	5 300,00	4 500,00	- 800,00	-15%
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	357 060,00	326 210,00	- 30 850,00	-9%
	<i>dont Animation des fêtes du port</i>	40 000	-	- 40 000,00	-100%
4	Santé et action sociale	7 000,00	4 000,00	- 3 000,00	-43%
6	Action économique	9 000,00	11 500,00	2 500,00	28%
7	Environnement	11 736,00	192 131,34	180 395,34	1537%
	<i>dont SEPANSO</i>	11 736,00	192 131,34	180 395,34	1537%
Total subventions aux associations		535 246,00	690 791,34	155 545,34	29%

Les principales actions concernent :

- Les services généraux des administrations publiques avec 147 250 € (dont 123 650 € au titre du COES du personnel municipal pour 120 000€ en 2022),
- La sécurité avec 5 200 € est en hausse de 3000 € suite au versement d'une subvention de ce même montant à la SNSM (Société Nationale du Sauvetage en Mer),
- L'enseignement et la culture en baisse de 800 € suite à la baisse de la subvention à l'Association sportive scolaire l'Écureuil de ce même montant,
- la culture, vie sociale jeunesse, sports et loisirs avec 326 210 € en baisse de 30 850 € par rapport à 2022. Cette baisse résulte pour l'essentiel du transfert des 40 000 € de la subvention des Fêtes du Port à l'EPIC-HIPPOCAMPUS, du versement d'une subvention de 5 000 € au collectif Komono et à la hausse de 7 850 € de la subvention à l'Union des Surf-clubs du Bassin dans le cadre de la Voile scolaire.
- la santé et l'action sociale avec 4 000 € sont orienté à la baisse en raison du versement exceptionnel sur 2022 de 3 000 € à l'association d'insertion L'Essor.
- l'action économique avec 11 500 € est orientée à la hausse suite au versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Défi d'elles.
- L'environnement avec un montant de 192 131 € a bénéficié dans sa totalité à la SEPANSO.

Le tableau complet des subventions versées en numéraire accordées à l'ensemble des associations figure ci-dessous. Un tableau retraçant les subventions et les aides en moyens et matériel figure en annexe au document budgétaire.

REPARTITION FONCTIONNELLE M57	2022	2023	Ecart
30 MILLIONS D'AMIS	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
ACCOMPAGNER CONDUIRE TRANSMETTRE	300,00 €	200,00 €	-100,00 €
AMICALE DES POLICIERS BASSIN ARC		300,00 €	300,00 €
AMICALE DES VOLONTAIRES DU SANG	250,00 €	250,00 €	0,00 €
APSDA	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DE CROIX DE GUERRE	300,00 €	300,00 €	0,00 €
CLUB COEUR ET SANTE	200,00 €	450,00 €	250,00 €
CLUB D'ASTRONOMIE CAP SUD	200,00 €	200,00 €	0,00 €
CLUB DES AQUARIOPHILES DU BASSIN	700,00 €	700,00 €	0,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DES	120 000,00 €	123 650,00 €	3 650,00 €
COMITE LOCAL D'ENTRAIDE AUX FAMILLES	200,00 €	200,00 €	0,00 €
COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	300,00 €	300,00 €	0,00 €
LA GAULE CAZALINE	200,00 €	200,00 €	0,00 €
LA TESTE DE BUCH JUMELAGE	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
LA TESTERINE	2 000,00 €	2 200,00 €	200,00 €
LE COEUR A RIRE	300,00 €	300,00 €	0,00 €
LES AILES DU BASSIN	300,00 €	300,00 €	0,00 €
LES AMIS DU LAPIN BLANC	200,00 €	200,00 €	0,00 €
LES JARDINIERS DU PAYS DE BUCH	300,00 €	300,00 €	0,00 €
LES MOUSSAILLONS DE L AIGUILLON	800,00 €	800,00 €	0,00 €
SOS CHATS LA TESTE	500,00 €	500,00 €	0,00 €
UNION DES TRAVAILLEURS SENEGALAIS	800,00 €	800,00 €	0,00 €
UNION FRATERNELLE DES ANCIENS	300,00 €	300,00 €	0,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	300,00 €	300,00 €	0,00 €
Total fonction 0 - Services généraux	142 950,00 €	147 250,00 €	4 300,00 €
ASA DE DFCI LA TESTE DE BUCH ARCACHON	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	200,00 €	200,00 €	0,00 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE		3 000,00 €	3 000,00 €
Total fonction 1 - Sécurité	5 300,00 €	4 500,00 €	-800,00 €
COLLEGE HENRI DHEURLE	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €
SPORTIVE SCOLAIRE L'ECUREUIL	2 800,00 €	2 000,00 €	-800,00 €
Total fonction 2 - Enseignement, formation prof. et apprent.	357 060,00 €	326 210,00 €	-30 850,00 €
AIKIDO LA TESTE	500,00 €		-500,00 €
AMICALE LAIQUE TESTERINE	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
ARCACHON LA TESTE ENTENTE	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
ARCACHON LA TESTE HANDBALL CLUB	6 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
ARCHERS DU BASSIN D'ARCACHON	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
ARTENS		1 000,00 €	1 000,00 €
ARTS MARTIAUX TESTERINS	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
ASSOCIATION ANIMATIONS DES FETES	40 000,00 €		-40 000,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE LA	500,00 €	500,00 €	0,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	300,00 €	300,00 €	0,00 €
ASSOCIATION PHILIPPE CABANIEUX KITE SURF	300,00 €		-300,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE FORCE TESTERINE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE TESTERINE	44 000,00 €	43 000,00 €	-1 000,00 €
ATELIER PHOTO LA TESTE DE BUCH		500,00 €	500,00 €
BASKET BASSIN D'ARCACHON	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
BASSIN BOXING CLUB	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS PYLA		150,00 €	150,00 €
CAZA-GYM	500,00 €	500,00 €	0,00 €
CAZAUX OLYMPIQUE FOOTBALL	16 500,00 €	15 500,00 €	-1 000,00 €
CAZAUX OLYMPIQUE RUGBY	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC	17 810,00 €	18 700,00 €	890,00 €
CERCLE DE VOILE DE PYLA SUR MER	17 220,00 €	17 000,00 €	-220,00 €
CINE SANS FRONTIERES	4 000,00 €	4 200,00 €	200,00 €
CLUB DES RANDONNEURS DU PYLA	350,00 €	350,00 €	0,00 €
CLUB NSA	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
COLLECTIF KOMONO	13 000,00 €	18 000,00 €	5 000,00 €
COMITE DES FETES DE CAZAUX	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
DUNES ET FORET	600,00 €	600,00 €	0,00 €
FOOTBALL CLUB BASSIN D'ARCACHON	14 000,00 €	15 000,00 €	1 000,00 €
GRIMPE EN TESTE	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
GROUPE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €
GROUPE VOCAL DU CAPITALAT	300,00 €	300,00 €	0,00 €
HARMONIE JUNIOR DE LA COTE D'ARGENT	700,00 €	700,00 €	0,00 €
HERE ORI TAHITI	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
KARATE DO	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
LA BOULE DU LAC	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
LA TESTE PYLA VOL LIBRE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
LE CALAME	800,00 €	800,00 €	0,00 €
LE POINT ARTISTIQUE DE CAZAUX	2 000,00 €		-2 000,00 €
LES ESCAPADES MUSICALES	2 000,00 €		-2 000,00 €
LES JEUNES DU CAPITALAT SECTION GYMNASTIQUE	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €
LOISIR AMICAL ET SPORTIF TESTERIN	300,00 €	300,00 €	0,00 €
OLLIE LES PETITS	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA TESTE	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €
PIRATES DU BASSIN D'ARCACHON	800,00 €	800,00 €	0,00 €
PLANEURS DU BASSIN D'ARCACHON	600,00 €	600,00 €	0,00 €
RETRAITES SPORTIFS SUD BASSIN	800,00 €	800,00 €	0,00 €
ROLLER HOCKEY CLUB TESTERIN	3 500,00 €	5 000,00 €	1 500,00 €
RUGBY CLUB BASSIN D'ARCACHON	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
SCRABBLE CAZALIN		150,00 €	150,00 €
SCULPTEURS DU BASSIN D'ARCACHON	600,00 €	500,00 €	-100,00 €
SOCIETE HISTORIQUE ET	500,00 €	500,00 €	0,00 €
TENNIS CLUB DE CAZAUX	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
TENNIS CLUB DE LA TESTE	15 000,00 €	14 000,00 €	-1 000,00 €
TESTUT BIG BAND	1 400,00 €	1 400,00 €	0,00 €
UNION DES FEMMES SOLIDAIRES	6 000,00 €	3 000,00 €	-3 000,00 €
UNION DES SURFS-CLUBS DU BASSIN	4 380,00 €	12 260,00 €	7 880,00 €
VOLLEY SUD BASSIN ARCACHON	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Total fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisir	7 000,00 €	4 000,00 €	-3 000,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
L'ESSOR	3 000,00 €		-3 000,00 €
Total fonction 4 - Santé et action sociale	9 000,00 €	11 500,00 €	2 500,00 €
DEFI D'ELLES		2 500,00 €	2 500,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
DIRECTION CENTRE VILLE LA TESTE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Total fonction 1 - Action économique	11 736,00 €	192 131,34 €	180 395,34 €
SEPANSO	11 736,00 €	192 131,34 €	180 395,34 €
Total fonction 7 - Environnement	11 736,00 €	192 131,34 €	180 395,34 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS	535 246,00 €	690 791,34 €	155 545,34 €

- **Des remises gracieuses pour un montant de 2 041,80 €.** Ces remises gracieuses en faveur d'une location du Parc des Exposition à la Ligue d'Aquitaine d'aviron et d'un remboursement de spectacle au théâtre Cravey ont été accordées par délibérations du Conseil Municipal.

A4c. Comptes 658 : les charges diverses de gestion courante

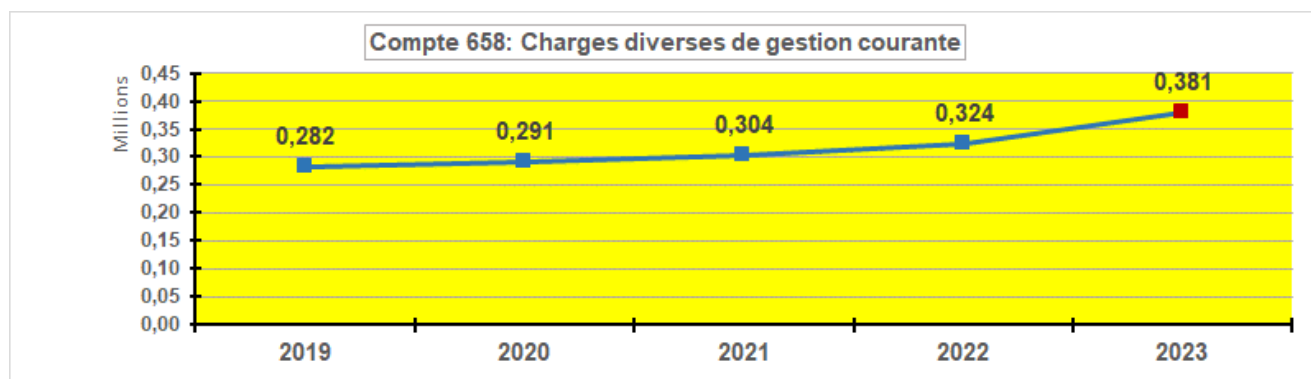
Ces comptes ont été profondément modifiés par la M57 car ils intègrent désormais des charges imputées en charges exceptionnelles en M14 tout en ayant changé de périmètre à l'intérieur du même chapitre. En raisonnant sur 2022 et 2023 dans le périmètre M57, nous obtenons :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 658: Charges diverses de gestion courante	324 347,99	381 026,98	56 678,99	17,5%

Ces comptes regroupent en 2023 :

- Les droits d'utilisation de services informatiques pour un montant de 61 342 € en hausse de 33 576 € par rapport à 2022,
- Les remboursements de billets de spectacles pour un montant de 2 464 € en hausse de 710 € par rapport à 2022,
- La compensation de la restauration scolaire payée par la ville à la SOGERES dans le cadre de la Délégation de Service Public « Restauration municipale » pour un montant de 309 797 € en hausse de 15 810 € par rapport à 2022,
Cette somme correspond au reste à charge de la ville après paiement des usagers, c'est-à-dire à la « subvention » de la commune aux usagers de la restauration municipale,
- Un reversement de charges au SMPBA (Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon) pour un montant de 3 705 € dans le cadre d'une mise à disposition de personnel,
- La rente viagère relative à l'acquisition du Diplomate et versée depuis 2012 est imputée sur le compte 6588 depuis le mois de décembre 2023. Cette dépense s'est élevée à un montant de 3 718 €.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



b) Les dépenses financières et exceptionnelles :

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement hors « gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

b1) Le chapitre 66 : les charges financières : 560 827 €

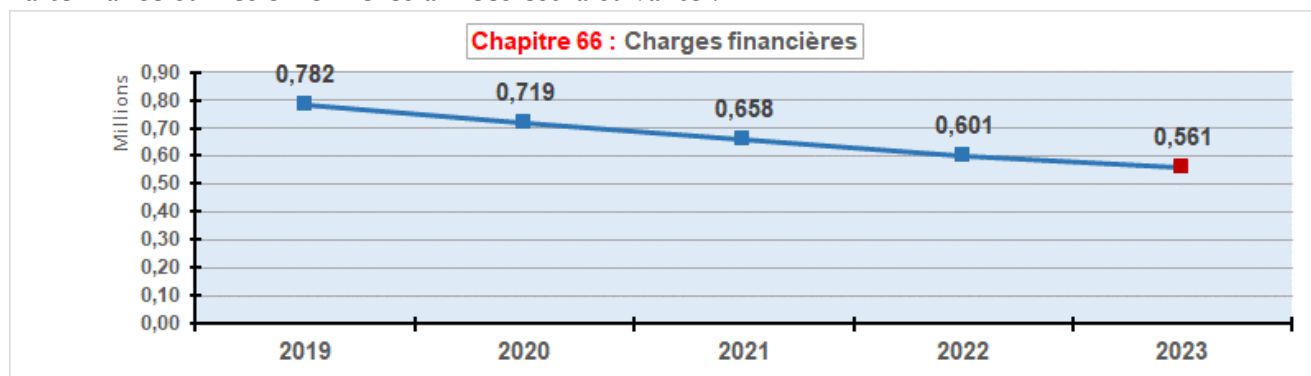
Le compte 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière à l'exclusion des services bancaires qui sont compris dans les « autres services extérieurs ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 66 : Charges financières	601 397,00	560 827,81	- 40 569,19	-6,7%

Ces charges correspondent aux intérêts de la dette bancaire, aux intérêts relatifs au contrat de partenariat public privé, et aux intérêts courus non échus (icne).

Ces dépenses représentent 1,6% des dépenses réelles de fonctionnement (1,7% en 2022).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ainsi que le décrit le graphique ci-dessus, ces charges sont orientées à la baisse corrélativement au montant de l'encours de la dette de la commune.

Elles se décomposent en :

▪ **Intérêts de la dette bancaire : 317 257 €**

Ces charges correspondent aux intérêts réglés à l'échéance (compte 66111) et aux intérêts courus non échus (ICNE) (compte 66112).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 6611: Intérêts des emprunts et dettes (hors PPP)	346 741,19	317 257,10	- 29 484,09	-8,5%

L'encours de dette ayant diminué sur l'exercice 2023, les intérêts ont diminué proportionnellement en fonction des tableaux d'amortissement contractuels.

▪ **Intérêts des autres dettes (PPP) : 243 571 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 6618: Intérêts des autres dettes (PPP)	254 655,81	243 570,71	- 11 085,10	-4,4%

Ces charges correspondent à la part « intérêts » du loyer LIA du contrat de partenariat public privé conclu avec la société Auxifip pour la construction et l'entretien de l'hôtel de ville. Ces charges étant proportionnelles au montant de l'encours, elles sont forcément orientées à la baisse conformément aux dispositions contractuelles.

b2) Le chapitre 67 : les charges spécifiques : 20 454 €

Dans l'instruction budgétaire et comptable M57, les comptes 67 ont été dénommés « charges spécifiques » et non plus « charges exceptionnelles ». Cette nouvelle dénomination a acté un important changement de périmètre à ces dépenses. Elles sont désormais limitées, en dépenses réelles, aux seules annulations sur exercice clos (article 673).

Le tableau ci-après détaille l'évolution de ces 2 agrégats (le premier en données brutes, le second au périmètre M57).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 67 : Charges spécifiques (M57-2023) vs Charges exceptionnelles (M14-2022)	2 013 187,48	20 454,22	- 1 992 733,26	-99,0%
Chapitre 67 : Charges spécifiques (périmètre M57)	36 341,00	20 454,22	- 15 886,78	-43,7%

L'écart constaté par rapport aux données brutes 2022 s'explique par :

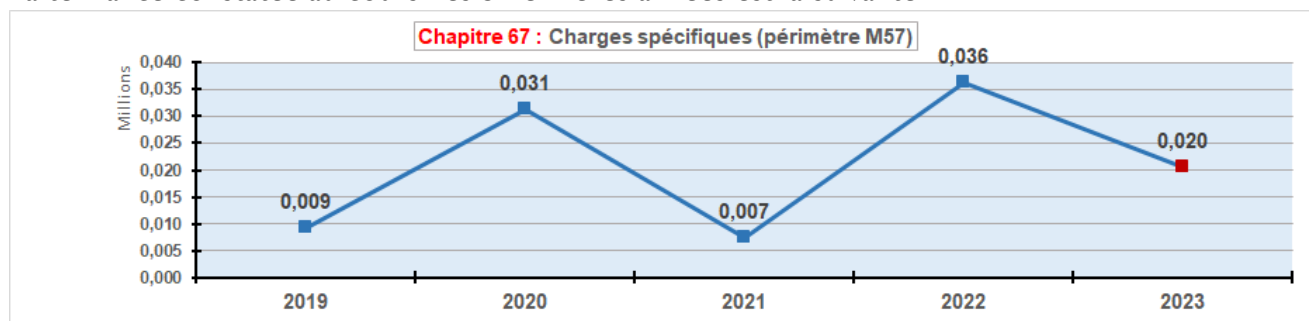
- Les dépenses de transfert des résultats de l'EPIC-OT (dissous au 31/12/2021) à l'EPIC-HIPPOCAMPUS (créé le 01/01/2022) pour un montant total de 1 974

252,28 €. Cette opération était neutre budgétairement par le biais du transfert de résultat.

- Le versement des bourses et prix (840 €). En M57, ces dépenses sont imputées au chapitre 65.
- Le remboursement de billets de spectacles suite à la pandémie COVID-19 (1 250 €). En M57, ces dépenses sont imputées au chapitre 65.

Ces dépenses représentent en 2023, 0,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

La tendance constatée au cours des 5 dernières années est la suivante



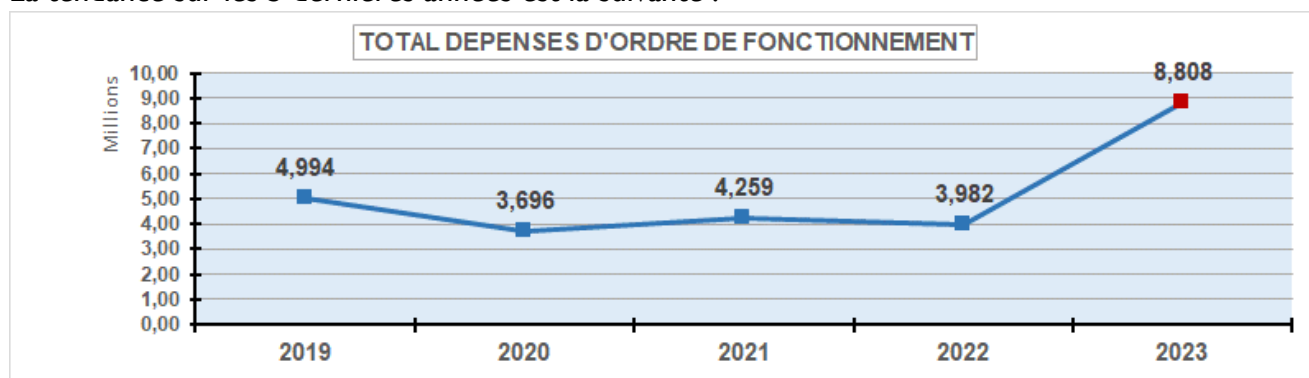
2) LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 8,808 M€

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 981 746,24	8 807 592,05	4 825 845,81	121,2%

Les dépenses d'ordre de fonctionnement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces dépenses se déclinent comme suit :

a) Le chapitre 023 : le virement à la section d'investissement : 0 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	-	-	-	ns

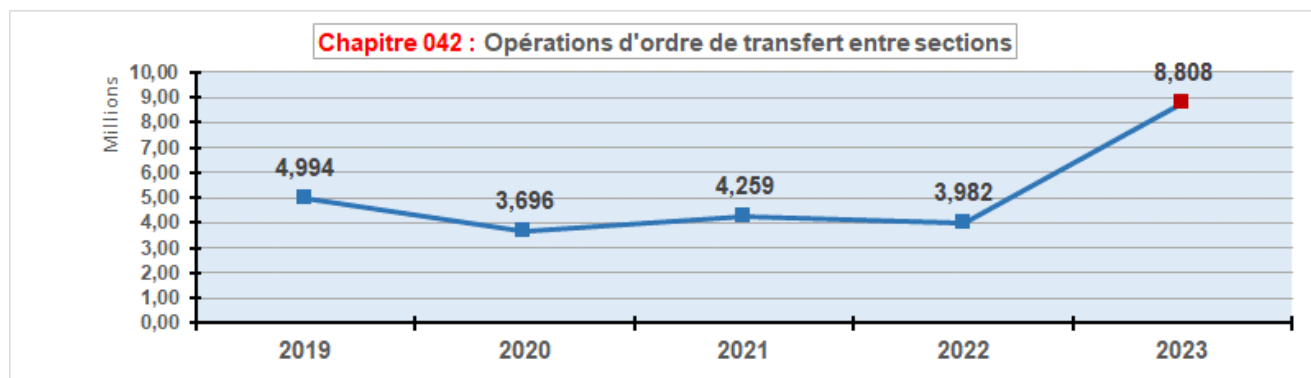
Le chapitre 023 correspond à l'autofinancement libre de la section d'investissement. Cette inscription budgétaire n'est pas exécutée comptablement.

b) Le chapitre 042 : les opérations d'ordre de transfert entre sections : 8,808 M€

Ce chapitre retrace l'autofinancement obligatoire au sein de la section de fonctionnement. Il détaille les dotations aux amortissements figurant aux comptes 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations », les dotations aux provisions figurant au compte 6875 « dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » et 6817 « dotations aux dépréciations d'actifs circulants » ainsi qu'aux mouvements d'ordre liés aux cessions (plus-values figurant au compte 6761 et valeurs nettes comptables des biens cédés figurant au compte 675).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 981 746,24	8 807 592,05	4 825 845,81	121,2%

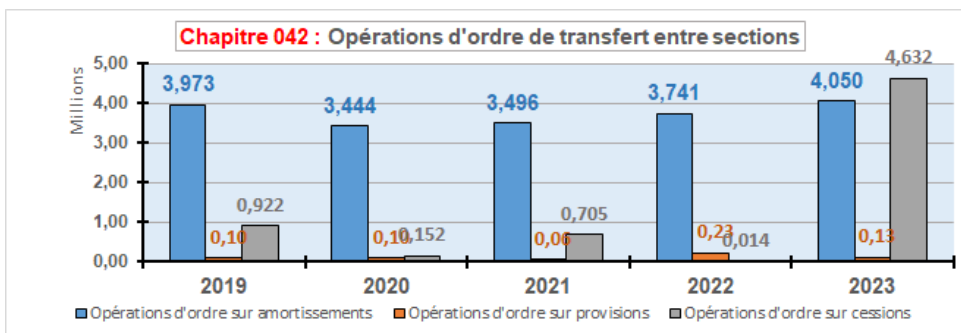
La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



En 2023, ce chapitre est en hausse de 4,826 M€ par rapport au CA 2022.

Cette variation s'explique par :

- La hausse du volume des écritures de régularisations des cessions d'immobilisations pour un montant de 4,618 M€. Ces sommes se décomposent en 123 007 € pour les valeurs nettes comptables des biens cédés (0,05€ en 2022) et en 4,509 M€ de plus-values réalisées sur les ventes effectuées en 2023 (14,114 K€ en 2022),
- La hausse des dotations aux amortissements des immobilisations sur l'exercice 2023 pour un montant de 308 K€. Cette variation s'explique par :
 - La hausse des amortissements liés aux immobilisations réalisées en 2022 pour un montant de 101 K€, portant le montant de ces amortissements à 3 741 491 € (3 742 286 € en 2022),
 - La hausse des amortissements liés aux immobilisations réalisées en 2023 et comptabilisées sur 2023 du fait de la règle des amortissements au prorata temporis (obligatoire en M57) pour un montant de 207 K€, portant le montant de ces amortissements à 207 K€ (0 € en 2022).
- La baisse des dotations aux provisions de 100 K€ sur l'exercice 2023 qui s'explique par :
 - Une baisse de 204 K€ de la dotation aux provisions pour risque sur recouvrement portant cette provision à 18,1 K€ au titre de 2023 et le montant total provisionné pour ce risque à 384,9 K€ au 31/12/2023,
 - Une augmentation de 107 K€ des dotations aux provisions pour risques sur contentieux portant cette provision à un montant total de 142,3 K€ au 31/12/2023.

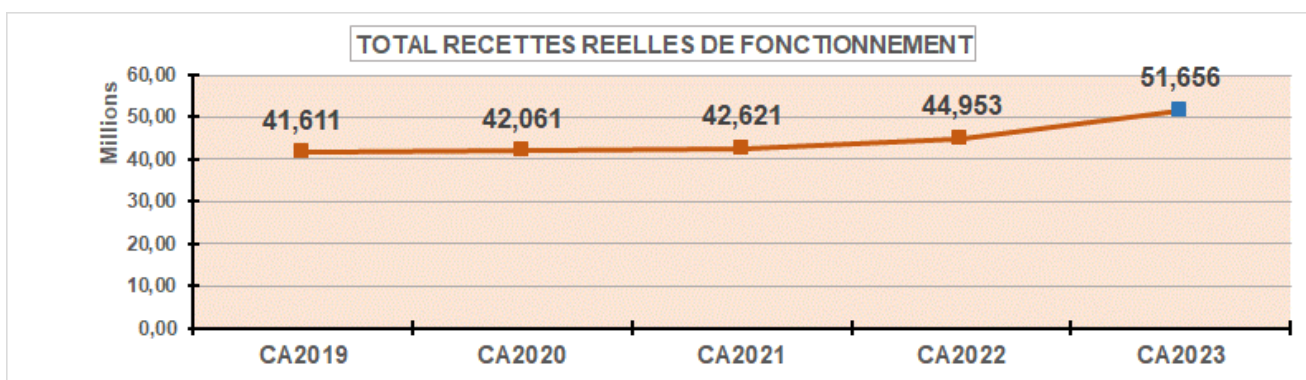


B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 51,830 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 013 : Atténuation de charges	100 847,56	81 792,41	- 19 055,15	-19%
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 619 834,83	1 728 476,19	108 641,36	7%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	161 636,74	142 509,68	- 19 127,06	-12%
Chapitre 731 : Fiscalités locales	37 576 441,69	38 690 282,78	1 113 841,09	3%
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	4 986 570,96	5 094 390,28	107 819,32	2%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	301 938,40	1 052 437,78	750 499,38	249%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	44 747 270,18	46 789 889,12	2 042 618,94	5%
Chapitre 76 : Recettes financières	885,72	218 808,15	217 922,43	24604%
Chapitre 77 : Recettes spécifiques (M57) vs Recettes exceptionnelles (M14)	204 863,28	4 647 625,20	4 442 761,92	2169%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44 953 019,18	51 656 322,47	6 703 303,29	15%
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 042,74	173 441,49	- 180 601,25	-51%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	354 042,74	173 441,49	- 180 601,25	-51%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 307 061,92	51 829 763,96	6 522 702,04	14%
Pour information Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	12 689 331,24	11 450 278,66	- 1 239 052,58	-10%
dont 002 Résultats reportés EPIC-OT + BA PEX EPIC-OT+ BA PEX VILLE + CAISSE ECOLES	2 073 288,06			
dont 002 Résultat reporté Ville	10 616 043,18	11 450 278,66	834 235,48	8%

La section de fonctionnement regroupe toutes les recettes nécessaires au fonctionnement des services de la commune de La Teste de Buch. Dans le document budgétaire, ces recettes figurent dans le tableau III B de la présentation générale du budget.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :

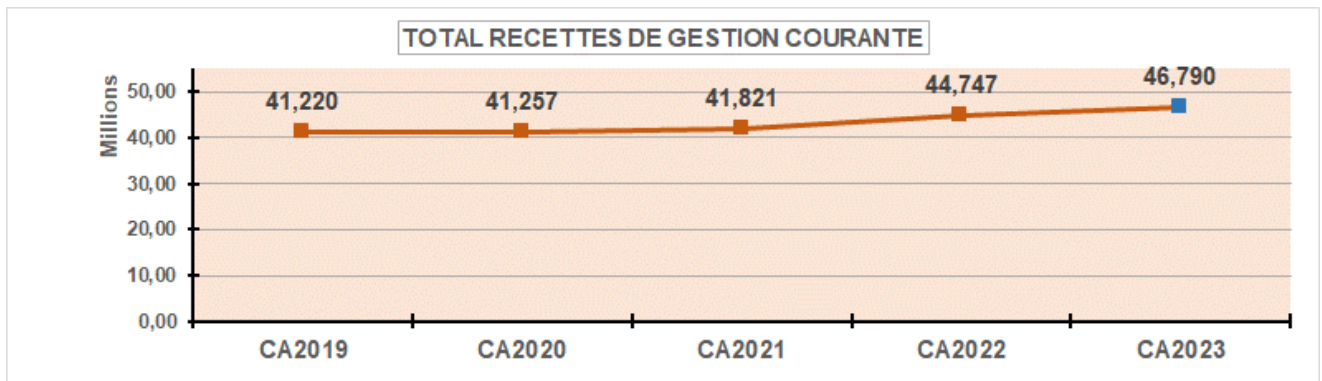


Ces recettes se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre.

I) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 44,953 M€

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courantes, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

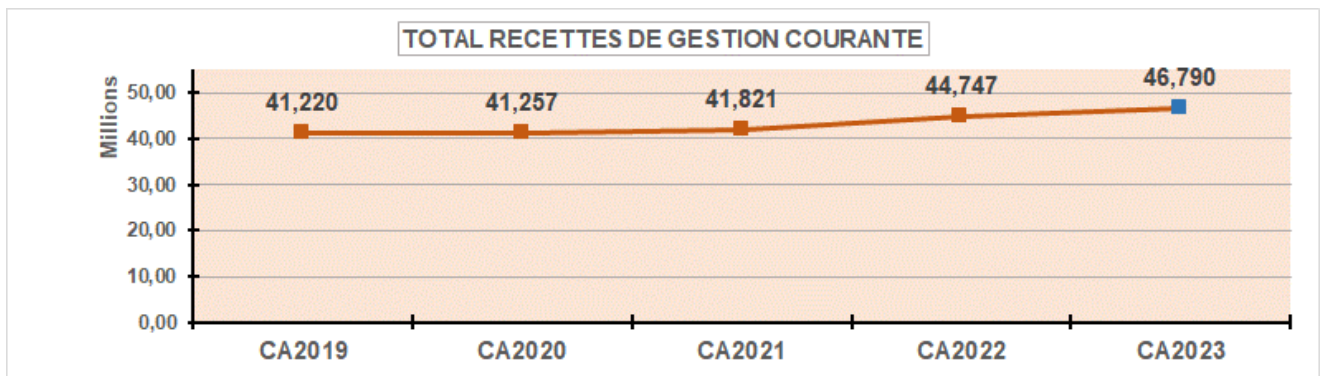
a) **Les recettes de gestion : 46,790 M€**

Les ressources de gestion sont les ressources pérennes de notre collectivité. Elles garantissent l'équilibre de l'action municipale sur le long terme.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	44 747 270,18	46 789 889,12	2 042 618,94	4,6%

Elles représentent 90,6% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) (99,5% en 2022).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces recettes se déclinent en 6 postes :

- Les atténuations de charges,
- Les produits de services, du domaine et ventes diverses,
- Les impôts et taxes,
- La fiscalité locale,
- Les dotations et participations,
- Les autres produits de gestion courante,

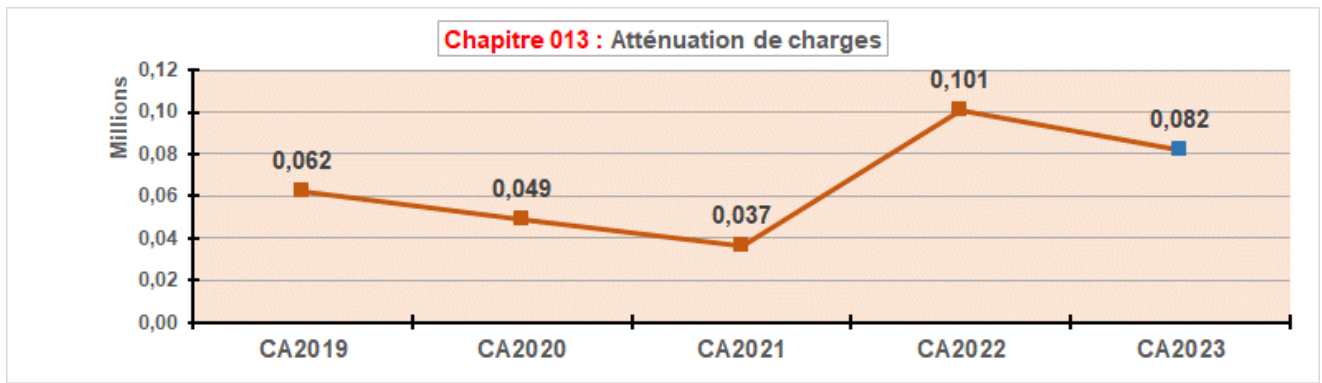
a) **Le chapitre 013 : les atténuations de charges : 81 792 €**

Ce chapitre retrace les atténuations de charges tant au niveau des charges de personnel, (comptes 64x9) que des charges à caractère général (compte 609).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 013 : Atténuation de charges	100 847,56	81 792,41	- 19 055,15	-18,9%

Elles représentent 0,2% des recettes réelles de fonctionnement (0,2% en 2022).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



En 2023, ces comptes ont été mouvementés pour des avoirs sur fluides pour un montant de 25 610€. Les recettes perçues traditionnellement sur ce chapitre (les versements sur charges de personnel) ont été orientées à la baisse en raison :

- De la non reconduction de la prime inflation sur l'exercice 2023, 42 900 € avaient été reversés par le biais de l'URSSAF aux agents dont les revenus d'activité étaient inférieurs à 2000€ /mois,
- De la baisse des remboursements des Indemnités Journalières : 17 326€ en 2023 pour 21 866 € en 2022,
- D'une baisse des remboursements sur rémunérations : 803€ en 2023 pour 2844€ en 2022,
- De la hausse des remboursements de cotisations retraite : 32 292 € en 2023 pour 28 628€ en 2022,
- De la hausse des remboursements de la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du congé de paternité : 5 505 € en 2023 pour 4 256 € en 2022,
- D'une baisse du remboursement de la fraction du versement transport par la COBAS pour le solde.

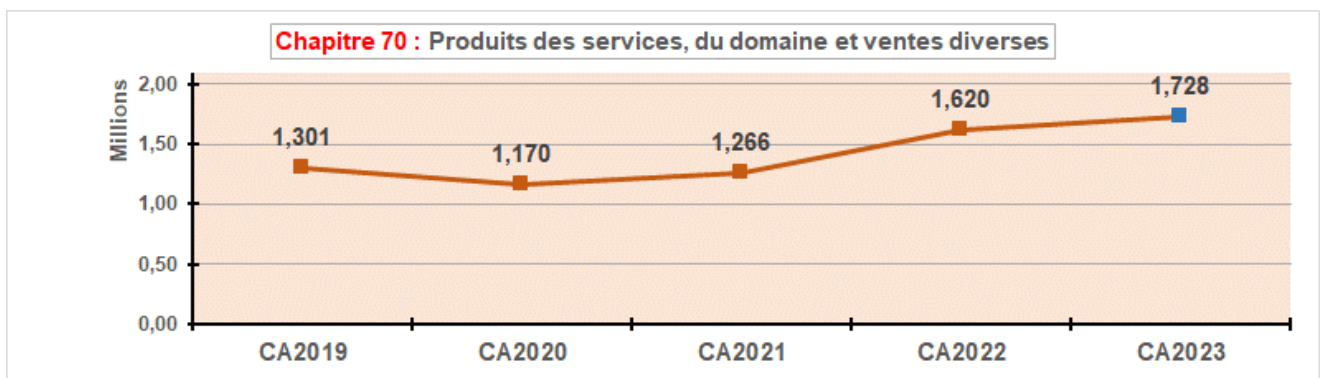
a2) Le chapitre 70 : produits de services, du domaine et ventes diverses : 1,620 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 619 834,83	1 728 476,19	108 641,36	6,7%

Les recettes perçues au chapitre 70 « Produits du domaine et des services » correspondent aux ventes de bois, aux produits liés à l'occupation du domaine public communal, aux produits liés à l'activité des services municipaux (payés par les usagers) et à la refacturation de services entre les différents budgets Ville.

En 2023, cette somme inscrite au chapitre 70 « Produits du domaine et des services » représente 3,3% des recettes réelles de fonctionnement (3,6% en 2022).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces recettes comprennent :

- **Les ventes de bois réalisées sur les propriétés communales hors forêt usagère : 9 849 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Article 7022 Coupes de bois	-	9 848,52	9 848,52	ns

Cette recette correspond aux coupes de bois réalisées par l'ONF en 2022 sur les parcelles communales soumises au régime forestier (hors forêt usagère).

- **les redevances relatives au domaine communal : 183 748 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 703... : Produits du domaine	183 748,45	206 762,15	23 013,70	12,5%

Ces recettes correspondent aux redevances d'occupation du domaine public, concessions cimetières, permissions de voirie et taxis). La hausse de ces produits sur l'exercice 2023 s'explique :

- La croissance des recettes relatives aux concessions funéraires : 47 525 € en 2023 pour 37 920 € en 2022,
- La croissance des recettes d'occupation temporaire du domaine public 159 237 € en 2023 (145 828 € en 2022) en raison d'une hausse des permissions de voirie (+30,8 K€), des occupations commerciales (+10,8 K€) et des Occupations du Domaine Public (ODP) pour tournages de films (+4,3 K€). Ces hausses sont réduites par le décalage de l'encaissement des ODP de TDF -SAS et d'Orange pour les réseaux de télécommunication (-32,8 K€).

- **les produits des services : 986 386 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 706... : Produits des services	875 648,44	986 386,08	110 737,64	12,6%

Ces recettes correspondent aux produits des services jeunesse, périscolaire, culture, sports pour un montant 2023 cumulé de 986 386 € ainsi que le décrit le tableau ci-dessous :

Répartition 706 prestations de services	2022	2023	Ecart	Variation
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	267 345,53	325 803,85	58 458,32	22%
7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	199 026,88	243 390,19	44 363,31	22%
7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	402 792,04	405 227,45	2 435,41	1%
7068 Autres redevances et droits	6 295,19	11 964,59	5 669,40	90%
Total 706 Prestations de services	875 459,64	986 386,08	110 926,44	13%

La hausse enregistrée sur ces comptes en 2023 découle :

- De la montée en puissance des recettes des services à caractère culturel en hausse d'un montant de 58,5 K€ dont 35,5 K€ au titre des recettes de spectacles et 20,9 K€ au titre des recettes du Conservatoire de musique,
- De la progression des recettes des services municipaux en direction des usagers (recettes Jeunesse/ALSH en hausse de 44,3 K€, recettes Petite Enfance en hausse de 15,7 K€, recettes périscolaires en baisse de 13,3 K€),
- De l'encaissement d'avoirs pour un montant de 5,7 K€.

- **les refacturations de charges : 525 479 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Articles 708... : Produits refacturés	560 437,94	525 479,44	- 34 958,50	-6,2%

Ces recettes se répartissent et ont été évaluées comme suit :

Répartition 708 Autres produits	2022	2023	Ecart	Variation
7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)	510,00	1 190,00	680,00	133%
7084 Mise à disposition de personnel facturée	337 910,04	308 507,74	- 29 402,30	-9%
7087 Remboursements de frais	222 017,90	215 781,70	- 6 236,20	-3%
Total 708 Autres produits	560 437,94	525 479,44	- 34 958,50	-6%

Ces variations s'expliquent pour l'essentiel :

- par la baisse des recettes de mises à disposition de personnel facturées :
 - au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon : -46,3 K€;
 - au Budget annexe Pôle Nautique : +11 K€,
 - au Budget annexe Ile aux Oiseaux : +4,7 K€,
 - à l'EPIC-Hippocampus : +1,1 K€.
- par la baisse des remboursements de frais liés à la démolition des chalets de Bonneval,
- la hausse des locations d'instruments de musique du Conservatoire de 680 €.

a3) Le chapitre 73 : les impôts et taxes : 142 510 €

L'instruction budgétaire et comptable M57 a modifié la répartition des comptes entre chapitres. Les recettes fiscales sont désormais éclatées en 2 chapitres distincts : le chapitre 73 « Impôts et taxes » et le chapitre 731 « Fiscalités locales ».

Afin de permettre la comparaison des données les tableaux et graphiques suivants, sont établis sur la base de la répartition M57.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 73 : Impôts et taxes	161 636,74	142 509,68	- 19 127,06	-11,8%
Chapitre 731 : Fiscalités locales	37 576 441,69	38 690 282,78	1 113 841,09	NS
Cumul Chapitres 73 et 731	37 738 078,43	38 832 792,46	1 094 714,03	2,9%

En 2023, les recettes cumulées de ces 2 chapitres représentent 75,2% des recettes réelles de fonctionnement. (84% en 2022).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » retrace la fiscalité redistribuée en M57. Celle-ci s'élève à 142 510 € en 2023. Elle représente 0,3% des recettes réelles de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 73 : Impôts et taxes	161 636,74	142 509,68	- 19 127,06	-11,8%

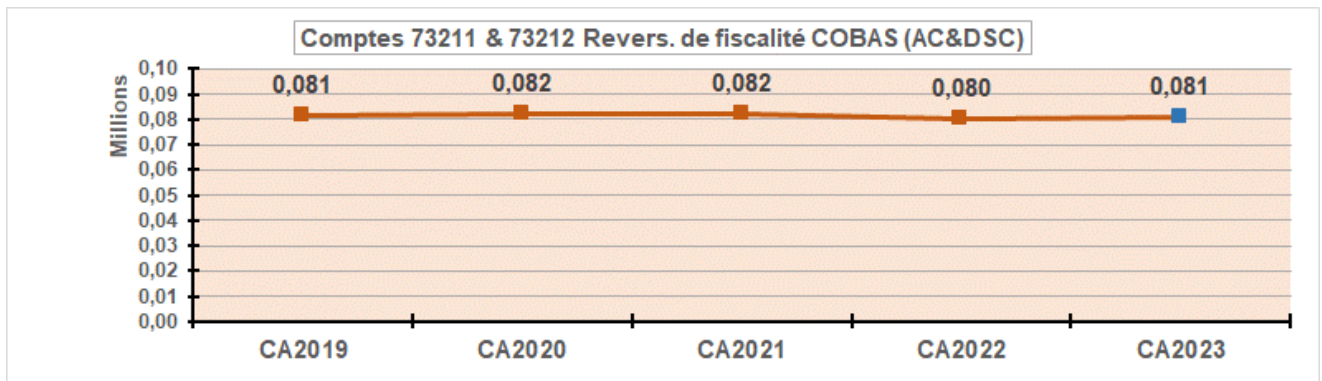
Ces recettes se décomposent en :

- Dotation de solidarité communautaire (DSC) imputée au compte 73212 « Dotation de solidarité communautaire », pour un montant de 80 961 € en 2023 (80 261 € en 2022).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Comptes 73211 & 73212 Revers. de fiscalité COBAS (AC&DSC)	80 212,00	80 961,00	749,00	0,9%

Depuis 2018, suite au transfert de la gestion du stade nautique à la COBAS, l'attribution de compensation est une dotation versée par la commune à l'intercommunalité et non plus une recette au profit de la commune.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :

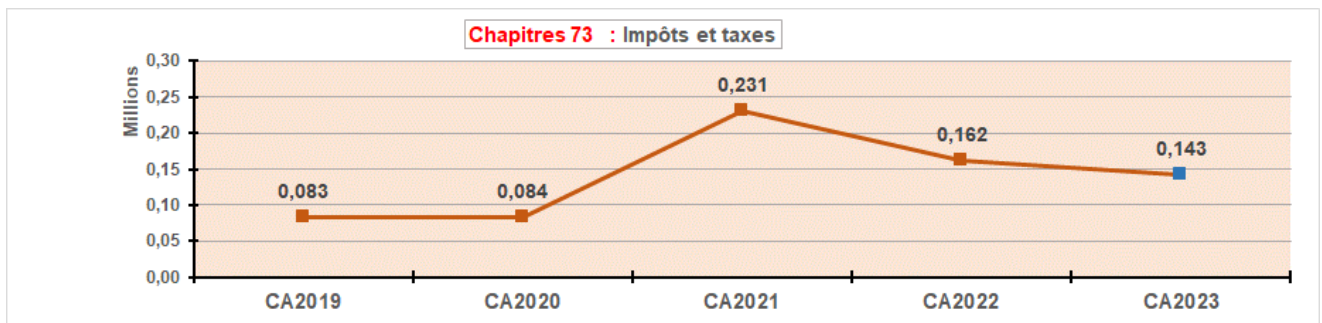


- Reversement à la commune du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques imputé au compte 7323 « Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques » pour un montant de 59 115,68 € (80 261€ en 2022). Cette somme est perçue perçu au titre de l'hippodrome du Béquet qui est un hippodrome régional classé pôle de 1ère catégorie. La baisse de recettes constatée est en 2023 est une conséquence de l'incendie de 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 7323 Revers. du prélèv. sur les jeux et les paris hippiques (M57&M14)	80 260,74	59 115,68	- 21 145,06	-26,3%

- En 2023, les reversements des dégrèvements de taxe foncière au titre des incendies d'un montant de 2433 € ont été aussi imputés au compte 7328 « Autres fiscalités reversées » (1 164 € en 2022).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



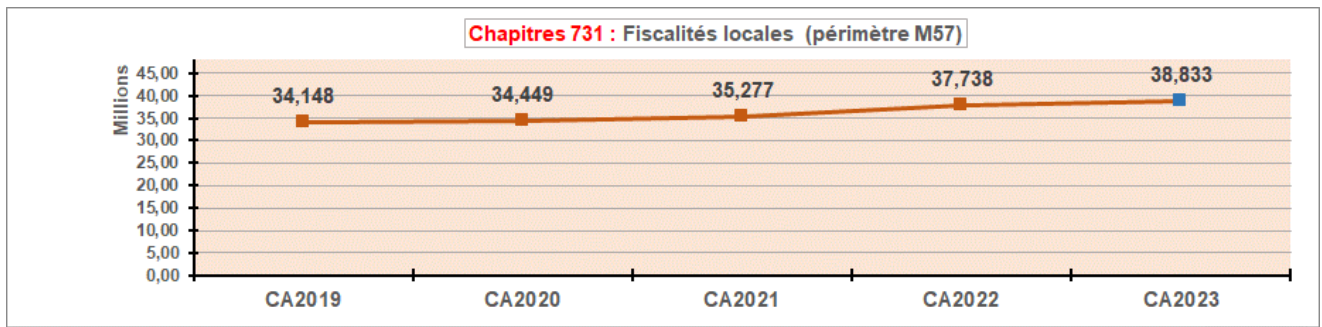
a4) Le chapitre 731 : les fiscalités locales : 38,690 M€

Les « fiscalités locales » correspondent aux recettes fiscales de la commune et comprennent les contributions directes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), et les impôts indirects perçus par la commune (la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, la redevance des mines...).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 731 : Fiscalités locales	37 576 441,69	38 690 282,78	1 113 841,09	3,0%

La croissance des recettes fiscales du CA 2022 au CA 2023 s'est élevée à 1,114 M€ (2,461 M€ l'an passé). Cette croissance découle pour l'essentiel, du dynamisme des contributions directes. La fiscalité indirecte étant marquée en 2023, par une baisse de près de 30% de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière.

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces recettes se décomposent comme suit :

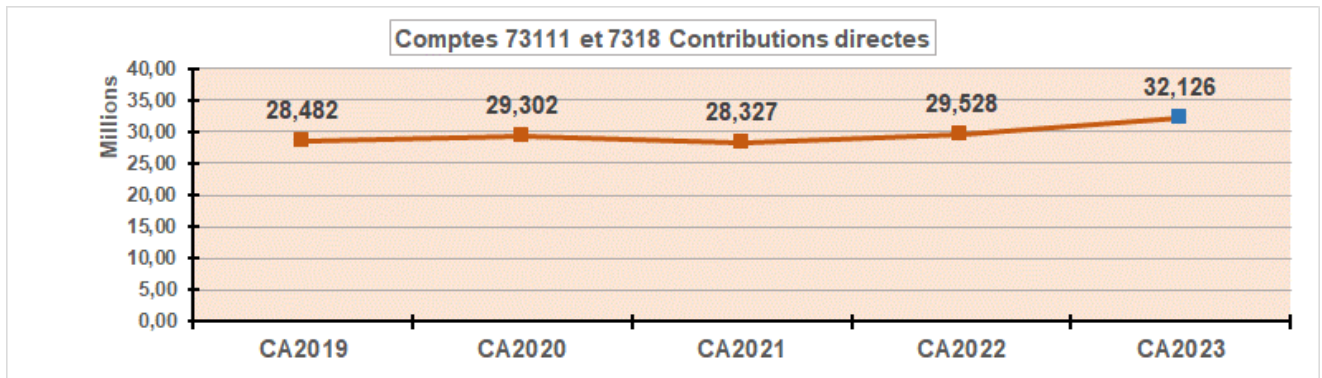
a4-1) Les contributions directes : 32,126 M€

Cette recette fiscale correspond au cumul des produits de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce produit figure aux articles budgétaires 73111 « Impôts directs locaux » et 7318 « Autres impôts locaux et assimilés ».

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Comptes 73111 et 7318 Contributions directes	29 527 772,00	32 126 396,00	2 598 624,00	8,8%

Cette recette s'est élevée en 2022 à **32,126 M€** et représente 62,2% des recettes réelles de fonctionnement (65,7% en 2022).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces recettes se décomposent dans l'état fiscal 1288 M notifié fin décembre 2023 comme suit :

PRODUIT	2019	2020	2021	2022	2023	Ecarts	Variation
Taxe d'Habitation	15 286 080	15 739 254	4 719 783	4 848 019	5 498 226	650 207	13,4%
Taxe sur le Foncier Bâti	12 680 855	13 166 530	20 553 839	21 584 243	23 331 942	1 747 699	8,1%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	294 310	281 007	242 578	241 493	265 720	24 227	10,0%
Effet coefficient correcteur			2 592 760	2 723 277	2 951 162	227 885	8,4%
Rôles supplémentaires	220 478	114 970	218 395	71 088	79 346	8 258	11,6%
TOTAL PRODUIT FISCAL (état 1288)	28 481 723	29 301 761	28 327 355	29 527 772	32 126 396	2 598 624	8,80%

Cette croissance de 2,599 M€ s'explique par la seule variation des bases fiscales, les taux d'imposition pour les 3 taxes étant demeurés inchangés depuis la baisse des taux votée en 2021.

- **Evolution des bases fiscales :**

Les bases fiscales établies par les services fiscaux progressent de façon différenciée selon la taxe.

BASE	2019	2020	2021	2022	2023	Ecarts	Variation
Taxe d'Habitation	68 303 697	70 328 446	21 089 783	21 662 677	24 567 679	2 905 002	13,4%
Taxe sur le Foncier Bâti	54 010 923	56 111 593	56 498 105	59 459 954	64 313 495	4 853 541	8,2%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	489 864	467 721	456 060	454 019	499 568	45 549	10,0%

Ces bases fiscales évoluent en fonction du coefficient de revalorisation voté par les parlementaires dans le cadre de la loi de finances et de la variation physique des bases du fait des constructions nouvelles.

▪ **La revalorisation législative des bases d'imposition**

La revalorisation législative des bases est adoptée chaque année par le Parlement lors du vote de la Loi de Finance Initiale. Depuis 2018, les bases fiscales existantes sont revalorisées en fonction de l'indice des prix harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'exercice précédent. L'IPCH du mois de novembre 2022 notifié le 15/12/2022 s'est élevé à 7,10%. Les bases fiscales des 3 taxes en vigueur (le stock existant au 31/12/2022) ont donc été revalorisées législativement de ce même montant. L'évolution de la réévaluation législative au cours de 5 dernières années est décrite dans le tableau suivant :

REVALORISATION LEGISLATIVE DES BASES	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	2,20%	0,90%	0,20%	3,40%	7,10%
Taxe sur le Foncier Bâti	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%

▪ **La revalorisation physique des bases d'imposition**

Parallèlement à l'action sur le stock existant, il convient d'intégrer les variations physiques des bases. Celles-ci comprennent les bases fiscales nouvellement créées par le biais de constructions nouvellement fiscalisées et les bases fiscales diminuées du fait d'une réforme telle que la réforme de la taxe d'habitation.

L'évolution de la revalorisation physique au cours des 5 dernières années est décrite dans le tableau ci-dessous :

REVALORISATION PHYSIQUE DES BASES	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	2,36%	2,06%	-70,21%	-0,68%	6,31%
Taxe sur le Foncier Bâti	1,63%	2,99%	0,49%	1,84%	1,06%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	5,17%	-5,42%	-2,69%	-3,85%	2,93%

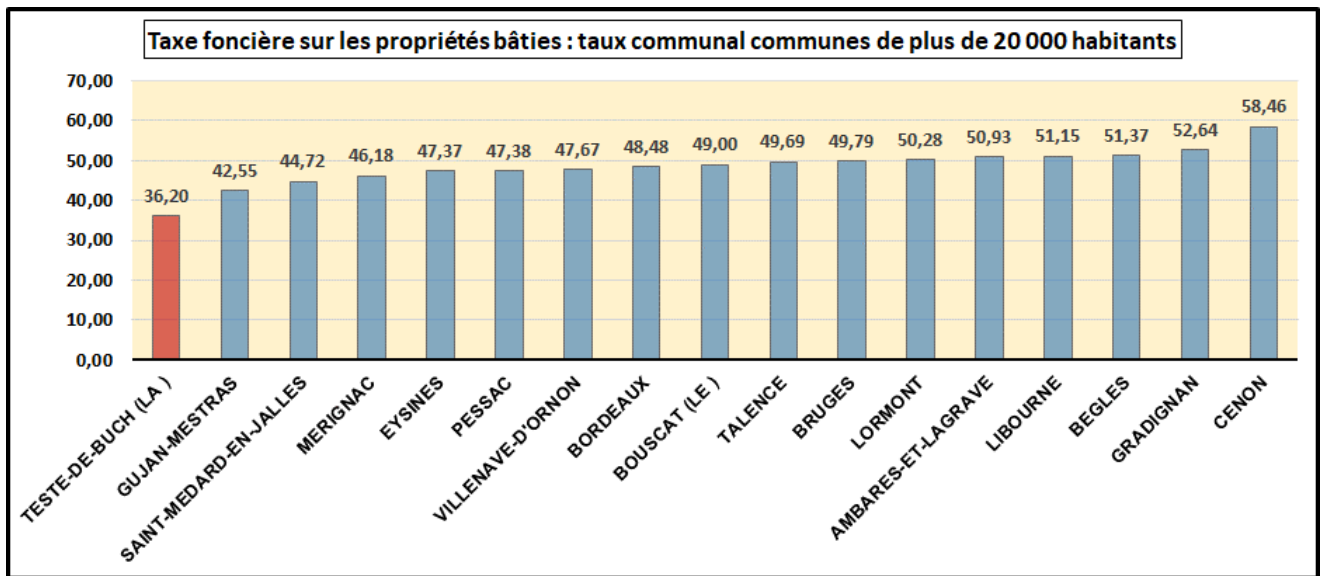
• **les taux d'imposition :**

Les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal se déclinent comme suit :

TAUX D'IMPOSITION VOTES	2019	2020	2021	2022	2023
Taux Taxe d'Habitation sur les résidences principales	22,38%	22,38%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	22,38%	22,38%	22,38%	22,38%	22,38%
Taux Taxe sur le Foncier Bâti	23,43%	23,43%	36,20%	36,20%	36,20%
Taux Taxe sur le foncier bâti hors transfert TF CD33	23,43%	23,43%	18,77%	18,77%	18,77%
Taux Taxe sur le Foncier Non Bâti	60,08%	60,08%	53,19%	53,19%	53,19%

Les taux d'imposition 2023 ont été maintenus au niveau voté en 2021.

Ainsi, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune de la Teste de Buch est désormais le taux le plus bas des communes de plus de 15 000 habitants du département de la Gironde ainsi que le détaille le tableau ci-dessous :



La baisse de la fiscalité votée en 2021 a donc conduit à réduire la fiscalité des contribuables locaux testerins de 4,66 points pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 6,89 points sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Depuis 2021, cette fiscalité reversée aux contribuables locaux s'est donc élevée à un montant proche de 8,5 M€.

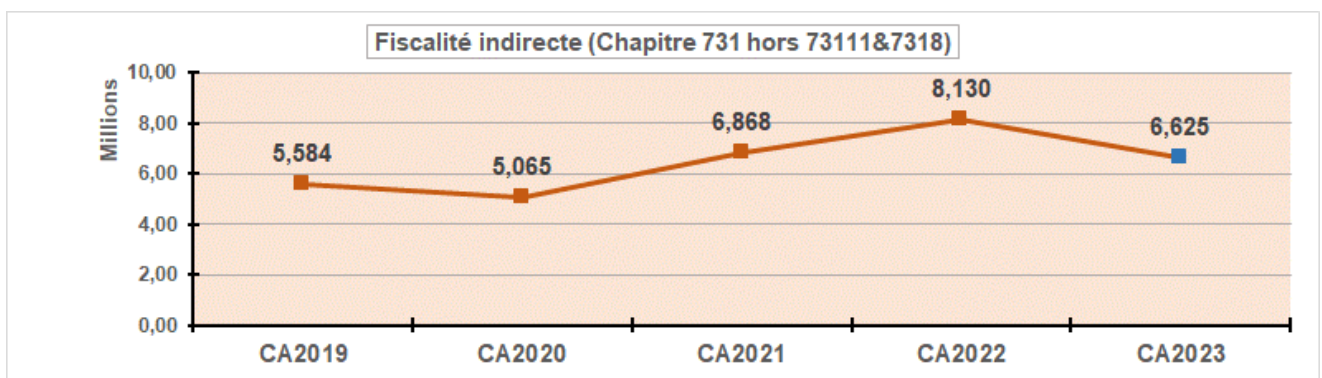
a3-3. La fiscalité indirecte : 6,625 M€

Ces recettes correspondent aux « impôts indirects » et regroupent pour l'essentiel, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour et sa taxe départementale additionnelle, la taxe locale sur la publicité extérieure et la redevance des mines. Elles représentent en 2023, 12,8% des recettes réelles de fonctionnement (18,1% en 2022).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Fiscalité indirecte (Chapitre 731 hors 73111&7318)	8 130 094,43	6 625 435,46	- 1 504 658,97	-18,5%

L'exercice 2023 se caractérise par une baisse significative de ces produits (-1,50 M€).

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces recettes fiscales se décomposent principalement en :

- **Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux : 3,911 M€**

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles anciens et de terrains non soumis à la taxe sur la valeur ajoutée. Une taxe additionnelle au taux de 1,20 % perçue au profit des communes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Compte 73123 Taxe additionnelle aux droits de mutation (7381 M14)	5 498 451,67	3 911 247,40	- 1 587 204,27	-28,9%

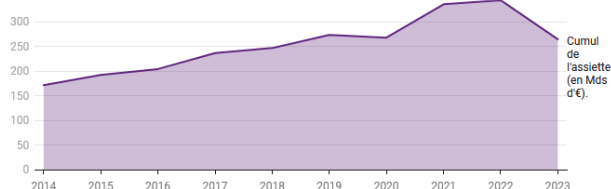
Cette recette représente en 2023, 7,6% des recettes réelles de fonctionnement de la commune (12,2% en 2022).

L'exercice 2023 s'est caractérisé en raison de la crise du secteur immobilier par une baisse significative de ces recettes. Ces recettes, selon l'analyse parue dans la Gazette des communes en janvier 2024, ont diminué au niveau national de 23,10% par rapport à 2022, au niveau départemental de 27,6% et dans notre commune de 28,9% soit une baisse de plus de 1,587 M€.

L'assiette de DMTO en 2023 a diminué de 23,10 % par rapport à 2022.

Entre 2022 et 2023, le volume de l'assiette des DMTO a diminué de 23,10 %. Néanmoins, elle a progressé de 54,33 % en dix ans.

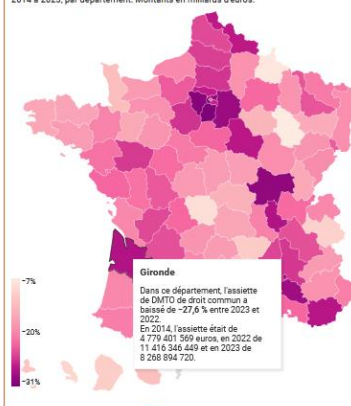
Cumul sur les douze derniers mois de l'assiette mensuelle des mutations taxées au taux de droit commun en France, en euros, de 2019 à 2023. Montants en milliards d'euros.



Graphique: La Gazette des communes - Source: IGEDD - Récupérer les données

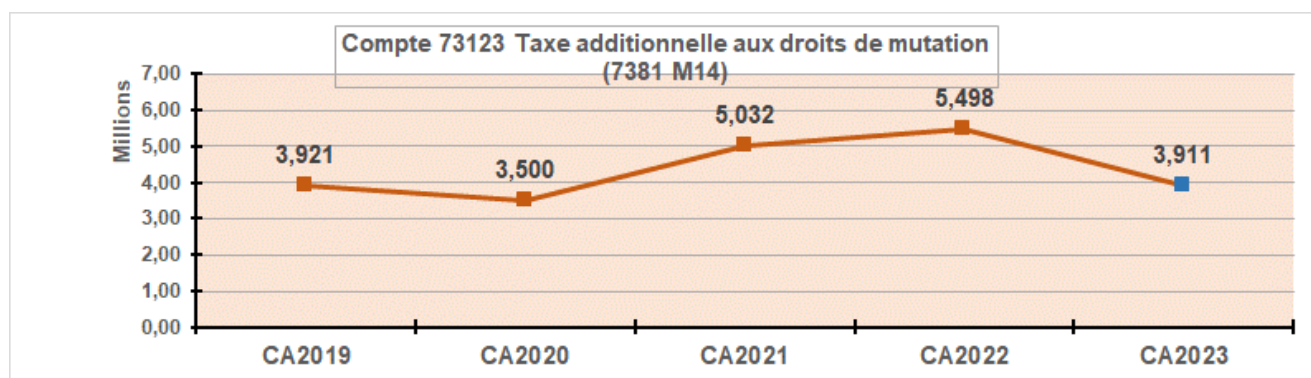
En 2023, l'assiette des DMTO de droit commun diminue partout mais différemment d'un département à l'autre par rapport à 2022.

Cumul de l'assiette mensuelle des mutations taxées au taux de droit commun en France, en euros, de 2014 à 2023, par département. Montants en milliards d'euros.



Carte: La Gazette des communes - Source: IGEDD

La tendance sur les 5 dernières années est la suivante :



• Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité: 1,153 M€

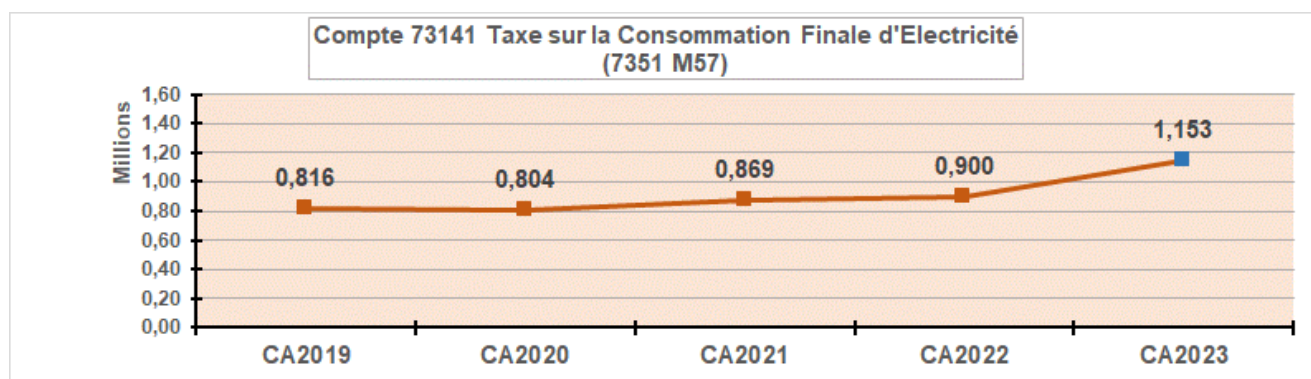
Comme prévu par l'article 54 de la loi de finances pour 2021, les taxes locales sur l'électricité ont été supprimées, pour être intégrées à leur niveau plafond, en tant que majorations de cette fraction. La taxe départementale a été intégrée à l'accise sur l'électricité au 1er janvier 2022 et la taxe communale au 1er janvier 2023. Ces majorations de l'accise sur l'électricité, acquittées par les fournisseurs d'électricité sur la base des quantités d'électricité livrées aux consommateurs finals, sont affectées aux collectivités territoriales correspondantes en fonction des quantités d'électricité qui sont consommées sur leurs territoires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Compte 73141 Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (7351 M57)	900 413,78	1 152 681,21	252 267,43	28,0%

En 2023, 1^e année de la réforme, la dotation reversée par les services fiscaux au titre de l'exercice en cours, s'est élevée à 928 543 €. Cette dotation a été majorée pour solde de tout compte, d'un montant de 224 138 € correspondant aux recettes de TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) versées à la commune par les fournisseurs d'électricité au titre du 4^e trimestre 2022.

Cette recette représente en 2023, 2,2% des recettes réelles de fonctionnement (2,0% en 2022).

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



• **Taxe de séjour communale et taxe de séjour supplémentaire départementale : 829 741 €**

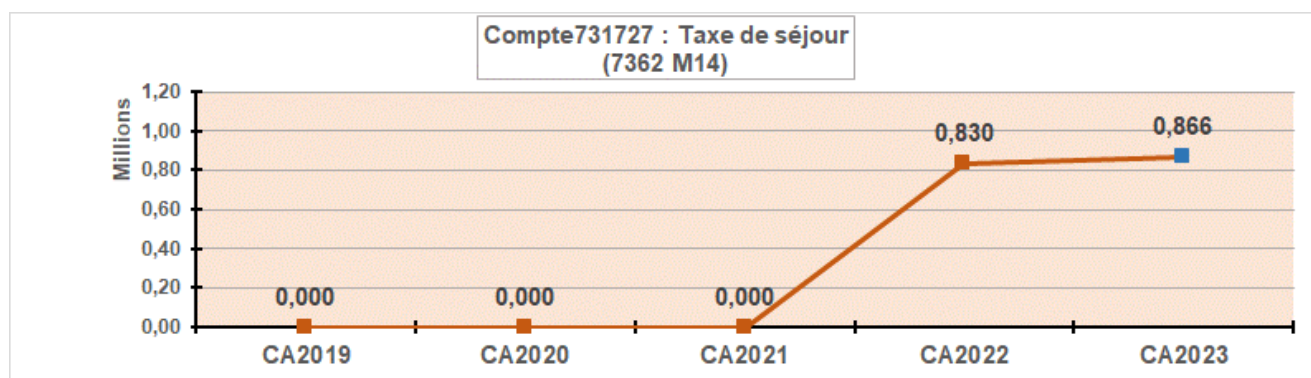
La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune et est perçue auprès de l'ensemble des hébergeurs testerins. Elle a pour objectif de ne pas faire supporter au seul contribuable testerin les frais liés au tourisme.

Cette taxe était perçue par l'EPIC-OT jusqu'à sa dissolution le 31/12/2021. La création de l'EPIC-Hippocampus au 01/01/2022 a conduit au versement de la taxe de séjour communale et de la taxe de séjour supplémentaire départementale à la commune et à son reversement aux bénéficiaires définitifs que sont l'EPIC-Hippocampus et le Conseil Départemental par le biais d'une atténuation de produit.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 731727 : Taxe de séjour (7362 M14)	829 740,70	866 220,56	36 479,86	4,4%

Après une année 2021 exceptionnelle avec un montant de recettes de plus de 1,08 M€, l'incendie du mois de juillet 2022 avait conduit à une baisse significative de ces produits. L'exercice 2023 s'est caractérisé par une nette reprise de cette activité tant au niveau des plateformes d'hébergement (AirBNB, Abritel...) que des hébergeurs particuliers. Les campings sinistrés en 2022 ont repris leur activité avec un niveau de recettes moindre.

La tendance constatée sur les 5 dernières années dans les comptes de la ville est la suivante :



• **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : 382 274 €**

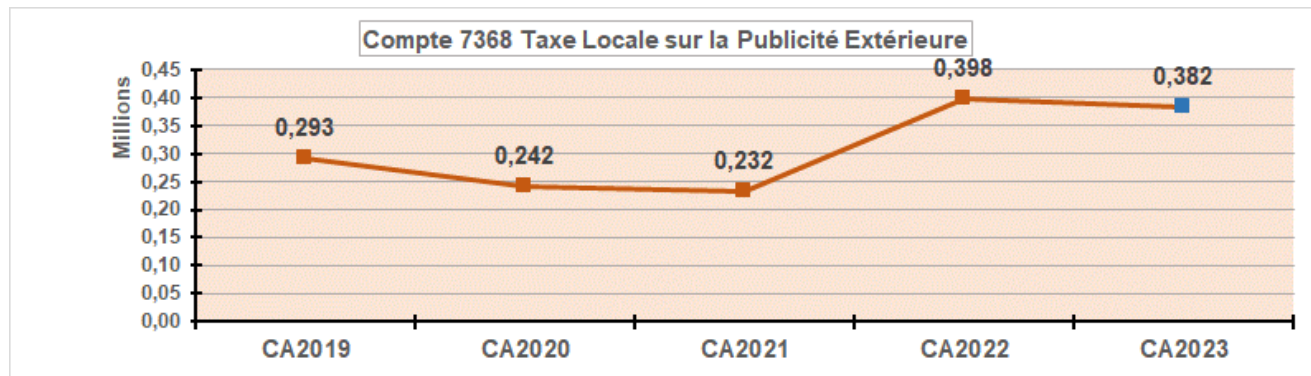
La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, pré enseigne ou publicité) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 7368 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	398 268,92	382 273,63	- 15 995,29	-4,0%

En 2022, l'ensemble des dispositifs publicitaires présents sur le territoire communal avaient été recensés et mesurés conformément aux dispositions règlementaires en vigueur. Cette révision avait permis d'améliorer le rendement de cette taxe avec une recette de 298 269 €.

En 2023, les propriétaires ont optimisé les dispositifs ce qui a conduit à une baisse de ces recettes de 15 995€.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



- **Redevance des Mines : 220 000 €**

Les entreprises minières sont, en contrepartie de l'exonération de la cotisation foncière des entreprises qui leur est accordée pour certaines activités, passibles des redevances départementale et communale des mines.

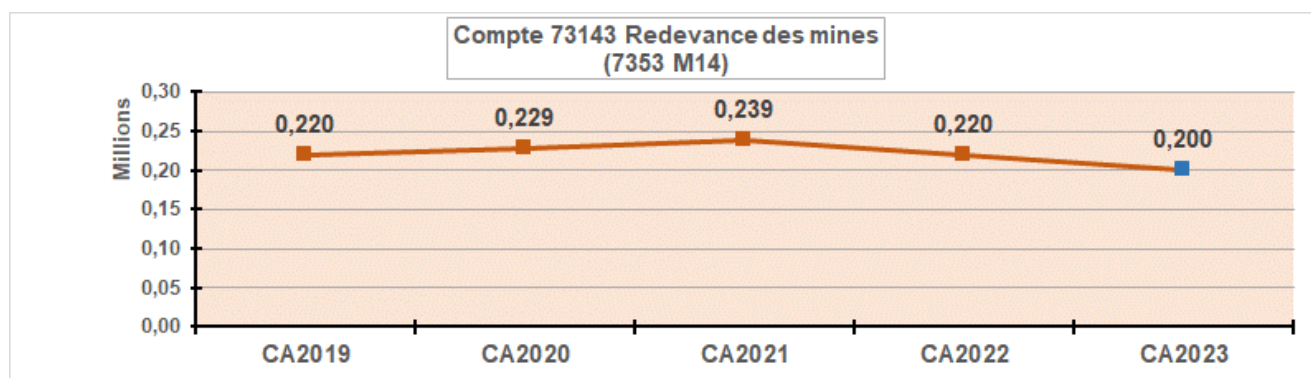
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 73143 Redevance des mines (7353 M14)	220 000,00	200 238,00	- 19 762,00	-9,0%

La redevance des mines est versée par Vermillon REP SAS, pour les concessions de « mines d'hydrocarbures » de Cazaux, des Mimosas et des Arbousiers. Cette redevance est proportionnelle à la valeur des produits extraits.

En 2022, cette recette avait fait l'objet d'un rattachement d'un montant de 220 000 €.

En 2023, la recette rattachée a été annulée, le montant réel 2022 a été titré pour un montant de 247 835 € et le montant réel perçu au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à un montant de 172 403 €. L'écart constaté entre le montant perçu au titre de la redevance des mines 2022 et de 2023 s'explique par la baisse de la production consécutive à l'incendie de juillet 2022.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



- **Taxe sur les passagers (Banc d'Arguin) : 24 466 €**

La taxe sur les passagers est perçue par les entreprises de transport public maritime qui desservent un espace naturel protégé tels que la Réserve Naturelle nationale du Banc d'Arguin.

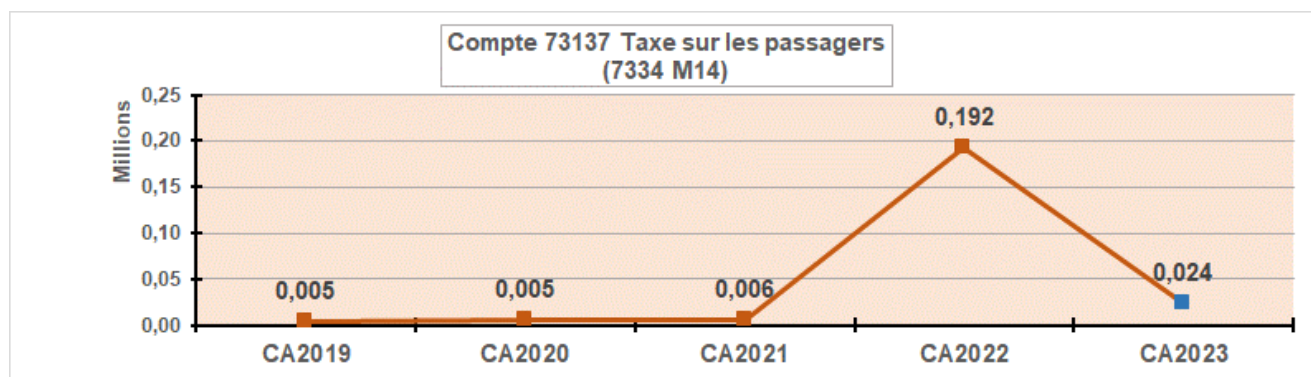
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 73137 Taxe sur les passagers (7334 M14)	192 131,34	24 465,57	- 167 665,77	-87,3%

La Ville perçoit cette taxe et la reverse l'exercice suivant au gestionnaire de l'espace naturel (la SEPANSO) par le biais d'une subvention de fonctionnement.

En 2022, cette taxe a fait l'objet d'un rattrapage de recettes au titre des exercices 2017 à 2021.

En 2023, cette recette a été établie au vu des dessertes de l'espace naturel pour un montant de 24 466 €.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



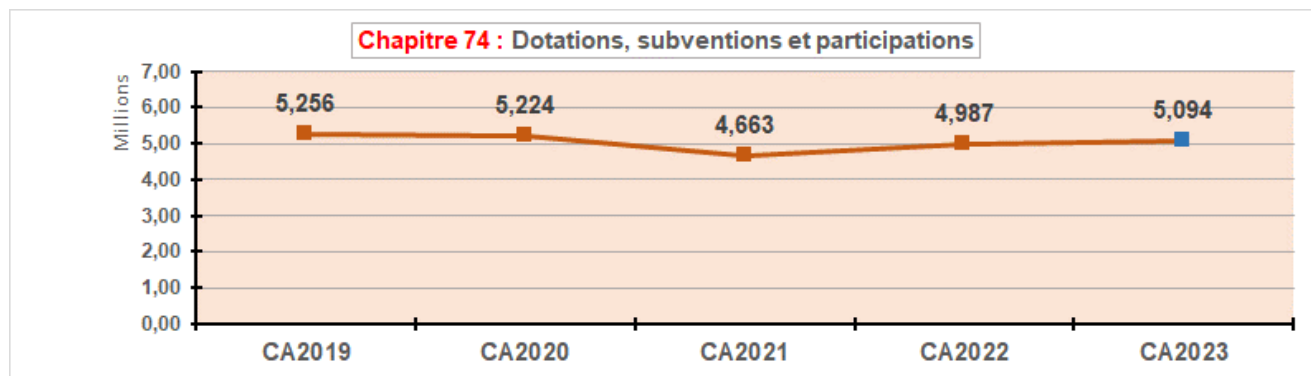
a4) Le chapitre 74 : les dotations, subventions et participations : 5,094 M€

Les recettes perçues au chapitre 74 « dotations, subventions et participations » correspondent, aux versements reçus par la collectivité au titre des dotations d'Etat et, aux autres versements (subventions ou participations) reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	4 986 570,96	5 094 390,28	107 819,32	2,2%

En 2023, ces recettes s'élèvent à 5,094 millions d'euros et représentent 9,86% des RRF (11,1 % en 2022).

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Pour mémoire, la réforme de la taxe d'habitation avait conduit à la suppression de la compensation des exonérations de taxe d'habitation qui représentaient 992 491 € en 2020.

Ce chapitre budgétaire est composé de :

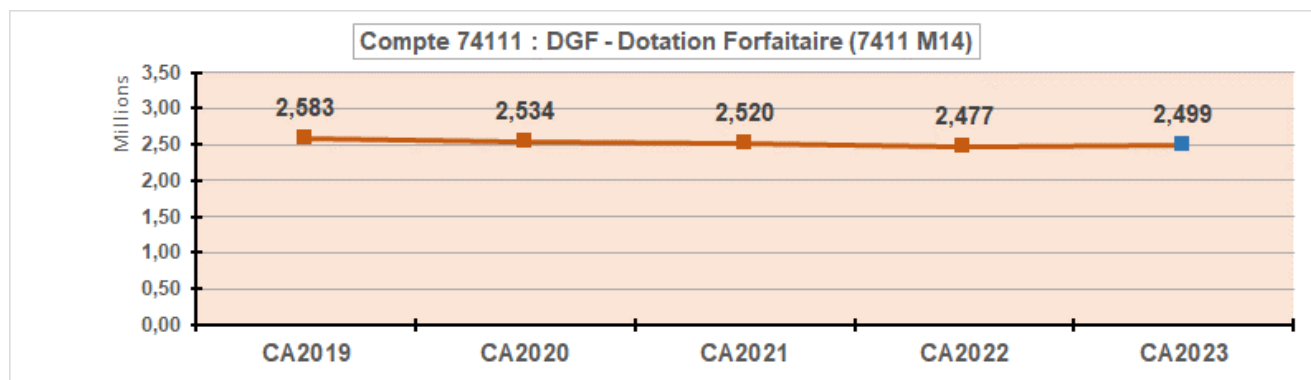
a4-1) La Dotation Forfaitaire de la DGF : 2,477 M€

La dotation forfaitaire est la fraction principale de la Dotation globale de Fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 74111 : DGF - Dotation Forfaitaire (7411 M14)	2 477 384,00	2 499 416,00	22 032,00	0,9%

Après des baisses importantes jusqu'en 2016, cette dotation s'est érodée au rythme de 1,5% par an sur les 5 dernières années. En 2023 cette dotation a augmenté en fonction de la seule progression démographique de la commune, l'écrêtement qui s'était appliqué chaque année jusqu'en 2022, avait été suspendu en 2023 pour les communes.

En 2023, cette recette représente 4,9 % des RRF (5,5% en 2022).
La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



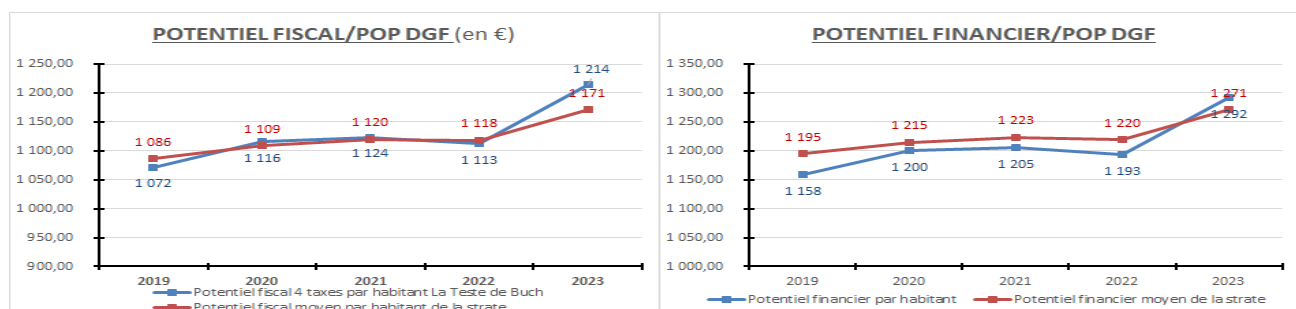
a4-2) La Dotation Nationale de Péréquatation (DNP) : 386 170 €.

La dotation nationale de péréquatation est une dotation de péréquatation qui a pour principal objet d'assurer la péréquatation de la richesse fiscale entre les communes. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle. Sont éligibles à la DNP les communes qui ont un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant et qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

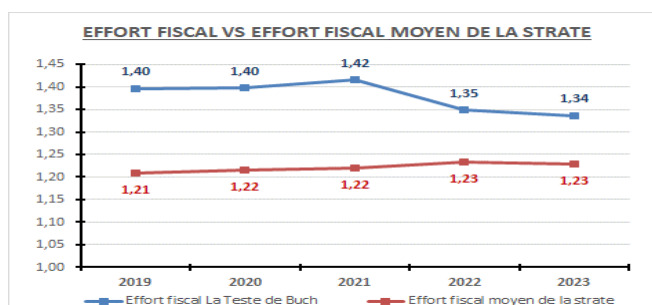
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Compte 741127 : DGF - Dotation Nationale de Péréquatation (74127 M14) (*)	411 587,00	386 170,00	- 25 417,00	-6,2%

(*) L'attribution départementale de péréquatation de la taxe professionnelle d'un montant de 4980€ imputée par erreur en 741127 DNP sur l'exercice 2023

Ainsi que le décrivent les graphiques ci-dessous, le potentiel fiscal de la commune et le potentiel financier ont fortement augmenté en 2023 du fait de la réforme de la taxe d'habitation et de ses conséquences sur le calcul de ces agrégats. Ces 2 indicateurs sont désormais supérieurs aux moyennes constatées pour les communes de la même strate démographique.

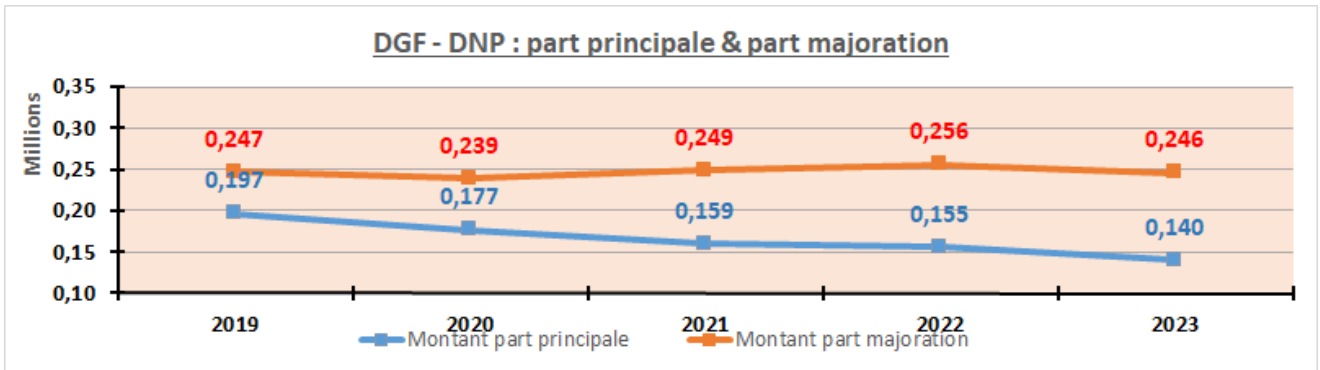


L'effort fiscal reste quant à lui, toujours supérieur à la moyenne de la strate.

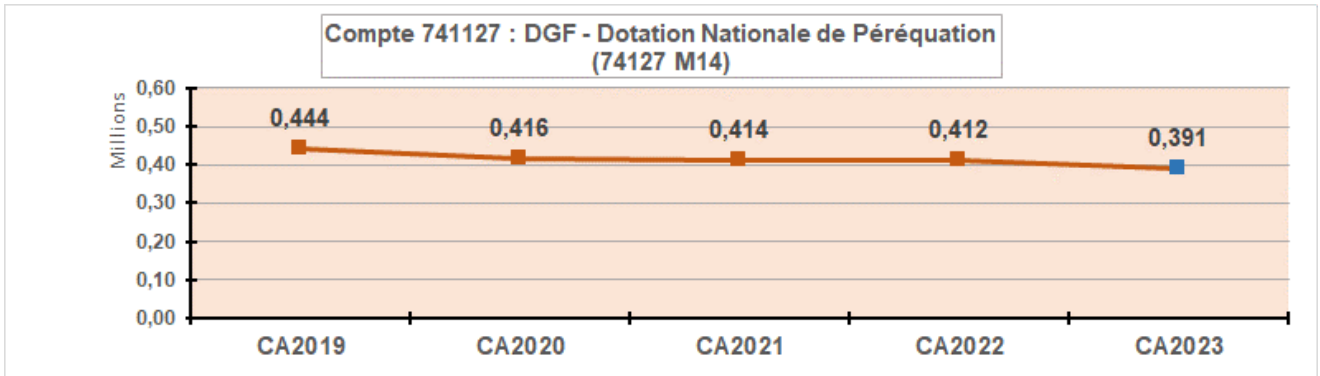


La tendance pour ces 3 indicateurs explique la baisse de la part majoration de la Dotation Nationale de péréquatation qui a donc poursuivi sa baisse au taux [maximum] de 10% par an.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Il en résulte une dotation orientée à la baisse sur les 5 dernières années.



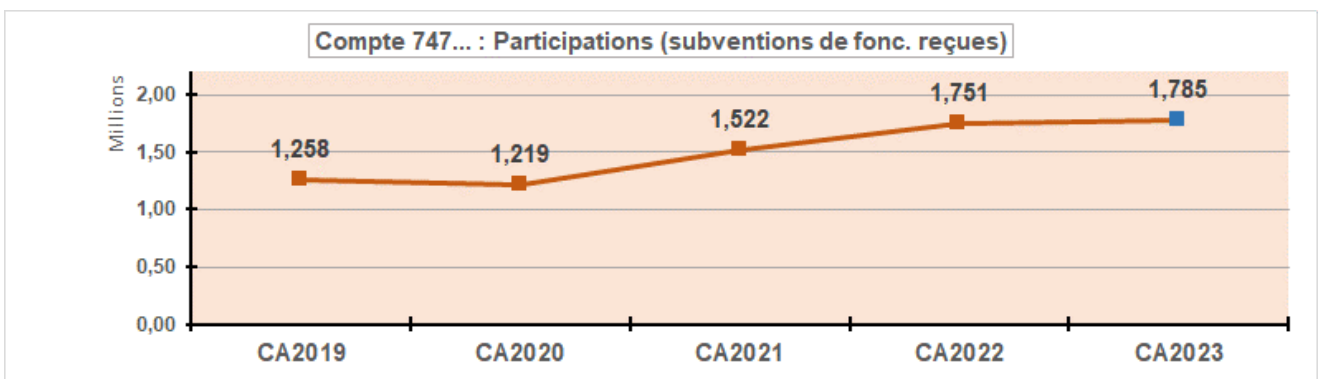
a4-3) Les subventions de fonctionnement perçues : 1,785 M€

Les subventions représentent des participations versées à la commune par nos partenaires (Etat, Département, COBAS, Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et EPIC-Hippocampus).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 747... : Participations (subventions de fonc. reçues)	1 751 002,36	1 785 048,35	34 045,99	1,9%

Les subventions de fonctionnement perçues représentent en 2023 3,46% des recettes réelles de fonctionnement (3,9% en 2022).

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Les subventions, d'un montant cumulé de 1,785 M€ se ventilent budgétairement comme suit :

Articles budgétaires	2022	2023	Ecart	Variation
74718 Subventions Etat	83 220,83	35 918,68	- 47 302,15	-57%
7472 Subventions Région Nouvelle Aquitaine	-	164 683,00	164 683,00	ns
7473 Subventions Département de la Gironde	61 028,40	92 946,93	31 918,53	52%
74751 Subventions COBAS	18 500,00	37 000,00	18 500,00	100%
7478 Autres subventions	1 588 253,13	1 454 499,74	- 133 753,39	-8%
<i>dont Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde</i>	1 412 503,43	1 410 812,74	- 1 690,69	-0,1%
Total subventions perçues	1 751 002,36	1 785 048,35	34 045,99	1,94%

Ainsi que le décrit le tableau précédent, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde est le principal financeur de la Ville de La Teste de Buch. Son action en faveur des familles se décline par le financement du secteur de la petite enfance (64% du produit perçu), du secteur de la jeunesse et du périscolaire, (25% du produit perçu) et du secteur des centres sociaux (9% du produit perçu).

La subvention de 164,7 K€ de la Région Nouvelle Aquitaine correspond au solde de la subvention relative à la stratégie locale 2019/2022.

a4-4) Les compensations fiscales : 362 315 €

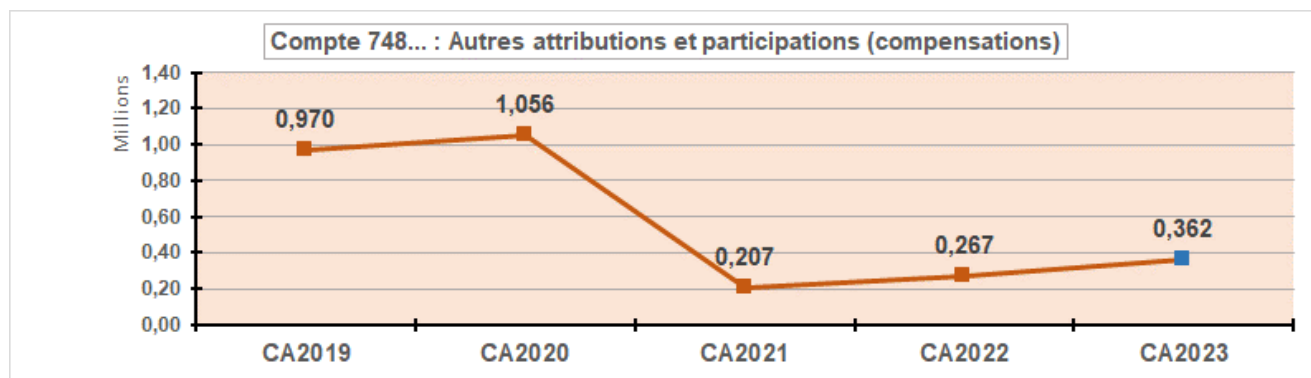
Les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'État font l'objet de compensations fiscales aux collectivités locales et leurs EPCI. L'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnel complète cet ensemble.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Compte 748... : Autres attributions et participations (compensations)	266 624,00	362 315,00	95 691,00	35,9%

Ces recettes sont versées par l'Etat et par le Département de la Gironde. Elles correspondent pour l'essentiel, aux exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'État, aux dotations de recensement et de titres sécurisés versées par l'Etat et à l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnel versée par le Département.

Ces recettes représentent 0,7% des RRF en 2023 (0,6% en 2022).

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



La principale compensation concernait la Taxe d'habitation pour un montant de 992 491 € en 2020. Cette compensation a été supprimée en 2021 dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

Les différentes composantes de ce compte sont :

Articles budgétaires	2022	2023	Ecarts	Variation
7482 Compensation fiscale pour perte de taxe additionnelle	3 299,00	3 911,00	612,00	19%
74832 Attribution du Fonds Départemental de Taxe Prof. (*)	4 932,00	-	- 4 932,00	-100%
74834 Etat - Compensation exonération de taxes foncières	234 398,00	318 413,00	84 015,00	36%
7484 Dotation de recensement	5 365,00	5 491,00	126,00	2%
7485 Etat - Dotation pour titres sécurisés	18 630,00	34 500,00	15 870,00	85%
Total Compensations fiscales	266 624,00	362 315,00	95 691,00	35,89%

(*) imputée par erreur en 741127 DNP sur l'exercice 2023 pour un montant de 4 980 €

L'exercice 2023 a été marqué par la hausse de 84 015 € des exonérations de taxes foncières (Cf. l'exonération de 50% de la taxe foncière sur les locaux industriels) et par montée en puissance de la dotation Etat pour titres sécurisés (Cartes Nationales d'Identité et passeports) suite à la mise en place de ces équipements en mairie (+15 870 €).

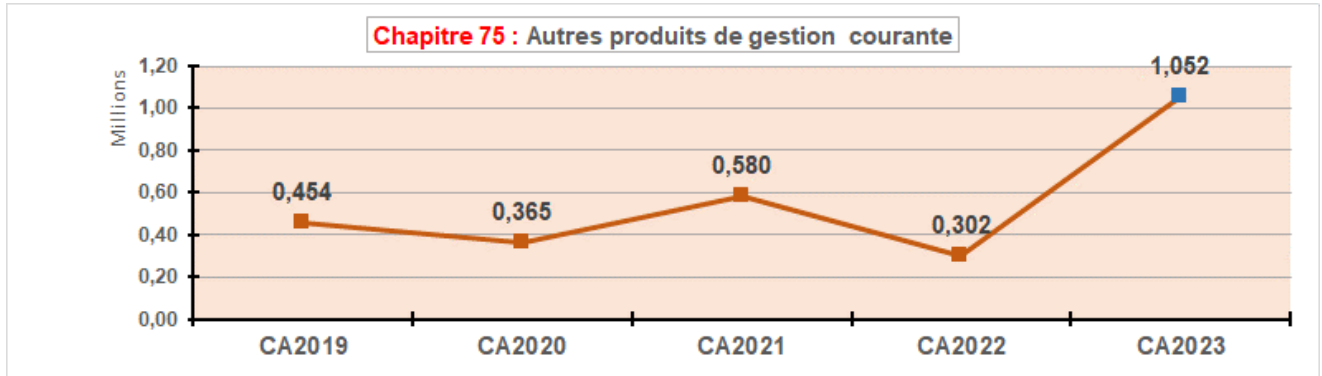
a5) Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 1,052 M€

Ces recettes correspondent aux loyers perçus ainsi qu'aux redevances relatives aux Délégations de Service Public. En 2023, ces recettes représentent 2,0% des recettes réelles de (0,7% en 2022).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	301 938,40	1 052 437,78	750 499,38	248,6%

Ces recettes ont fortement augmenté en 2023 en raison du passage en M57 qui a transféré les recettes exceptionnelles (indemnités de sinistres, régularisations comptables) et de régularisations de produits de l'exercice 2022.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces recettes correspondent pour l'essentiel :

- **Au produit de la location des propriétés communales** : les produits encaissés en 2023 à ce titre s'élèvent à 241 022€ (255 920 € en 2022). La baisse constatée -14,9 K€ s'explique pour l'essentiel, par la ré-imputation en M57 des charges locatives sur le chapitre 70 pour un montant de 11,1 K€ et la baisse des indemnités compensatrices des agences postales pour un montant de 3,4 K€.
- **Aux redevances liées à la Délégation de Service Public de la restauration municipale** non titrées sur 2022 (Cf. retard dans la transmission des documents) ont été titrées avec les redevances 2023 sur l'exercice 2023 pour un montant cumulé de 285,7 K€. En 2021, ces redevances s'étaient élevées à 270,5 K€.
- **À la régularisation comptable des rattachements** pour un montant de 140,9 K€ (0 € en 2022).
- **À la régularisation des charges refacturées à l'EPIC-HIPPOCAMPUS** conformément aux dispositions de mises à disposition des locaux pour un montant cumulé de 157,8 M€ (0 € en 2022).
- **À des avoirs sur factures EDF** pour un montant de 93,2 K€ (0 € en 2022).
- **Aux pénalités sur marchés et les astreintes d'urbanisme** pour un montant cumulé de 79,9 K€ dont 73,9 K€ au titre du contentieux « Auxifip »,
- **Aux dons** encaissés dans le cadre du mécénat du festival Olivier Marchal : 47,5 K€ en 2023 (28 K€ en 2022) et **les libéralités** encaissées suite à l'incendie de 2022 : 3,5 K€ en 2023 (1,15 K€ en 2022).
- Aux indemnités de sinistres pour le solde.

b) Les recettes financières et exceptionnelles

Cet agrégat retranscrit les recettes réelles de fonctionnement hors « gestion ».

Il se décompose en :

b1) Le chapitre 76 : produits financiers : 218,8 K€

Le compte 76 enregistre les produits financiers résultant des opérations financières de la collectivité.

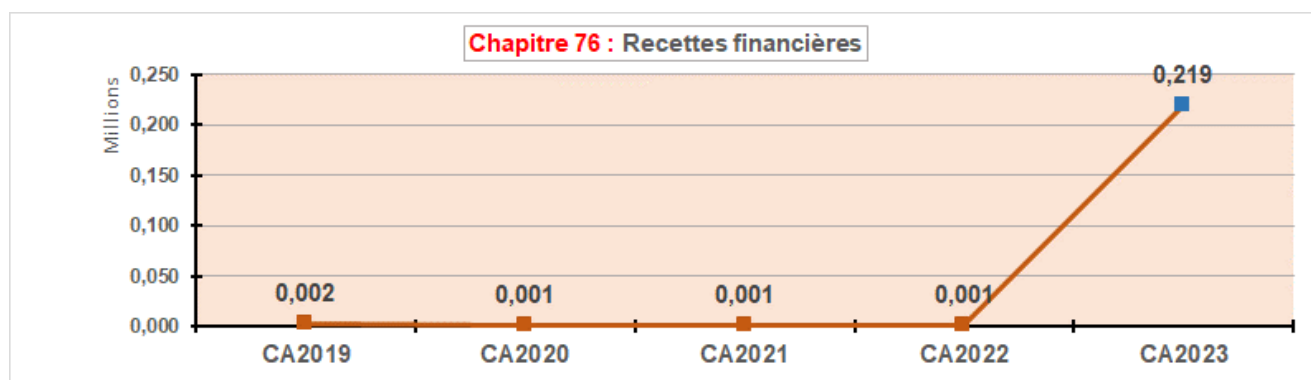
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Chapitre 76 : Recettes financières	885,72	218 808,15	217 922,43	24604,0%

Ces recettes correspondent traditionnellement au remboursement par le budget annexe pôle nautique des intérêts du prêt de 65 K€ souscrit en 2008 (300 € en 2023) et à la rémunération de parts sociales du Crédit Agricole (14€ en 2023) et les dividendes relatifs aux parts sociales de la Caisse d'Epargne (636 €).

En 2023, conformément aux dispositions prévues en matière de placement de trésorerie, la ville a placé sur des comptes à terme les produits de cession d'immobilisations réalisés au cours des exercices antérieurs. Ces placements ont permis de générer une recette évaluée au 31 décembre 2023 à 217,8 K€. Le placement n'ayant pas été soldé à cette date, cette recette a fait l'objet d'un rattachement de produit sur l'exercice 2023.

Ces recettes représentent en 2023, 0,4% des recettes réelles de fonctionnement.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



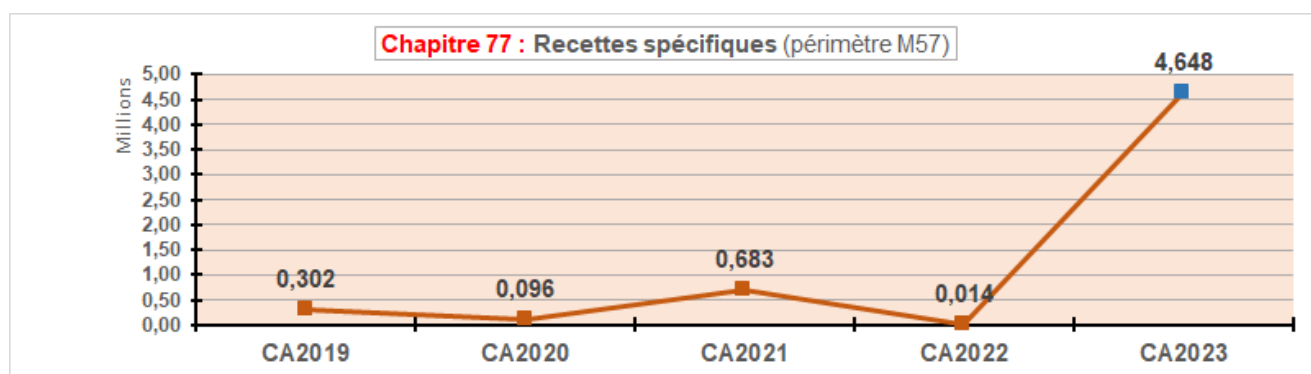
b2) Le chapitre 77 : produits spécifiques : 4,648 M€

L'instruction budgétaire et comptable M14 retranscrivait au chapitre 77 les recettes exceptionnelles qui n'entraient pas dans le cadre de la gestion courante de la collectivité. L'instruction M57 en vigueur depuis le 01/01/2023 dans notre commune réduit le chapitre 77 aux recettes spécifiques c'est-à-dire aux produits de cessions d'immobilisation et aux annulations de mandats sur exercice clos.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecarts	Variation
Chapitre 77 : Recettes spécifiques (M57) vs Recettes exceptionnelles (M14)	204 863,28	4 647 625,20	4 442 761,92	2168,6%
Chapitre 77 : Recettes spécifiques (M57)	14 115,00	4 647 625,20	4 633 510,20	32826,9%

Afin de simplifier la lecture de ce rapport la comparaison entre exercice se fait sur le périmètre M57.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



b2-1) Les produits spécifiques hors produits de cessions : 21 100 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 77 : Recettes spécifiques hors produits de cession	-	21 100,00	21 100,00	ns

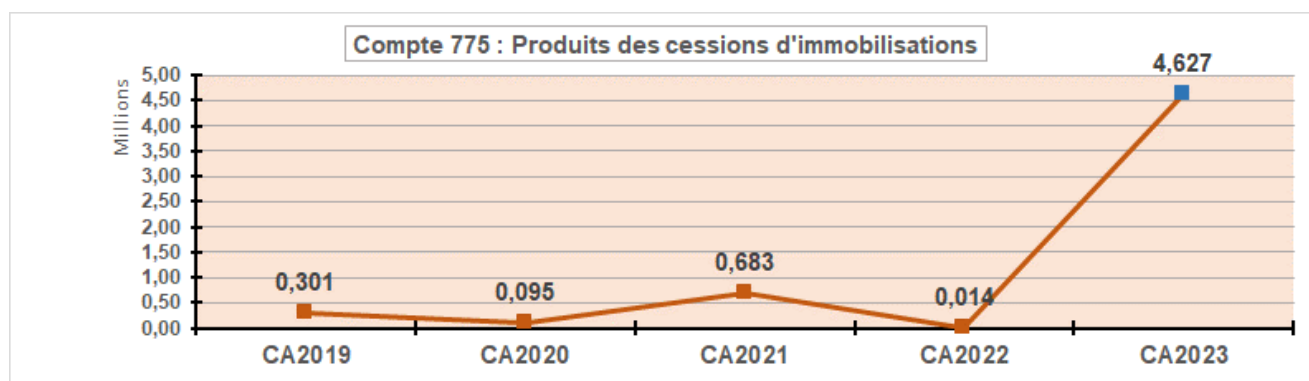
En 2023, les produits spécifiques hors produits de cessions se déclinent correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos réalisés dans le cadre des opérations de transferts de résultats avec l'EPIC-HIPPOCAMPUS pour un montant de 21,1 K€.

b2-2) Les produits de cessions : 4,626 M€

Le compte 775 enregistre le prix des cessions d'actifs immobilisés figurant aux comptes 20, 21,23, 26 et 27 ainsi que les indemnités versées par les compagnies d'assurance en cas de sinistre total.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Compte 775 : Produits des cessions d'immobilisations	14 115,00	4 626 525,20	4 612 410,20	32677,4%

Ces produits figurent en exécution à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations » du chapitre 77 de la section de fonctionnement. Toutefois, il est à noter que ces recettes figurent en recettes d'investissement et au chapitre 024 lors du vote du budget et que ce chapitre n'est pas exécuté comptablement.



Ces produits correspondent à :

- des cessions foncières pour un montant total de 4 525 580 € (3 000 € en 2022) correspondant à :
 - la vente du terrain du « Cap de Mount » au lieu-dit Jaumard à Cazaux à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour un montant de 2 844 000 €,
 - la vente du stade rue Sanchez à Cazaux à la société SCCV Stade de Cazaux pour un montant de 1 500 000 €,
 - la vente du terrain sis 95 rue du Maréchal Leclerc aux consorts Allary pour un montant de 25 300€,
 - la vente d'un terrain sis 65b avenue Bissérié à La Teste pour un montant de 7 000 €.
- la cession de 16 véhicules obsolètes pour un montant cumulé de 81 241 € (11 115 € en 2022).
- La cession de matériels et de mobilier réformés pour un montant cumulé de 19 704 €.

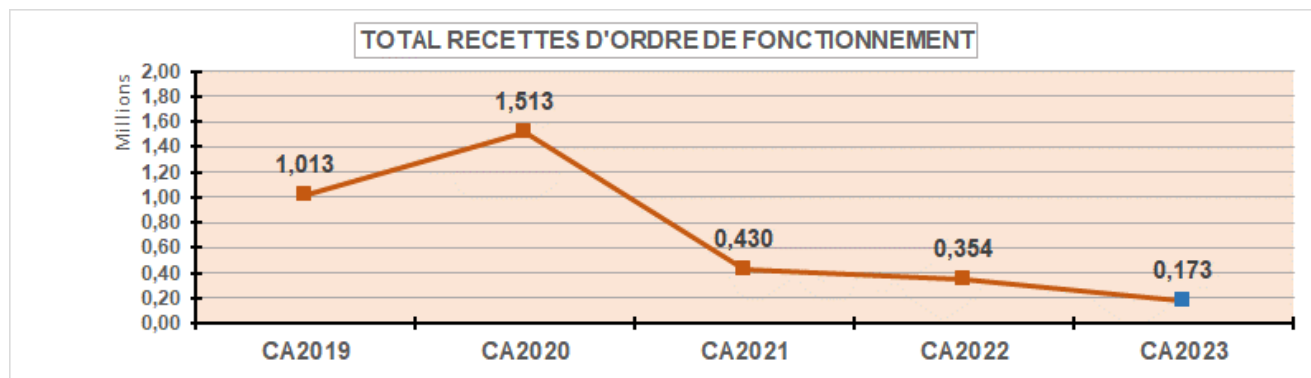
2) LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 173 441 €

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	354 042,74	173 441,49	559 828,56	1,3%

Les opérations d'ordre n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

Les recettes de fonctionnement ont une contrepartie équivalente en dépenses d'investissement. La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces dépenses correspondent exclusivement au chapitre 042 « les opérations d'ordre de transfert entre sections » pour un montant de 173 441 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 042,74	173 441,49	- 180 601,25	-51,0%

Ce chapitre retranscrit les écritures relatives aux :

- Travaux en régie figurant au compte 722 « travaux en régie » qui correspondent aux immobilisations réalisées par les services municipaux pour un montant total de 44 916 € (235 307€ en 2022),
- Amortissements des subventions d'investissement transférables figurant au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » pour un montant de 122 839 € (118 736 € en 2022),
- Moins-values réalisées sur les cessions d'immobilisations pour un montant 2023 de 5 687 € (0 € en 2022).

3) **CHAPITRE 002 : EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES DE N-1 : 11,450 M€**

La reprise des résultats intervient après le vote du compte administratif, ou lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant en cas de reprise anticipée des résultats. Elle se traduit par l'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » intègre par conséquent sur l'exercice en cours, le résultat de fonctionnement constaté au CA de l'exercice précédent après avoir affecté en section d'investissement l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au besoin financement de la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	12 689 331,24	11 450 278,66	- 1 239 052,58	-9,8%

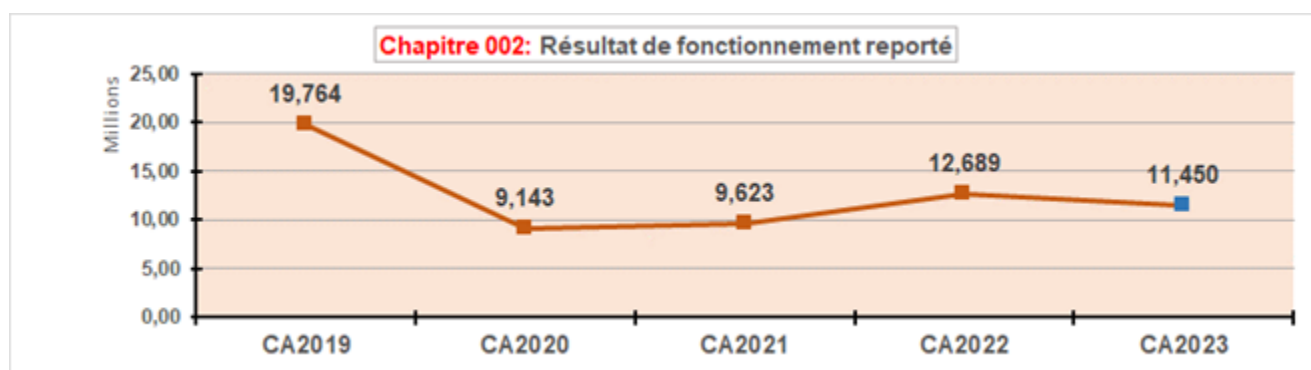
Conformément aux différentes délibérations d'affectation des résultats 2021 (Budget Principal Ville, Budget annexe Parc des expositions Ville, Budget principal EPIC-OT, Budgets annexes Parc des expositions EPIC-OT, Budget Caisse des Ecoles, une somme cumulée de 12 689 331,24 € avait été affectée à ce compte lors de la Décision Modificative n°1 et du Budget Supplémentaire 2022 sur ce compte.

En 2023, la délibération d'affectation des résultats 2022 adoptée avait conduit à affecter 11 450 278,66 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget principal et à réaffecter 13 941,18 € au budget de la Caisse des écoles mis en sommeil en décembre 2021. Le tableau ci-dessous décrit les mouvements propres à ce chapitre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2022	CA2023	Ecart	Variation
Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté Budget principal Ville	10 616 037,18	11 464 219,84	848 182,66	8,0%
Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté Budget Annexe PEX Ville	101 908,29	-	- 101 908,29	-100,0%
Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté Budget principal EPIC-OT	1 935 842,20	-	- 1 935 842,20	-100,0%
Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté Budget annexe PEX EPIC-OT	21 602,39	-	- 21 602,39	-100,0%
Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté Budget Caisse des Ecoles	13 941,18	- 13 941,18	- 27 882,36	-200,0%
Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté Budget principal Ville cumulé	12 689 331,24	11 450 278,66	- 1 239 052,58	-9,8%

Cette recette n'est pas exécutée budgétairement.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles et de nature à modifier le patrimoine de la commune.

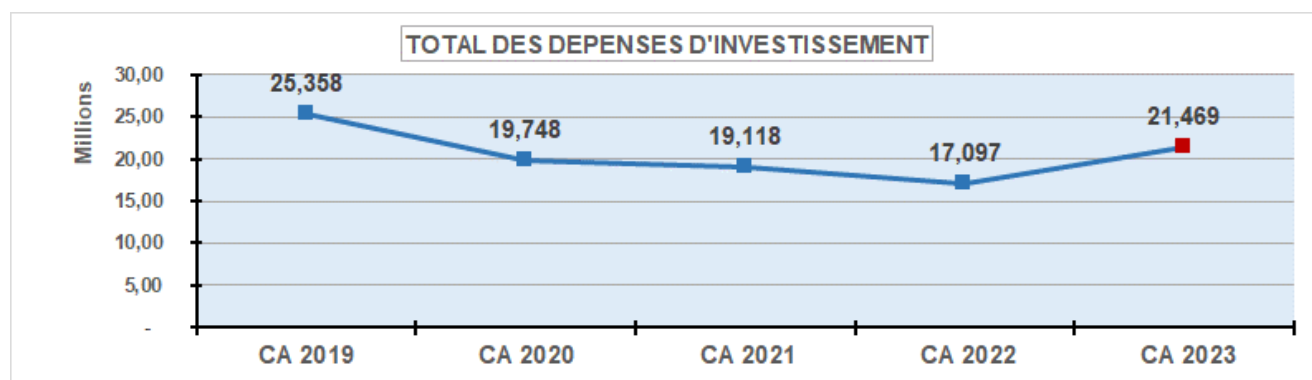
A) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 17,469 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	372 511,38	324 200,87	236 932,10	- 48 310,51	-13%
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	624 796,35	1 010 112,21	348 877,44	385 315,86	62%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 162 556,94	9 259 721,35	2 712 302,01	- 2 902 835,59	-24%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 198 165,19	5 794 024,71	1 960 421,66	4 595 859,52	384%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 358 029,86	16 388 059,14	5 258 533,21	2 030 029,28	14%
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	-	-	-	-	NS
Chapitre 13 : Subventions	-	17 759,50	-	-	-
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	2 150 622,90	2 051 335,56	-	- 99 287,34	-5%
Compte 16449 : Op. affér. à l'option de tirage / ligne de trésor.	-	-	-	-	NS
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	-	-	-	-	NS
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	-	-	-	-	NS
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 150 622,90	2 069 095,06	-	- 81 527,84	-4%
Chapitre 45 : Total des opérations pour le compte de tiers	44 644,04	167 512,14	44 108,84	122 868,10	275%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 553 296,80	18 624 666,34	5 302 642,05	2 071 369,54	13%
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 042,74	173 441,49	-	- 180 601,25	-51%
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	190 042,29	2 670 938,24	-	2 480 895,95	1305%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	544 085,03	2 844 379,73	-	2 300 294,70	423%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 097 381,83	21 469 046,07	5 302 642,05	4 371 664,24	26%
Pour information D001 Solde d'exécution reporté de N-1	1 260 031,02	3 046 519,76	-	1 786 488,74	142%

Le Compte administratif retrace en section d'investissement :

- Les dépenses mandatées c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un paiement aux fournisseurs,
- Les restes à réaliser à la date du 31 décembre de l'exercice. Ces dépenses correspondent aux dépenses engagées juridiquement auprès de tiers.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :

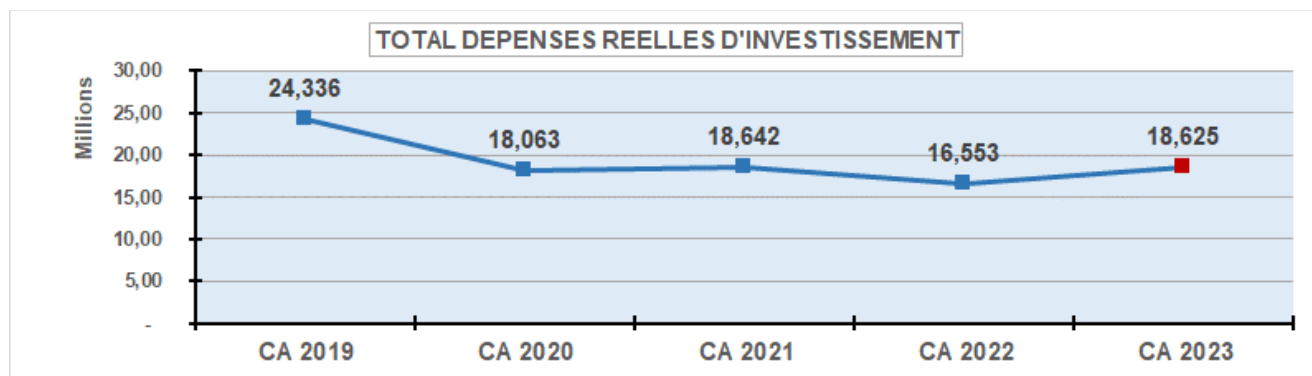


Les dépenses d'investissement se décomposent comme les dépenses de fonctionnement en dépenses réelles et en dépenses d'ordre.

I) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 18,625 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2022	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 553 296,80	18 624 666,34	5 302 642,05	-2 088 395,25	-11,2%

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Ces dépenses se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en opérations pour le compte de tiers.

a) Les dépenses d'équipement : 16,388 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2021	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT MANDATEES	14 358 029,86	16 388 059,14	5 258 533,21	2 030 029,28	14,1%

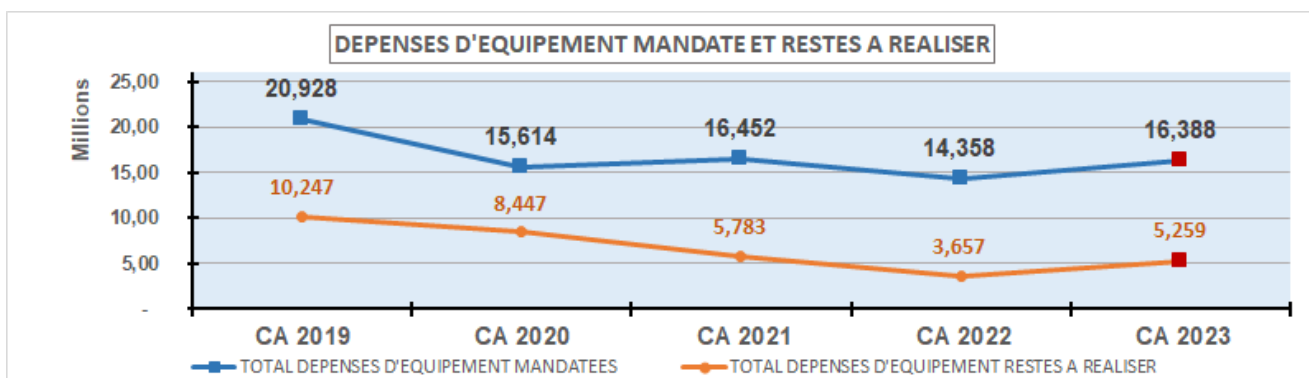
Les dépenses d'équipement ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la commune. Elles sont comptabilisées aux chapitres budgétaires 20 « Immobilisation incorporelles, 204 « Subventions versées », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours ».

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	372 511,38	324 200,87	236 932,10	-48 310,51	-13%
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	624 796,35	1 010 112,21	348 877,44	385 315,86	62%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 162 556,94	9 259 721,35	2 712 302,01	-2 902 835,59	-24%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 198 165,19	5 794 024,71	1 960 421,66	4 595 859,52	384%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 358 029,86	16 388 059,14	5 258 533,21	2 030 029,28	14%

Ces dépenses d'équipement sont gérées selon 2 modes, dans le cadre pluriannuel par le biais des AP/CP, et dans le cadre annuel (hors AP/CP). Le tableau ci-dessous retranscrit cette répartition et la montée en puissance des opérations en AP/CP qui représentent désormais 68,6% des dépenses mandatées en 2023 (36,1% en 2022).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
2022001 - Travaux sur les bâtiments	630 255,46	4 629 504,76	1 613 750,79	3 999 249,30	635%
2022002 - Travaux voiries et infrastructures	4 293 808,52	6 040 684,70	1 218 359,98	1 746 876,18	41%
2022003 - Matériels de transports et véhicules	260 496,78	531 224,42	235 818,06	270 727,64	104%
2022004 - Innovation numérique et systèmes d'information	-	38 712,42	570 133,48	38 712,42	NS
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT AP/CP	5 184 560,76	11 240 126,30	3 638 062,31	6 055 565,54	117%
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	277 118,88	214 014,11	208 184,10	-63 104,77	-23%
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	306 337,59	463 719,64	109 810,90	157 382,05	51%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	7 862 087,28	4 163 843,33	1 298 234,40	-3 698 243,95	-47%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	727 925,35	306 355,76	4 241,50	-421 569,59	-58%
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT HORS AP/CP	9 173 469,10	5 147 932,84	1 620 470,90	-4 025 536,26	-44%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 358 029,86	16 388 059,14	5 258 533,21	2 030 029,28	14,1%

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 5 dernières années est la suivante :



Ces dépenses se ventilent par fonction M57 comme suit :

FONCTION M57	2022	2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX	1 658 680,62	2 833 093,89	1 169 046,50	1 174 413,27	71%
FONCTION 1 – SECURITE	308 552,34	1 820 700,00	1 143 191,38	1 512 147,66	490%
FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	231 210,58	189 457,72	185,16	-41 752,86	-18%
FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 323 247,71	2 152 592,93	713 703,18	829 345,22	63%
FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE	282 086,19	91 423,76	23 153,35	-190 662,43	-68%
FONCTION 5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 160 332,72	1 565 473,66	725 741,04	405 140,94	35%
FONCTION 6 – ACTION ECONOMIQUE	447 908,65	235 228,94	56 614,27	-212 679,71	-47%
FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT	723 840,82	972 742,45	99 281,82	248 901,63	34%
FONCTION 8 – TRANSPORTS	8 222 170,23	6 527 345,79	1 327 616,51	-1 694 824,44	-21%
FONCTION 9 – FONCTION EN RESERVE				-	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 358 029,86	16 388 059,14	5 258 533,21	2 030 029,28	14%

En ce qui concerne les taux de réalisation des dépenses d'équipement :

FONCTION M57	Total budget 2023	CA 2023 Mandaté	CA 2023 Restes à réaliser	Taux de mandatement	Taux de restes à réaliser	Taux d'engagement
FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX	4 651 942,70	2 833 093,89	1 169 046,50	61%	25%	86%
FONCTION 1 – SECURITE	3 039 144,43	1 820 700,00	1 143 191,38	60%	38%	98%
FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	258 817,39	189 457,72	185,16	73%	0%	73%
FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	3 147 841,64	2 152 592,93	713 703,18	68%	23%	91%
FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE	120 572,46	91 423,76	23 153,35	76%	19%	95%
FONCTION 5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 858 391,21	1 565 473,66	725 741,04	55%	25%	80%
FONCTION 6 – ACTION ECONOMIQUE	665 834,30	235 228,94	56 614,27	35%	9%	44%
FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT	1 521 412,68	972 742,45	99 281,82	64%	7%	70%
FONCTION 8 – TRANSPORTS	8 315 424,27	6 527 345,79	1 327 616,51	78%	16%	94%
FONCTION 9 – FONCTION EN RESERVE						
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	24 579 381,08	16 388 059,14	5 258 533,21	67%	21%	88%

Le tableau ci-dessus fait apparaître :

- Un taux de mandatement des dépenses d'équipement prévues budgétairement de près de 67 % à comparer à 64 % des crédits votés en 2022, 70% en 2021 et 50% en 2020 ;

- Un taux de restes à réaliser de 21% en 2023, à comparer à 18% en 2022 à 22% en 2021 et à 27% en 2020 ;
- Un taux d'engagement des dépenses d'équipement (taux de mandaté + taux de restes à réaliser) de près de 88% en 2023, à comparer à 87% en 2022, 86% en 2021 et 77% en 2020.

La mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements et sa déclinaison budgétaire en AP/CP permet d'améliorer significativement le taux d'engagement des crédits votés.

Ces opérations d'équipement mandatées en 2023 se répartissent selon la nouvelle nomenclature fonctionnelle M57 comme suit :

- **en fonction 0 : Services généraux : 2,833 M€**, les opérations les plus significatives :
 - ✓ Les travaux d'aménagement de la maison de quartier des coqs rouges,
 - ✓ Les travaux du schéma directeur immobilier,
 - ✓ L'acquisition de matériel informatique pour l'ensemble des services,
 - ✓ L'agencement du pôle technique municipal,
 - ✓ L'acquisition de véhicules et de matériel de transport, ...
- **en fonction 1 : Sécurité: 1,821 M€**, les opérations les plus significatives :
 - ✓ La construction de l'hôtel de police municipal,
 - ✓ L'acquisition de matériel et de véhicules pour la police municipale,
 - ✓ Les moyens informatiques pour la police municipale,
 - ✓ L'acquisition de radars pédagogiques,
 - ✓ L'acquisition de matériel pour la surveillance des plages, ...
- **en fonction 2 : Enseignement formation professionnelle: 189 458 €**, les opérations les plus significatives :
 - ✓ Les travaux dans les écoles,
 - ✓ Le matériel pédagogique,
 - ✓ L'équipement informatique des écoles
 - ✓ Le lancement des opérations prévues dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier, ...
- **en fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse sports et loisirs: 2,153 M€**, les opérations les plus significatives :
 - ✓ **en matière culturelle :**
 - la construction du conservatoire de musique,
 - le lancement des études du bâtiment des archives,
 - les travaux acoustiques et le matériel scénique de la salle Cravey,...
 - ✓ **en matière sportive :**
 - La création des vestiaires tribunes du stade du Clavier,
 - Les travaux du dojo du Clavier,
 - Les travaux à la plaine des sports : salle Turpin, boulodrome, arrosage ...
 - ✓ **en matière de jeunesse :**
 - Les aires de jeux
 - Le lancement de études pour le bâtiment et les abords de l'opération ALSH à Bonneval, ...
- **en fonction 4 : Santé et action sociale : 91 424 €**, les opérations les plus significative:
 - ✓ Les travaux dans les différentes maisons de quartier,
 - ✓ Les travaux à la maison de la Petite Enfance, ...
- **en fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat : 1,565 M€**, les opérations les plus significatives sont :

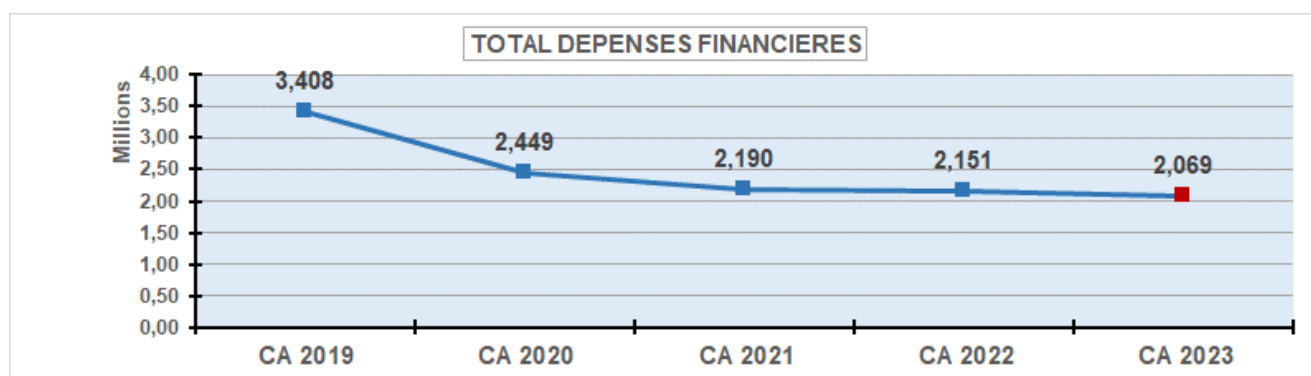
- ✓ Les travaux éclairage public,
 - ✓ Les travaux d'aménagement d'espaces verts (ronds-points, espaces verts, aménagements de rues),
 - ✓ Les travaux sur le patrimoine locatif de la commune,
 - ✓ Les acquisitions foncières dont la préemption du terrain 14 rue du Port,...
- **en fonction 6 : Action économique : 235 229 €**, les opérations les plus significatives correspondent :
 - ✓ Aux travaux de la halle de Cazaux,
 - ✓ La subvention à l'ONF relative à la relocalisation de la piste cyclable de la Lagune,
 - ✓ La subvention à la Société des Courses de La Teste pour la réfection de la piste d'entraînement, ...
 - **en fonction 7 : Environnement : 972 742 €**, les opérations les plus significatives correspondent :
 - ✓ Aux travaux de confortement des perrés,
 - ✓ Aux travaux de confortement de la craste Menan,
 - ✓ À l'étude ONF dans le cadre du plan plage,
 - ✓ Aux travaux sur le réseau des eaux pluviales,
 - ✓ À l'acquisition du matériel et de véhicules pour la propreté,
 - ✓ À la gestion des eaux du parking de l'hôtel de police,
 - ✓ À la poursuite du programme d'installation de sanitaires publics, ...
 - **en fonction 8 : Transports : 6,527 M€**, les opérations les plus significatives correspondent aux aménagements suivants :
 - **à La Teste** : l'avenue Charles De Gaulle, des Miquelots,, les chemins de Braouet et du Facteur, les rues de l'Oustalet, du Président Carnot, du Port, du Général Chanzy, Edmond Rostand, Pierre de Coubertin, Jean de Grailly, Jean Larrieu, Jules Favre, Louis Pasteur, Alphonse de Lamartine, de l'Airial et de divers ronds- points dont celui du Coutoum,
 - **à Cazaux** : les rue Jean Lavigne, Emile Lanusse, le parking de l'école Lafont,
 - **au Pyla** : les avenue des Violettes, des Mures, des Hortensias, des Genets, de l'Eden, le secteur de la Corniche,

b) **Les dépenses financières : 2,069 M€**

Les dépenses financières de la section d'investissement correspondent aux dépenses liées aux différents remboursements rendus nécessaires pour mener à bien les dépenses d'équipement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 150 622,90	2 069 095,06	-	-81 527,84	-3,8%

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



Cet agrégat se compose essentiellement des dotations, et des

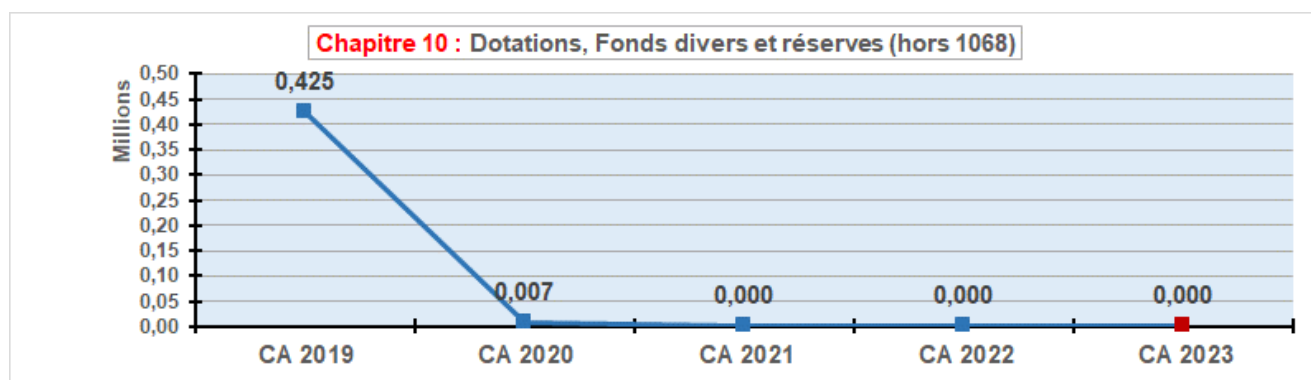
b1) Le chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves : 0 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	-	-	-	0,00	NS

Ce chapitre retrace habituellement les remboursements de taxes d'urbanisme liés aux annulations de permis de construire et à la fraction de la taxe d'aménagement payée par la commune au titre de ses propres permis de construire.

Depuis 2021, ce chapitre n'a pas été pas été mouvementé.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est donc la suivante :



b2) Le chapitre 13 : Subventions : 17 759 €

Ce chapitre retrace les annulations sur subventions.

En 2022, la subvention Etat relative à la part investissement de la stratégie locale 2019/2022 à maîtrise d'ouvrage du SIBA avait été imputée en investissement.

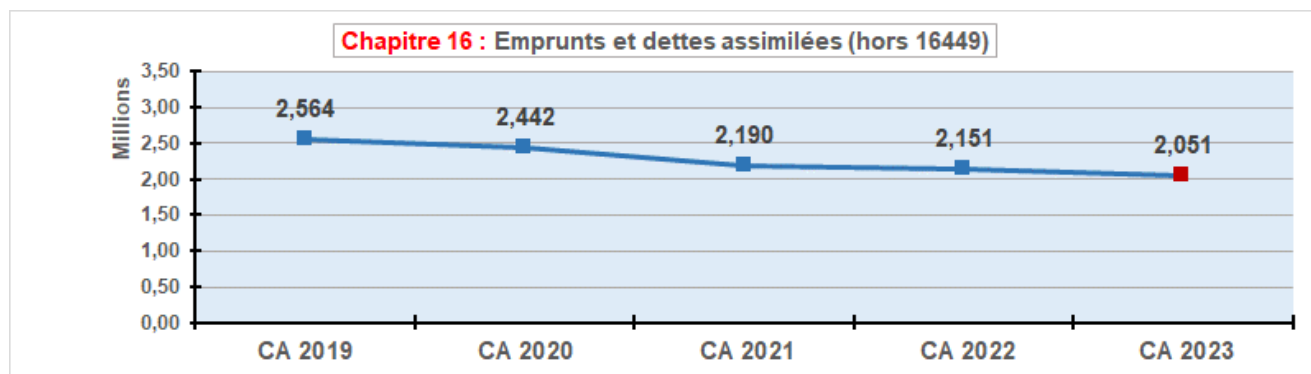
En 2023, suite à la demande du SGC de Belin-Beliet-Biganos, cette recette a été ré-imputée en fonctionnement ce qui a conduit à son annulation sur le compte 1311 et à sa comptabilisation en 74718 Subvention de fonctionnement Etat.

b3) Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés : 2,051 M€

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la ville et accessoirement, les remboursements de cautions versées dans le cadre des baux de location.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	2 150 622,90	2 051 335,56	-	-99 287,34	-4,6%

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :



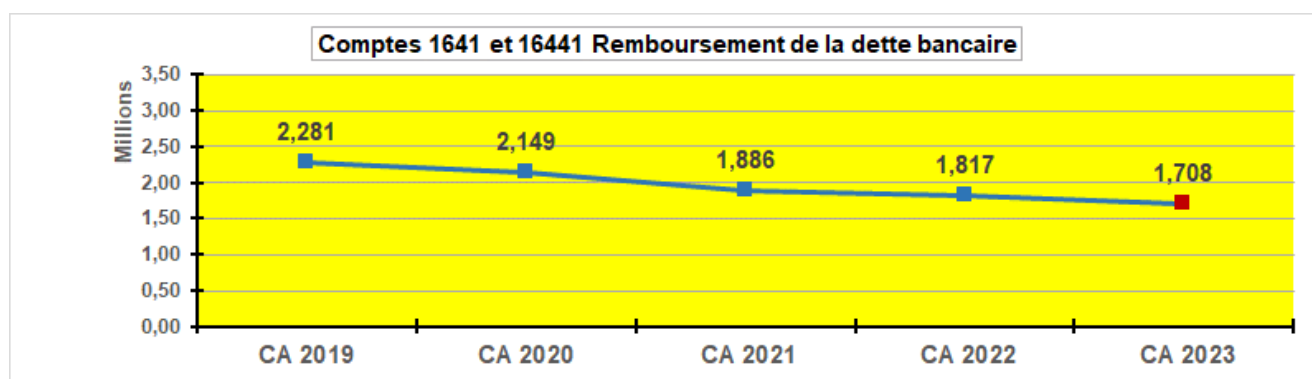
Ces dépenses se déclinent en remboursement du capital de la dette bancaire, en remboursement de loyers financiers du contrat de partenariat public privé, et accessoirement en remboursement d'autres dette (viager et prêts à taux zéro de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde).

b3-1) Le remboursement de capital de la dette bancaire : 1,708 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Comptes 1641 & 16441 Remboursement de la dette bancaire	1 816 832,73	1 708 400,16	-	-108 432,57	-6,0%

Cette dépense figure aux articles 1641 « emprunts en euros » et 16441 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie ». Elle correspond aux remboursements prévus contractuellement avec les établissements bancaires.

La tendance constatée sur les 5 dernières années est la suivante :

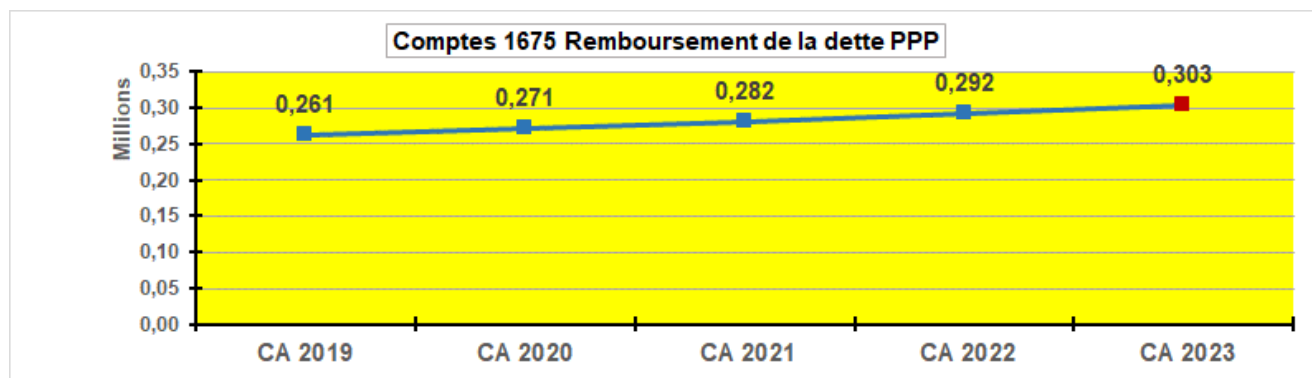


b3-2) Le remboursement de capital de la dette du contrat PPP : 303 333 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Comptes 1675 Remboursement de la dette PPP Hôtel de Ville	292 247,51	303 332,61	-	11 085,10	3,8%

Les remboursements prévus au contrat souscrit avec la société Auxifip figurent à l'article 1675 « Dette afférente aux Partenariats Publics Privés ». Il retranscrit budgétairement la part « capital » du loyer financier LI du PPP Hôtel de Ville.

Compte tenu du caractère fixe de l'annualité (capital + intérêts), la tendance constatée sur les 5 dernières années est orientée à la hausse :

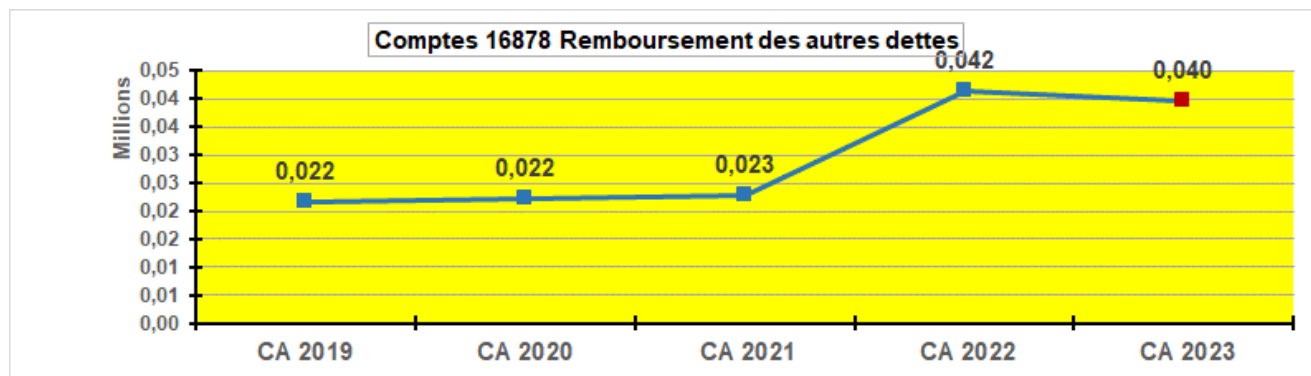


b3-3) L'annuité « viager » versée au titre de l'acquisition du bar tabac « Le Diplomate » et les prêts à taux zéro CAF : 39 602 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Comptes 16878 Remboursement des autres dettes	41 542,66	39 602,79	-	-1 939,87	-4,7%

Les remboursements de cette annuité figurant au compte 16878 « autres dettes – autres organismes et particuliers » correspondent à la rente viagère versée au titre de l'acquisition du bar tabac « Le Diplomate » dans le cadre de la construction de l'hôtel de ville et aux remboursements des « prêts à taux zéro » versés par la CAF dans le cadre du financement des travaux sur les maisons des habitants. Le prêt relatif au viager est à présent soldé pour la part correspondant au prix de vente du local. La rente viagère est désormais imputée en dépense courante.

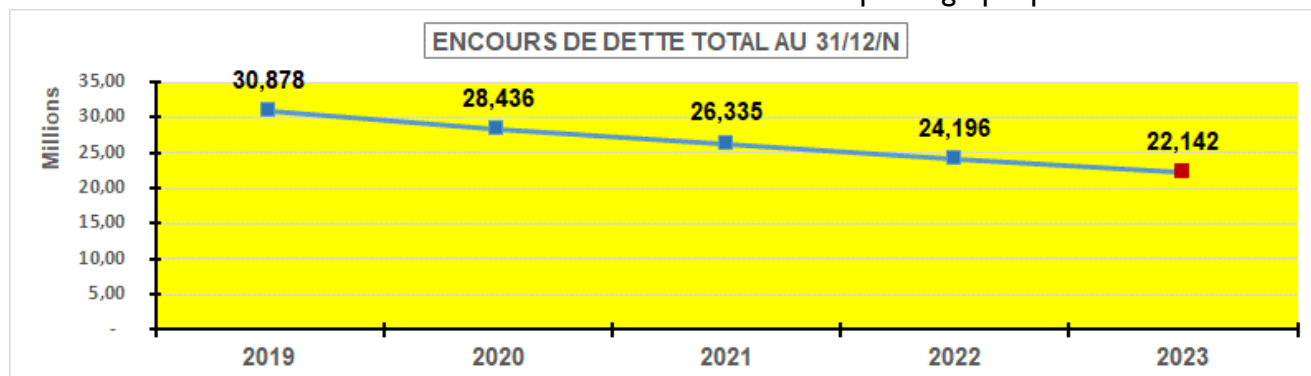
La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 5 dernières années est la suivante :



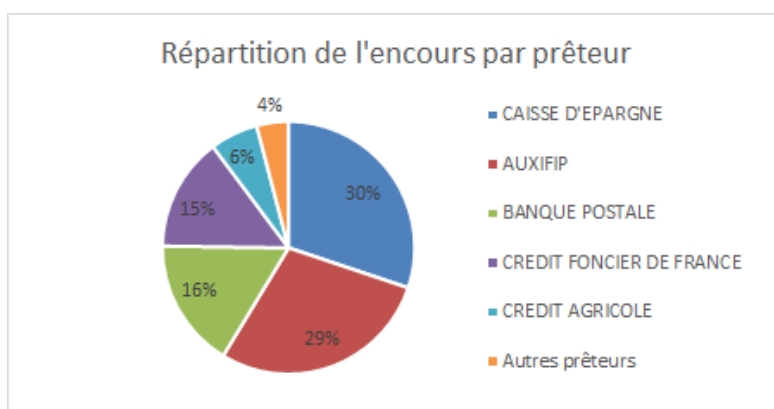
b3-4) L'encours de dette au 31 décembre 2023 : 22,142 M€

TYPLOGIE ENCOURS DE DETTE	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart	Variation
ENCOURS DE DETTE BANCAIRE	23 315 158,84	21 166 594,88	19 281 056,81	17 475 166,79	15 766 766,63	-1 708 400,16	-10%
ENCOURS DE DETTE PPP	7 470 083,60	7 198 805,80	6 917 238,31	6 624 990,80	6 321 658,19	-303 332,61	-5%
ENCOURS DE DETTE VIAGER	92 471,84	70 230,48	47 478,08	23 858,42	-	-23 858,42	-100%
ENCOURS DE DETTE CAF	-	-	89 619,00	71 696,00	53 773,00	-17 923,00	-25%
TOTAL ENCOURS DE DETTE	30 877 714,28	28 435 631,16	26 335 392,20	24 195 712,01	22 142 197,82	-2 053 514,19	-8%

L'évolution de cet encours sur les 5 dernières années est décrite par le graphique ci-dessous :



Cet encours de dette diminue mécaniquement conformément aux contrats souscrits antérieurement. Ces contrats sont répartis par prêteur comme suit :



Cet encours se répartit en :

- 15 contrats de prêts à taux fixe pour un montant cumulé de 21 825 531,29 €, soit 98,57% de l'encours de dette,
- 1 contrat de prêt à taux variable pour un montant de 316 666,53 € soit 1,43% de l'encours total de dette,
- le dernier contrat de prêt à taux structuré avait été soldé en 2022.

L'encours de dette au 31 décembre 2023 se caractérise par une exposition très faible aux hausses des taux. L'ensemble de la dette figure désormais en catégorie IA de la charte Gissler.

La durée de vie moyenne de ces 16 prêts est de 7 ans et 3 mois au 31/12/2023, la durée de vie résiduelle de 13 ans et 6 mois, et le taux moyen est de 2,45 %.

c) Les opérations pour le compte de tiers : 167 512 €

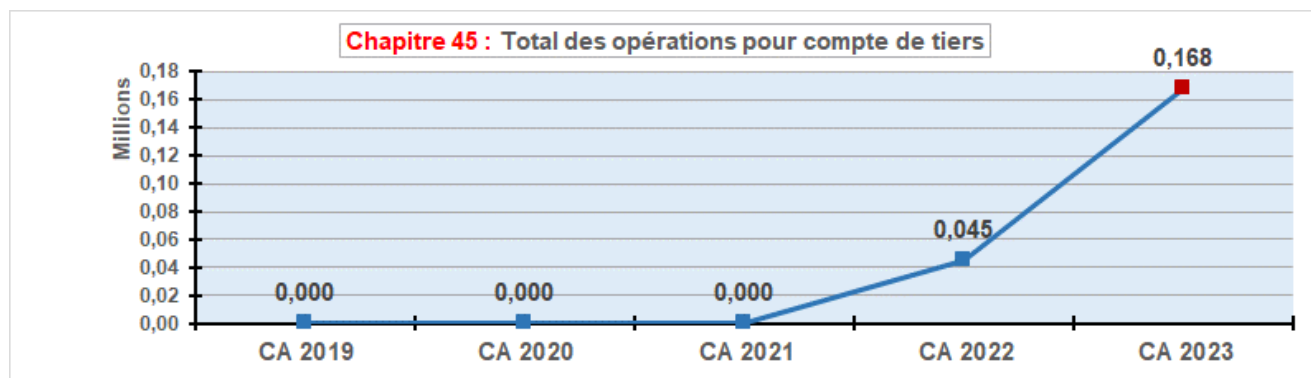
Les opérations pour le compte de tiers sont des opérations individualisées. Elles s'équilibrent au sein de la section d'investissement. Ces comptes retracent les opérations engagées par la ville pour le compte de tiers dans le cadre d'opérations sous mandat ou dans le cadre de travaux effectués d'office.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 45 : Total des opérations pour le compte de tiers	44 644,04	167 512,14	44 108,84	122 868,10	275,2%

En 2023, ces comptes ont retracé les mouvements liés aux travaux effectués dans le cadre de :

- **l'opération sous mandat** du Conservatoire du Littoral pour la reconstruction de la Cabane n°53 pour un montant de 167 512 €, le restes à réaliser en dépenses s'élèvent à un montant de 44 109 €.
- **les opérations réalisés d'office pour le compte de tiers suite** n'ont pas été mouvementées sur 2023 .

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 5 dernières années est la suivante :



2) LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 2,844 M€

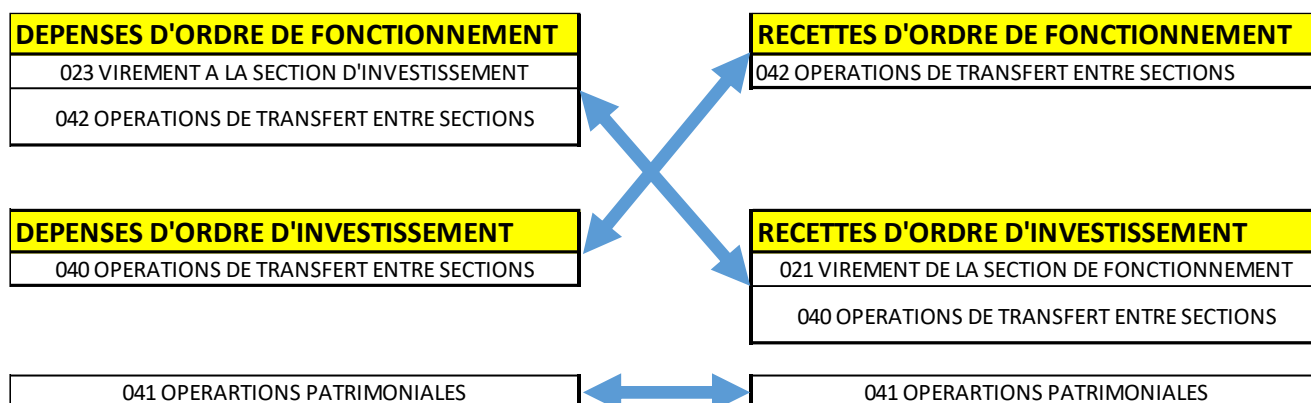
Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	544 085,03	2 844 379,73	36 185,50	67 895,02	14,3%

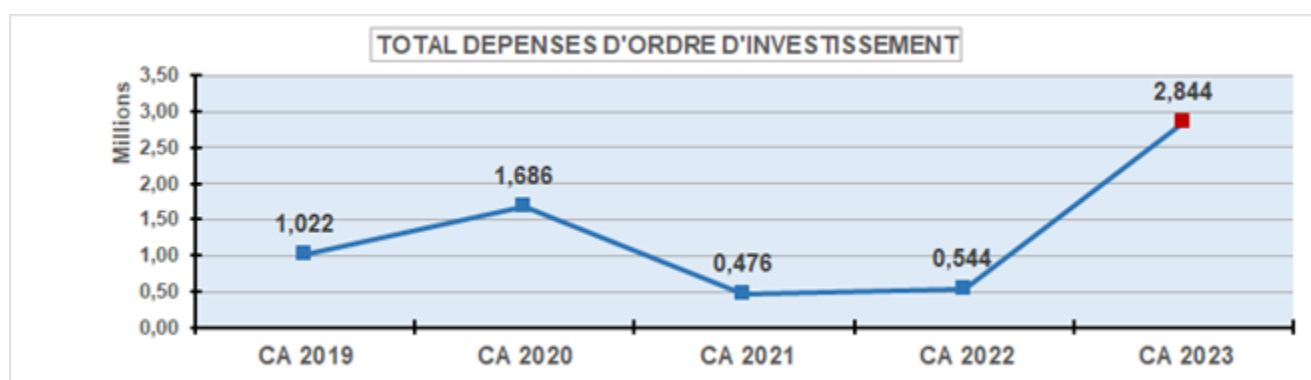
Ces dépenses imputées aux chapitres 040 « opération de transfert entre sections » et 041 « opérations patrimoniales », sont respectivement la contrepartie des recettes d'ordre de

fonctionnement (chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre les sections ») et des dépenses patrimoniales figurant au chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

Le schéma suivant décompose ces mouvements :



Au cours de 5 dernières années ces dépenses ont évolué comme suit :



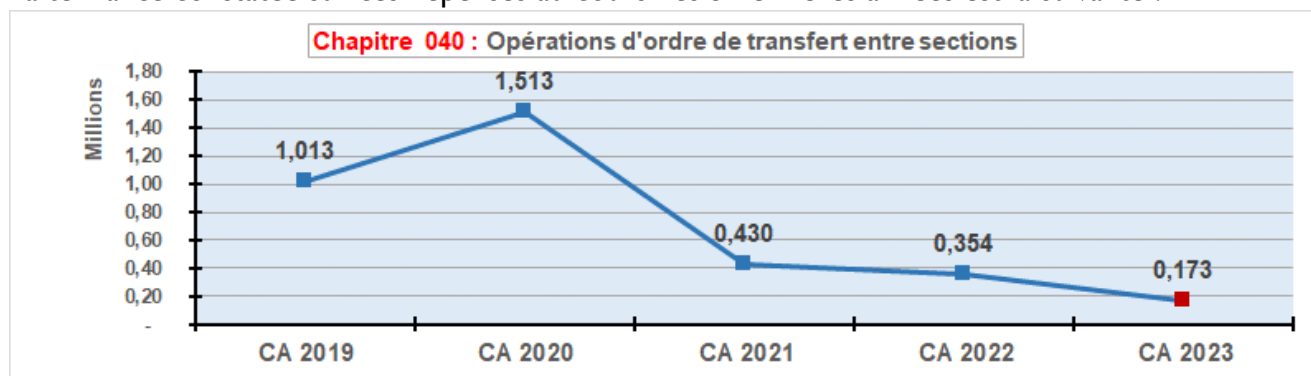
Ces dépenses se déclinent comme suit :

a) Le chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre sections : 173 441 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 042,74	173 441,49	-	-180 601,25	-51,0%

Ce chapitre retrace les mouvements comptables liés à l'amortissement des subventions transférables, aux reprises de provisions pour risques aux travaux en régie et aux moins-values constatées sur les cessions d'éléments d'actif. Ces mouvements correspondent à la contrepartie des écritures imputées en recettes d'ordre de fonctionnement figurant au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections ».

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 5 dernières années est la suivante :



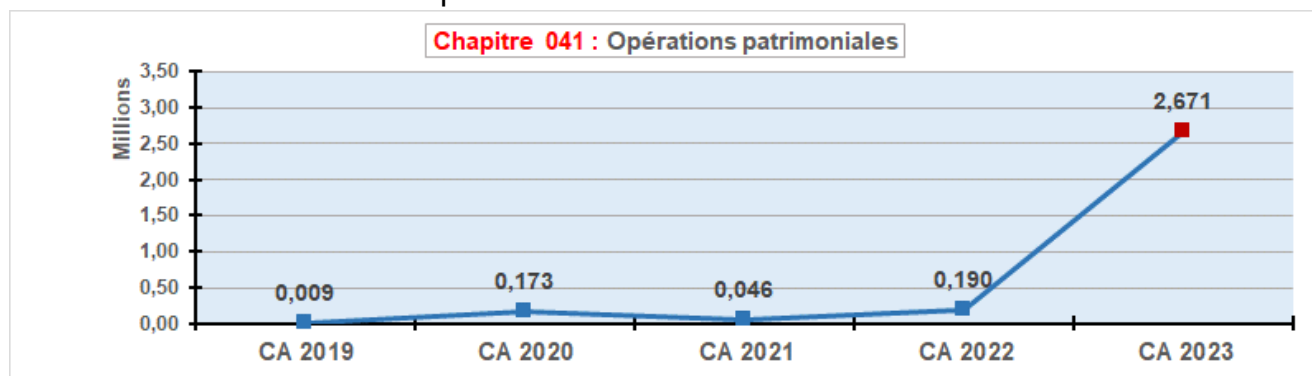
b) **Le chapitre 041 : les opérations patrimoniales : 2,671 M€**

Ce chapitre retrace les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales (travaux en cours et études).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	190 042,29	2 670 938,24	1 960 421,66	2 480 895,95	1305,4%

En 2023, ce chapitre a comptabilisé, entre autres, l'intégration des parcelles cadastrées FC17, FC18, FC19 et FC26 sises boulevard d'Arcachon ainsi que les parcelles FD25 et FD81 sises boulevard de Pyla acquises à l'euro symbolique par délibération du 22 février 2023. Cette intégration s'est élevée à un montant de 2,451 M€.

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 5 dernières années est la suivante :

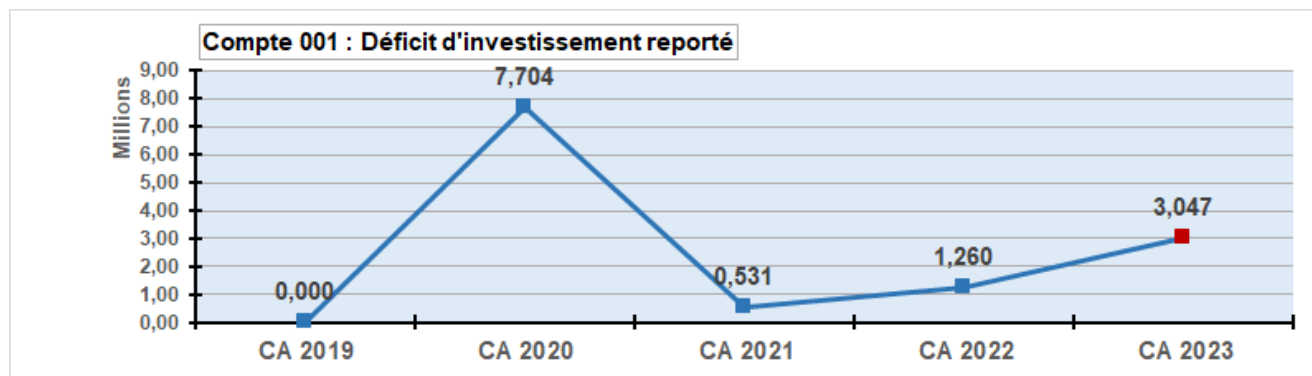


3) **LE CHAPITRE 001 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE: 3,047 M€ en dépenses**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Pour information D001 Solde d'exécution reporté de N-1	1 260 031,02	3 046 519,76	-	2 480 895,95	1305,4%

Ce chapitre retranscrit le solde constaté pour la section d'investissement lors du vote du CA 2022. Il figure en recette lorsqu'il s'agit d'un excédent d'investissement reporté ou en dépenses lorsqu'il s'agit d'un déficit d'investissement reporté.

Le graphique ci-dessous retranscrit l'évolution du déficit reporté de la section d'investissement constaté au cours des 5 dernières années.



B) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 22,676 M€

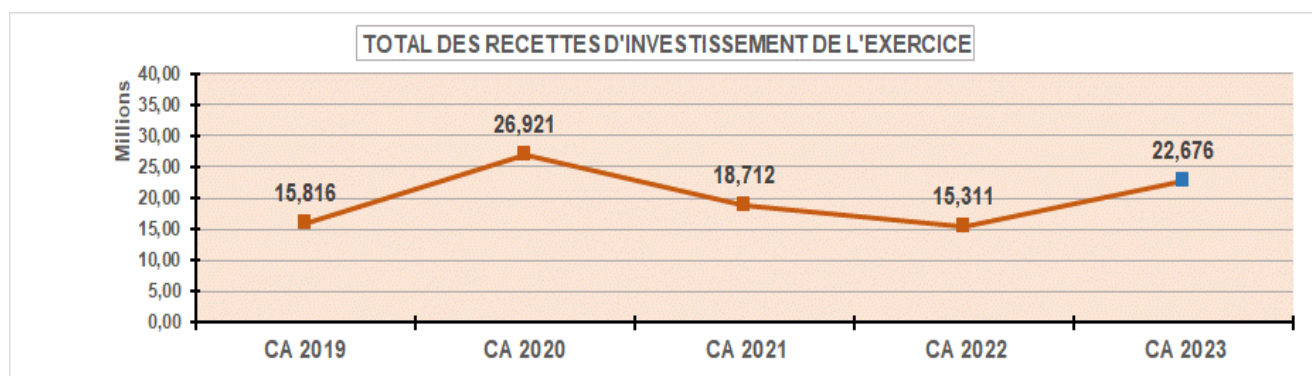
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	523 138,79	1 205 009,23	80 400,00	681 870,44	130,3%
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 16449)	-	-	-	0,00	ns
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	-	1 255,25	-	1 255,25	ns
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	44 207,57	-	44 207,57	ns
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	-	-	-	0,00	ns
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	523 138,79	1 250 472,05	80 400,00	727 333,26	139,0%
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	3 558 187,87	3 183 817,31	-	-374 370,56	-10,5%
Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	7 006 584,90	6 687 727,59	-	-318 857,31	-4,6%
Compte 165 : Dépôts et cautionnements reçus	1 128,96	-	-	-1 128,96	-100,0%
Compte 16449 : Op. affér. à l'option de tirage / ligne de trésor.	-	-	-	0,00	ns
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	5 420,00	6 236,49	-	816,49	15,1%
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	-	-	-	0,00	ns
Chapitre 024 : Produits de cessions	-	-	-	0,00	ns
TOTAL RECETTES FINANCIERES.	10 571 321,73	9 877 781,39	-	-693 540,34	-6,6%
Chapitre 451x : Total des opérations pour compte de tiers	44 644,04	69 000,00	142 620,98	24 355,96	54,6%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 139 104,56	11 197 253,44	223 020,98	58 148,88	0,5%
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	0,00	ns
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 981 746,24	8 807 592,05	-	4 825 845,81	121,2%
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	190 042,29	2 670 938,24	-	2 480 895,95	1305,4%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 171 788,53	11 478 530,29	-	7 306 741,76	175,1%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	15 310 893,09	22 675 783,73	223 020,98	7 364 890,64	48,1%
Pour information R001 Solde d'exécution reporté de N-1	65 545,63	-	-	-65 545,63	-100,0%

Ces recettes d'investissement d'un montant total de 22,675 M€ se décomposent en recettes réelles pour 11,197 M€ et en recettes d'ordre pour 11,479 M€.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent au 31/12/2023 à un montant de 223 021 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	15 310 893,09	22 675 783,73	223 020,98	7 364 890,64	48,1%

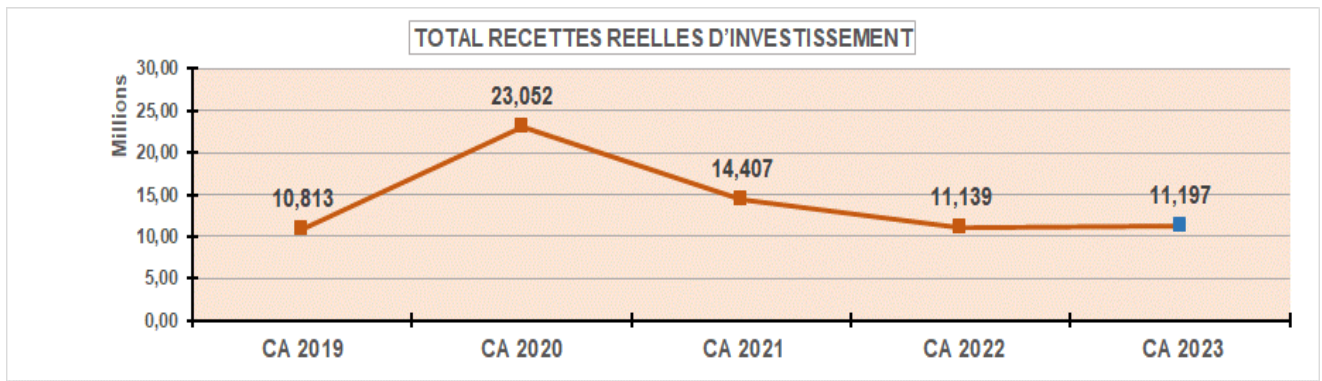
La tendance constatée sur ces recettes au cours des 5 dernières années est la suivante :



I) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11,197 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 139 104,56	11 197 253,44	223 020,98	58 148,88	0,5%

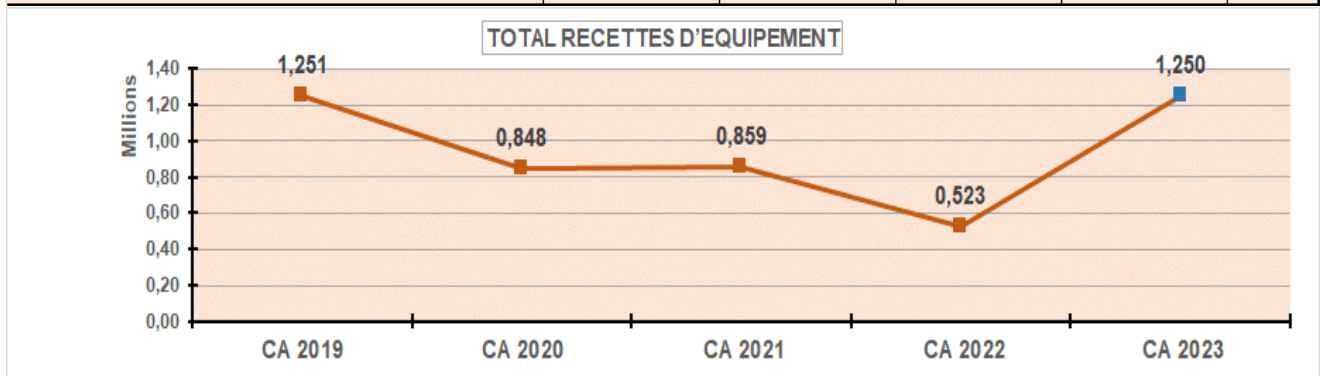
Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).



Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour le compte de tiers.

a) **Les recettes d'équipement : 1,250 M€**

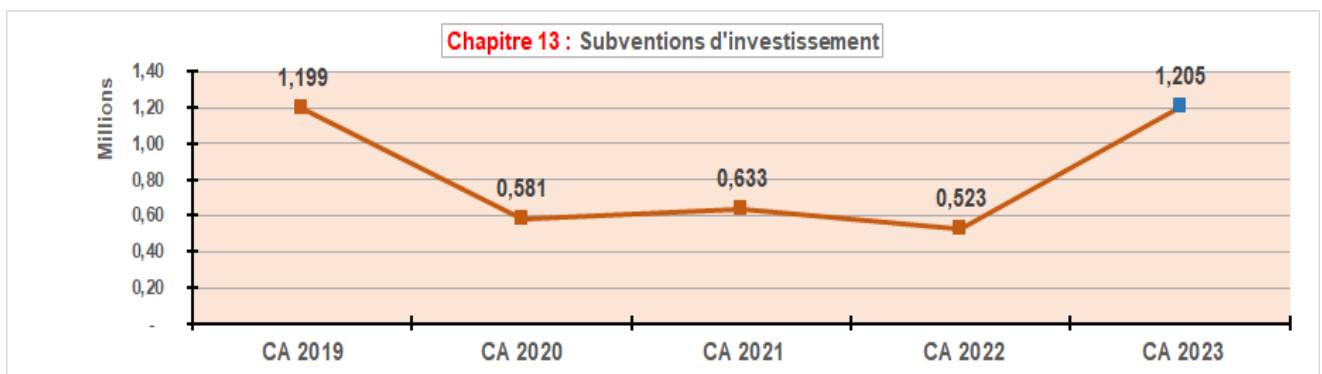
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	523 138,79	1 250 472,05	80 400,00	727 333,26	139,0%



Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement. Ces recettes se déclinent en subventions et en emprunts nouveaux.

a) **Le chapitre 13 : les subventions d'investissement reçues : 1,205 M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	523 138,79	1 205 009,23	80 400,00	-109 780,51	-17,3%



Ces recettes déclinent en :

- **produit des amendes de police** pour un montant de 350 290 € au titre de l'exercice 2022. Cette recette s'était élevée à 193 345 € en 2022 et à 148 302 € en 2021). Elle est imputée au compte 1345 « Amendes de radars automatiques et amendes de police ». La répartition du produit des amendes est

proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

- **subventions Etat** pour un montant cumulé 2023 de 193 518 € (130 446 € en 2022 et 29 364 € en 2021). Les principales subventions Etat correspondent :
 - à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les opérations Halle de Cazaux et Hôtel de Police,
 - au Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) pour l'acquisition de matériel pour la police municipale,
 - au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans le fonction publique (FIPHFP) pour l'acquisition d'équipements adaptés,
 - à des appel à projets de France Relance :
 - au titre de la cyber sécurité,
 - au titre de l'évolution numérique des territoires pour la mise en place du guichet numérique.

- **subvention Région Nouvelle Aquitaine** pour un montant de 37 500 € au titre de la halle de Cazaux. Le montant perçu les années précédentes s'élevait à 1 295 € en 2022 et à 131 793 € en 2021.

- **subventions du département de la Gironde**, pour un montant cumulé de 120 130 € correspondant au Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) et aux subventions perçues au titre de l'aménagement du Boulevard Louis Lignon correspondant à la RD 217. Le montant perçu les années précédentes s'élevaient à 63 450 € en 2022 et à 79 412 € en 2021).

- **subventions de la COBAS** pour un montant de 123 452 € au titre des pistes cyclables de la rue Pierre de Coubertin et de l'avenue des Violettes. Les subventions perçues s'élevaient à 134 602,20 € en 2022 et à 123 171,61 € en 2021.

- **subvention FEDER (Union Européenne)** pour un montant de 328 419 € correspondant aux travaux réalisés en 2017 au niveau de la digue Johnston.

- **subvention du Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (SDEEG 33)** pour un montant de 45 000 € au titre des C2E sur éclairage public au titre des travaux 2021.

- **subvention d'Orange UPRSO** pour un montant de 4 200€ au titre l'enfouissement des réseaux de télécommunication rues Coubertin et Ostrea Edulis,

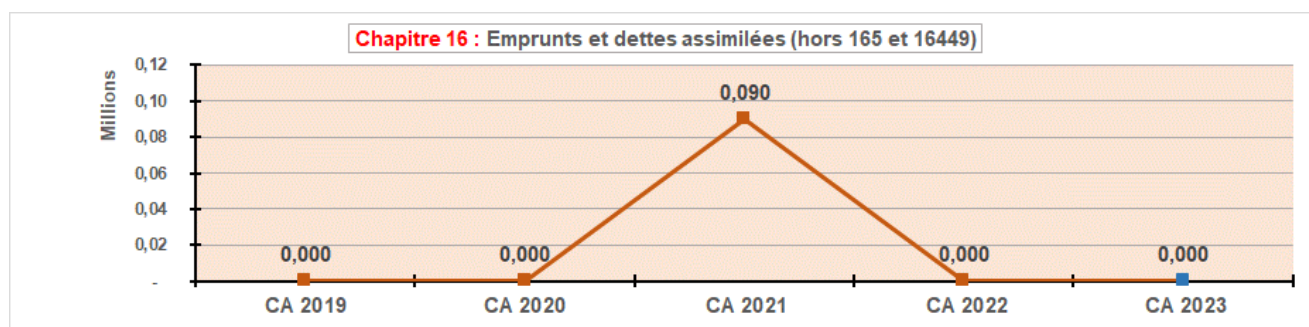
- **subvention** de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF 33) pour un montant de 2 500 € au titre du point numérique de la maison de quartier de Cazaux.

a2) Le chapitre 16 : les emprunts et dettes assimilés : 0 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 1644)	-	-	-	0,00	ns

Ce chapitre retrace d'une part les prêts nouveaux souscrits pour financer les dépenses d'équipement.

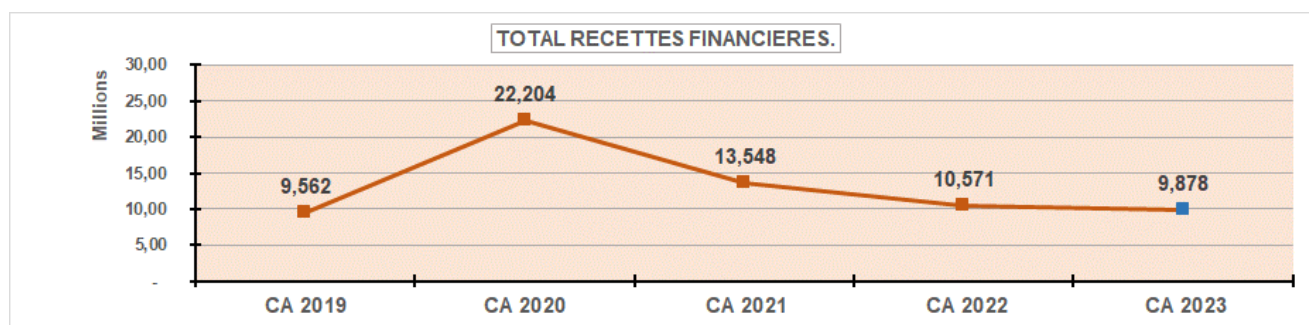
En 2023, compte tenu du fonds de roulement existant aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé.



b) Les recettes financières : 9,877 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL RECETTES FINANCIERES.	10 571 321,73	9 877 781,39	-	-693 540,34	-6,6%

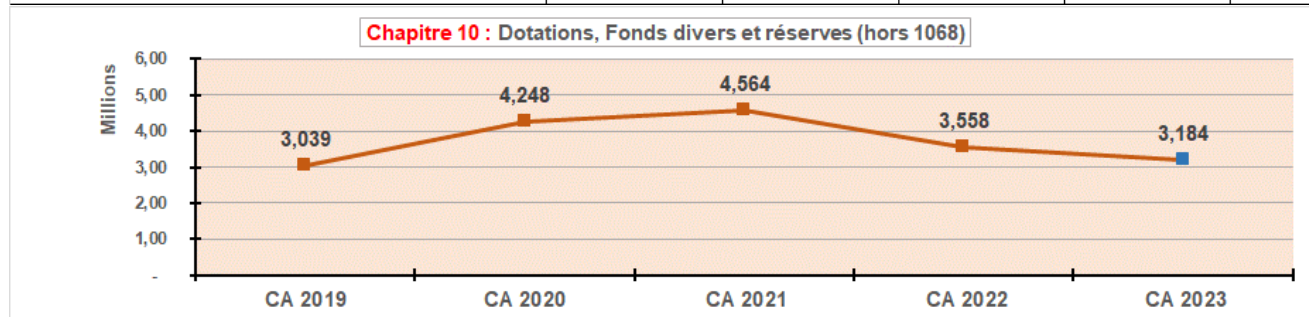
Les recettes correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement.



Ces recettes se déclinent en dotations, autres immobilisations financières et produits de cessions.

b1) Le chapitre 10 : les dotations, fonds divers et réserves : 3,364 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	3 558 187,87	3 183 817,31	-	-374 370,56	-10,5%

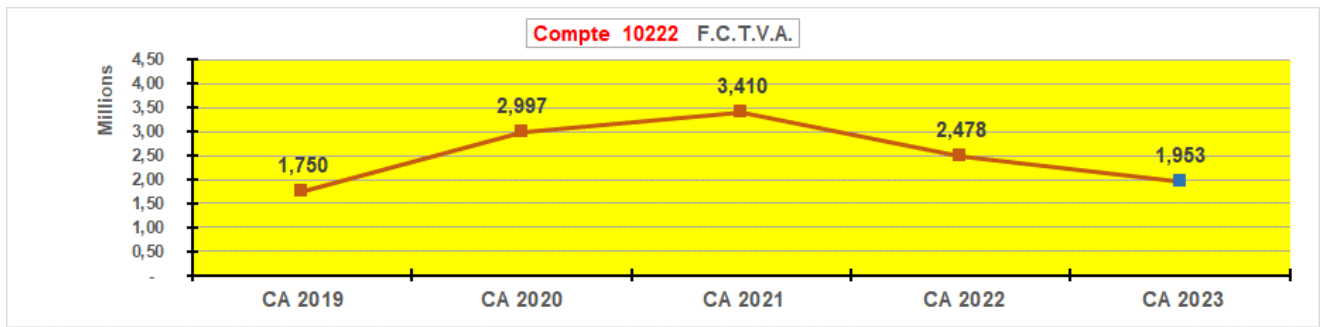


Ces recettes se décomposent en :

▪ **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 1,953 M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Compte 10222 F.C.T.V.A.	2 478 499,98	1 952 756,75	-	-525 743,23	-21,2%

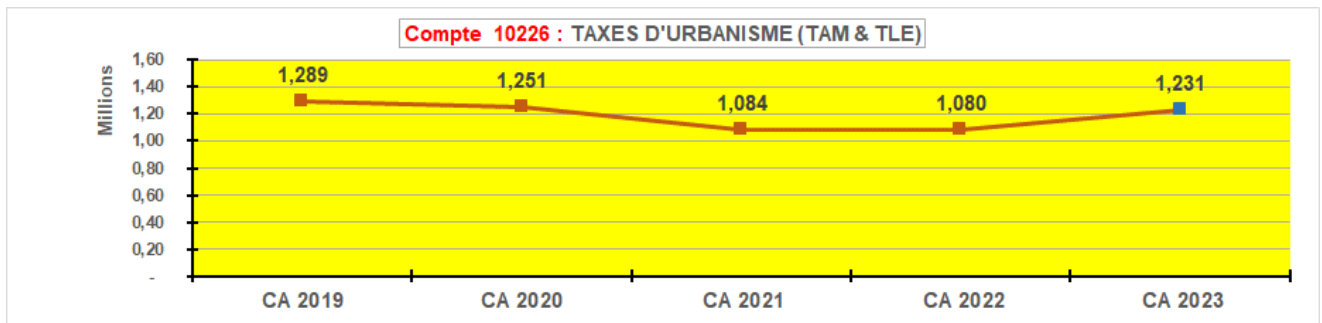
Cette recette correspond au FCTVA 2023 pour un montant de 1 952 757 €, perçu sur la base des dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2022.



▪ **Taxe d'aménagement : 1,231 M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Compte 10226 TAXES D'URBANISME (TAM & TLE)	1 079 687,89	1 231 060,56	-	151 372,67	14,0%

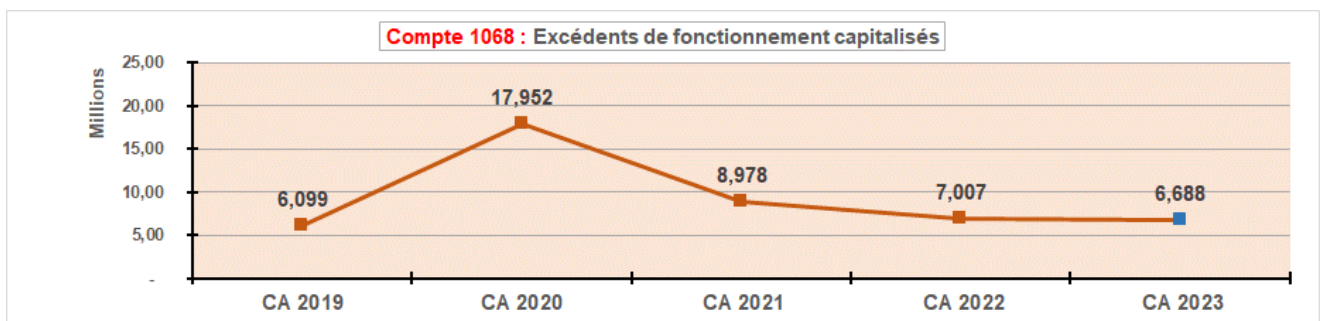
Cette recette correspond à la Taxe d'aménagement (article budgétaire 10226). Cette taxe est due par l'ensemble des redevables qui réalisent des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisations d'urbanisme permis de construire, permis d'aménager ou autorisation préalable.



b2) Le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 6,688 M€

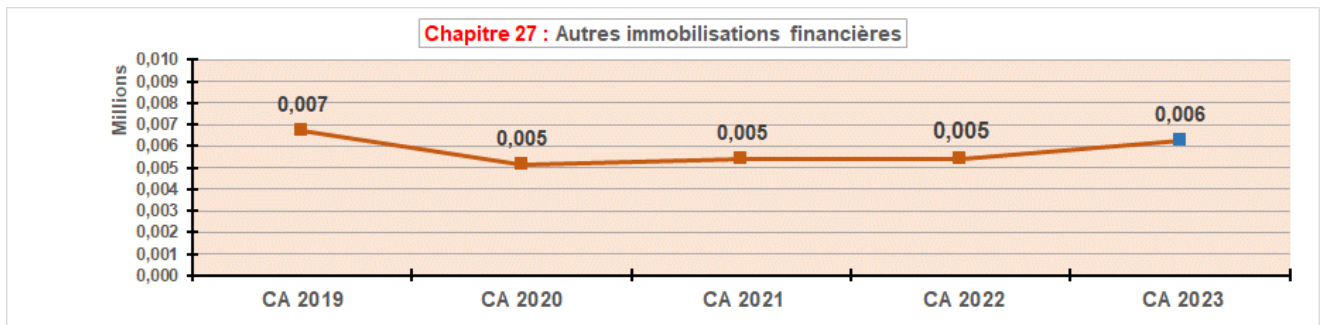
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	7 006 584,90	6 687 727,59	-	-318 857,31	-4,6%

Ce compte retrace, conformément aux dispositions votées dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, la fraction de l'excédent de fonctionnement affectée en section d'investissement pour financer le besoin de financement constaté au CA 2022.



b3) Le chapitre 27 : autres immobilisations financières : 5 420 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	5 420,00	6 236,49	-	816,49	15,1%



Ce chapitre retrace les recettes perçues au titre du prêt consenti au budget annexe du Pôle Nautique (remboursement du capital).

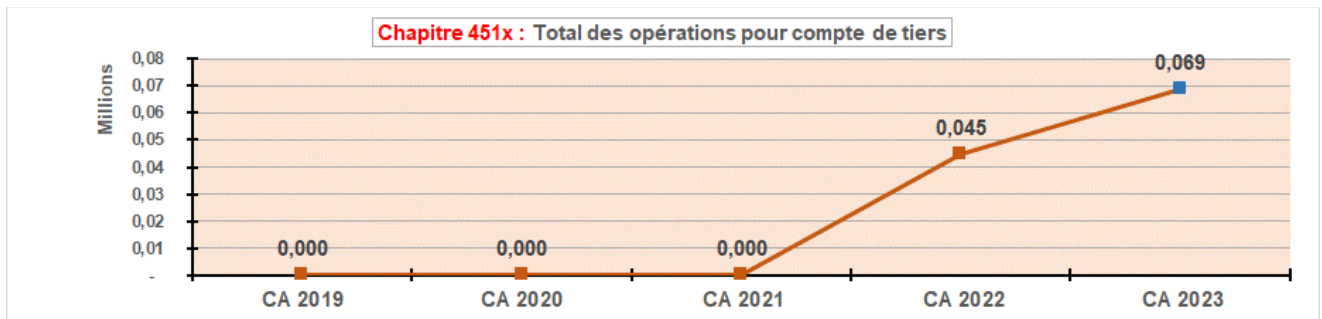
b4) Le chapitre 024 : produits de cessions : 0 €

Le chapitre 024 retrace les produits de cessions prévus budgétairement. Ce chapitre n'est pas mouvementé dans le cadre de l'exécution budgétaire. En effet, lors de leur exécution, ces recettes de cessions s'imputent au chapitre 77 « recettes exceptionnelles » au compte 775 « produits des cessions d'immobilisations ».

c) Les opérations pour le compte de tiers : 69 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 451x : Total des opérations pour compte de tiers	44 644,04	69 000,00	142 620,98	24 355,96	54,6%

Les opérations pour le compte de tiers sont des opérations individualisées. Elles s'équilibrent au sein de la section d'investissement. Ces comptes retracent les opérations engagées par la ville pour le compte de tiers dans le cadre d'opérations sous mandat ou dans le cadre de travaux effectués d'office.



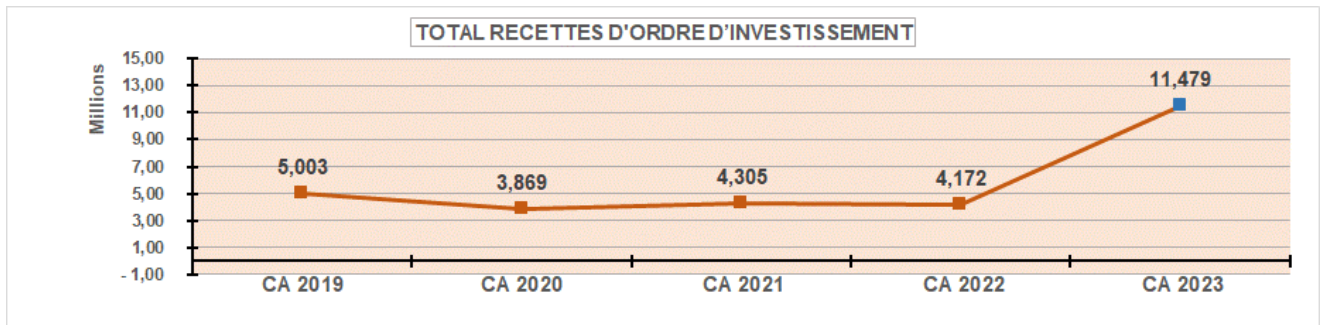
En 2023, ces comptes ont retracé les mouvements liés aux travaux effectués dans le cadre de l'opération sous mandat du Conservatoire du Littoral pour la reconstruction de la Cabane n°53 pour un montant de 69 000 €. Les recettes restant à réaliser pour cette opération, s'élèvent à un montant de 142 620,98 €.

2) LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 11,479 M€

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 171 788,53	11 478 530,29	-	7 306 741,76	175,1%

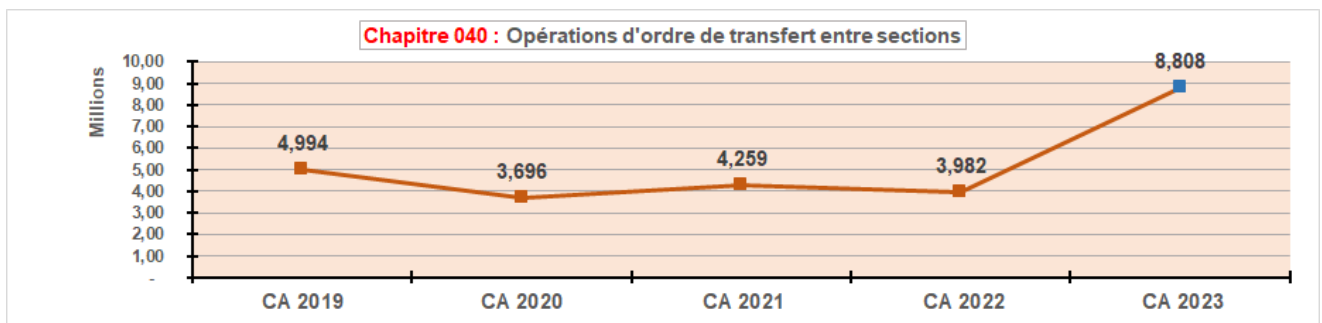
Ces recettes sont composées d'une part de la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement d'autre part des recettes patrimoniales figurant au chapitre 04I « opérations patrimoniales ».



Ces dépenses se déclinent comme suit :

a) Le chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre sections : 8,807 M€

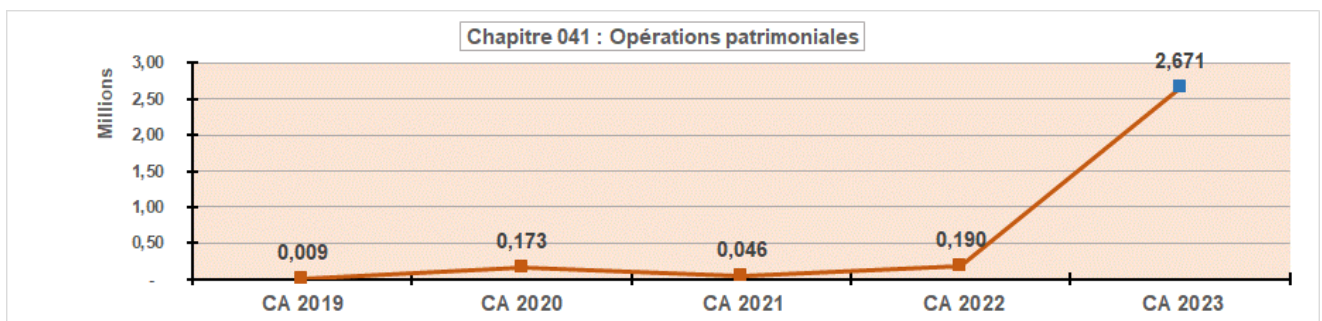
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 981 746,24	8 807 592,05	-	-277 058,40	-6,5%



Ce chapitre retrace les amortissements des immobilisations (contrepartie du compte 6811), les dotations aux provisions contrepartie des comptes 6875) et les régularisations comptables relatives aux cessions d'immobilisations (Valeur Nette Comptable et plus-values réalisées).

b) Le chapitre 041 : les opérations patrimoniales : 190 042 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Ecart CA2023-CA2022	Variation
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	190 042,29	2 670 938,24	-	144 043,29	313,1%



Ces recettes sont la contrepartie exacte des dépenses figurant au chapitre 041 « Opérations patrimoniales ». Elles retracent les mouvements comptables liés aux intégrations réalisées en matière de patrimoine communal ainsi que les opérations comptables liées aux avances sur marchés.

III) LES RESULTATS COMPTABLES ET LES RATIOS

a) Les résultats de clôture

L'ensemble de ces mouvements comptables se résumant dans les tableaux des résultats ci-dessous

RESULTATS 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 561 545,20	51 829 763,96	7 268 218,76
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 469 046,07	22 675 783,73	1 206 737,66
TOTAL BUDGET	66 030 591,27	74 505 547,69	8 474 956,42
RESULTATS 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 450 278,66	11 450 278,66
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 046 519,76		-3 046 519,76
TOTAL BUDGET	3 046 519,76	11 450 278,66	8 403 758,90
RESULTAT CUMULE 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 561 545,20	63 280 042,62	18 718 497,42
SECTION D'INVESTISSEMENT	24 515 565,83	22 675 783,73	-1 839 782,10
TOTAL BUDGET	69 077 111,03	85 955 826,35	16 878 715,32
RESTES A REALISER 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 302 642,05	223 020,98	-5 079 621,07
TOTAL BUDGET	5 302 642,05	223 020,98	-5 079 621,07
RESULTATS DE CLOTURE AVEC RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 561 545,20	63 280 042,62	18 718 497,42
SECTION D'INVESTISSEMENT	29 818 207,88	22 898 804,71	-6 919 403,17
TOTAL BUDGET	74 379 753,08	86 178 847,33	11 799 094,25

Comptablement les résultats de l'exercice budgétaire 2023 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 718 497,42 €,
- un solde d'investissement cumulé de :	- 1 839 782,10 €,
- un solde des restes à réaliser de :	- 5 079 621,07 €,
- un résultat net de :	11 799 094,25 €.

Ces résultats sont repris dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats.

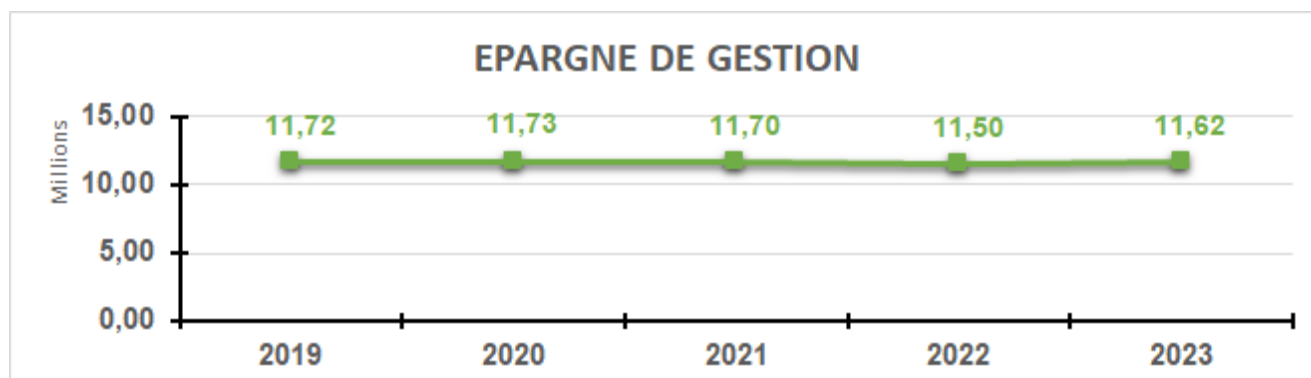
b) Les épargnes

Les épargnes sont les soldes intermédiaires de gestion qui permettent d'évaluer la santé financière de la collectivité.

1) L'épargne de gestion :

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes de gestion figurant aux chapitre 013 « atténuations de charges », 70 « Produits des services et du domaine, 73 « Impôts et taxes », 731 « Fiscalités locales », 74 « Dotation et participations » et 75 « Autres recettes de gestion courante » et les dépenses de gestion figurant aux chapitre 011 « Charges à caractère général », 012 « Charges de personne », 014 « Atténuations de produits », 65 « Autres charges de gestion courante ». Cet indicateur mesure la capacité de financement des dépenses de fonctionnement courante :

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	41 220 183,73	41 258 577,20	41 821 484,24	44 747 270,18	46 789 889,12
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	29 504 710,55	29 527 688,90	30 124 259,80	33 248 115,01	35 172 671,12
EPARGNE DE GESTION COURANTE	11 715 473,18	11 730 888,30	11 697 224,44	11 499 155,17	11 617 218,00

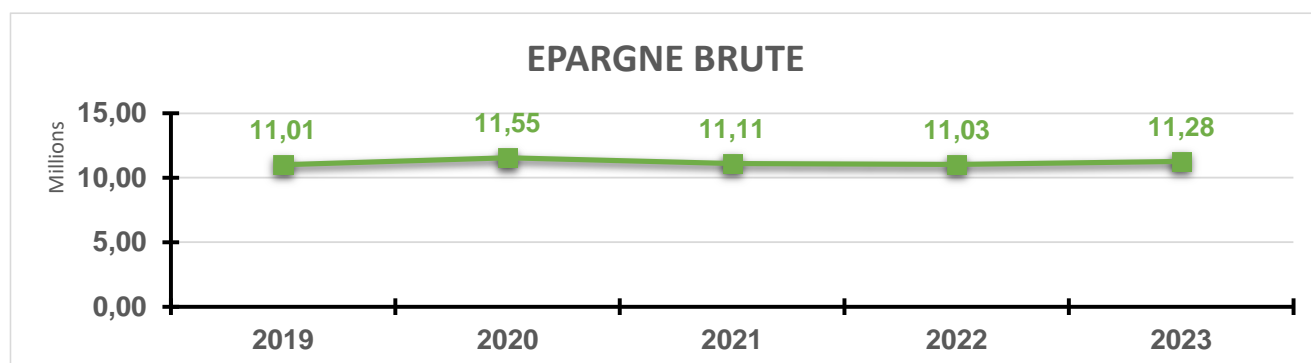


Ainsi que le décrit le tableau ci-dessus et sa représentation graphique, l'épargne de gestion courante est stable sur les 5 dernières années. Les ressources mobilisées permettent de financer les dépenses courantes de fonctionnement sans obérer le remboursement de la dette et notre capacité à investir.

2) L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement :

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement minorée du produit de cession des immobilisations et les dépenses réelles de fonctionnement telle que le décrit le tableau ci-dessus. Elle intègre les mouvements financiers liés à la dette et les mouvements exceptionnels à l'exception des produits de cessions d'immobilisation. Les écritures relatives aux transferts de résultats de l'EPIC-OT à l'EPIC-Hippocampus ont été neutralisées en 2022 pour disposer d'une lecture toute choses égales par ailleurs.

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 611 363,84	42 062 389,73	42 620 596,29	44 953 019,18	51 656 322,47
<i>neutralisation des produits de cessions</i>	<i>300 700,00</i>	<i>95 103,20</i>	<i>682 993,00</i>	<i>14 115,00</i>	<i>4 626 525,20</i>
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 299 344,22	30 419 555,76	30 824 449,37	35 862 699,49	35 753 953,15
<i>neutralisation opération de transfert EPIC-OT</i>				<i>1 957 444,59</i>	
EPARGNE BRUTE définition Finance Active	11 011 319,62	11 547 730,77	11 113 153,92	11 033 649,28	11 275 844,12



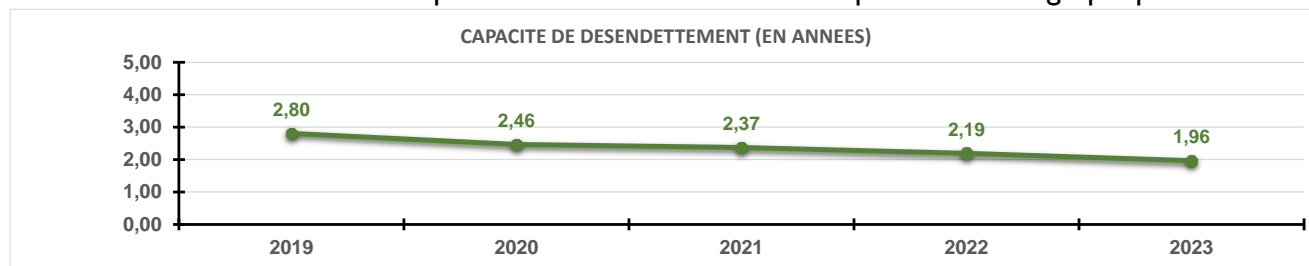
Compte tenu de la neutralisation de ces mouvements exceptionnels, nous avons une stabilité de l'épargne brute sur la période 2019/2023.

Cette épargne brute permet par conséquent de financer la dette et le programme d'investissement engagé dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Ce solde permet de calculer la capacité de désendettement de la commune. Ce ratio indique en nombre d'années le temps qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne.

	2019	2020	2021	2022	2023
ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	30 877 714,28	28 435 631,16	26 335 392,20	24 195 712,00	22 142 198,00
EPARGNE BRUTE	11 011 319,62	11 547 730,77	11 113 153,92	11 033 649,28	11 275 844,12
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,80	2,46	2,37	2,19	1,96

Compte tenu de la baisse de l'encours, et de la stabilité relative de l'épargne brute la capacité de désendettement de la commune poursuit sa baisse en 2023 ainsi que le décrit le graphique ci-dessous.

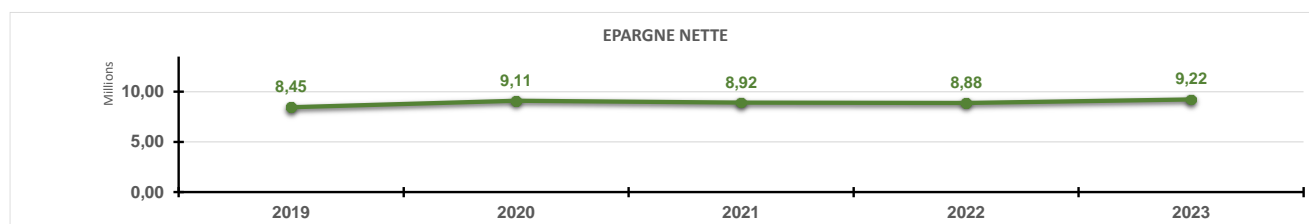


3) L'épargne nette ou autofinancement.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement dégagé lorsque l'ensemble des charges d'emprunts sont acquittées. L'épargne nette est donc égale à l'épargne brute minorée des remboursements du capital de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE BRUTE	11 011 319,62	11 547 730,77	11 113 153,92	11 033 649,28	11 275 844,12
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	2 564 118,43	2 442 083,12	2 189 857,96	2 150 622,90	2 051 335,56
EPARGNE NETTE	8 447 201,19	9 105 647,65	8 923 295,96	8 883 026,38	9 224 508,56

L'épargne nette retranscrit l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'équipement nouvelles. Elle fluctue depuis 2020 à un niveau proche de 9 millions d'euros.



Cette épargne nette a donc permis de financer 56% des dépenses d'équipement mandatées au cours de l'exercice 2023 ainsi que le décrit le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 928 277,59	15 613 580,13	16 451 834,09	14 358 029,86	16 388 059,14
EPARGNE NETTE OU AUTOFINANCEMENT	8 447 201,19	9 105 647,65	8 923 295,96	8 883 026,38	9 224 508,56
TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	40%	58%	54%	62%	56%

c) Les informations financières et les ratios

Les services préfectoraux transmettent chaque année la « fiche DGF ». Ce tableau retranscrit les principales données statistiques, fiscales et financières relatives à la commune de La Teste de Buch.

Le tableau ci-dessous en détaille les principales données :

DONNEES FICHES DGF	2019	2020	2021	2022	2023
Population INSEE	26 525	26 438	26 626	26 546	26 648
Nombre résidences secondaires	3 898	4 104	4 475	4 846	4 946
Population DGF	30 423	30 542	31 101	31 392	31 594
Nombre de logements sociaux	1 498	1 648	1 701	1 770	1 845
Nombre de résidences principales	16 889	17 319	17 675	18 025	18 276
Potentiel fiscal 4 taxes	32 610 030	34 077 295	34 945 786	34 926 792	38 353 755
Potentiel Financier	35 238 675	36 660 703	37 479 290	37 446 761	40 831 139
Potentiel financier / pop. DGF	1 158,29	1 200,34	1 205,08	1 192,88	1 292,37
Moyenne nationale Potentiel financier /pop DGF strate 20 000 à 50 000 habitants	1 194,88	1 215,04	1 223,38	1 219,53	1 270,60

Ces données permettent de compléter l'état « I A : Informations générales » du document budgétaire. Cet état reprend les informations statistiques, fiscales et financières et retrace les ratios obligatoires prévus règlementairement.

Ces ratios sont définis comme suit :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : débit des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 455 ou 456 selon les nomenclatures (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Le tableau ci-contre reprend les données communales 2019 à 2023 :

RATIOS OBLIGATOIRES	2019	2020	2021	2022	2023	Sparkline
ratio n°1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POP. INSEE	1 132,88 €	1 141,52 €	1 148,40 €	1 342,10 €	1 340,03 €	
ratio n°2 CONTRIBUTIONS DIRECTES/POP. INSEE	1 073,63 €	1 105,84 €	1 056,70 €	1 110,32 €	1 203,97 €	
ratio n°3 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POP. INSEE	1 568,76 €	1 590,98 €	1 600,71 €	1 693,40 €	1 938,47 €	
ratio n°4 DEPENSES D'EQUIPEMENT/POP. INSEE	790,30 €	590,02 €	616,04 €	527,88 €	585,05 €	
ratio n°5 DETTE/POP. INSEE	1 164,10 €	1 075,56 €	989,09 €	911,46 €	830,91 €	
ratio n°6 DGF/POP. INSEE	114,14 €	111,57 €	110,19 €	108,83 €	108,29 €	
ratio n°7 DEPENSES DE PERSONNEL/DRF A/D	62,9%	63,0%	63,2%	57,3%	58,3%	
ratio n°9 MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT	78,4%	77,6%	76,9%	84,1%	73,1%	
ratio n°10 DEPENSES BRUTES D'EQUIPEMENT / RRF	50,4%	36,8%	38,4%	31,2%	30,2%	
ratio n°11 ENCOURS DE DETTE / RRF	74,2%	67,6%	61,8%	53,9%	42,9%	

La comparaison avec les dernières données publiées (données 2021) :

RATIOS OBLIGATOIRES	2023	MOYENNE STRATE 20K A 50K 2021	écart LTB sur strate	MOYENNE COMMUNE TOURISTIQUE STRATE 20K A 50K 2021	écart LTB sur strate
ratio n°1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POP.INSEE	1 340,03 €	1 298,87 €	3%	1 107,00 €	21%
ratio n°2 CONTRIBUTIONS DIRECTES/POP. INSEE	1 203,97 €	718,83 €	67%	777,00 €	55%
ratio n°3 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POP. INSEE	1 938,47 €	1 493,97 €	30%	1 352,00 €	43%
ratio n°4 DEPENSES D'EQUIPEMENT/POP. INSEE	585,05 €	344,43 €	70%	365,00 €	60%
ratio n°5 DETTE/POP. INSEE	830,91 €	1 006,47 €	-17%	1 155,00 €	-28%
ratio n°6 DGF/POP. INSEE	108,29 €	198,40 €	-45%	127,00 €	-15%
ratio n°7 DEPENSES DE PERSONNEL/DRF A/D	58,3%	61,55%	-5%	56,10%	4%
ratio n°9 MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT	73,1%	93,61%	-22%	90,40%	-19%
ratio n°10 DEPENSES BRUTES D'EQUIPEMENT / RRF	30,2%	23,05%	31%	27,00%	12%
ratio n°11 ENCOURS DE DETTE / RRF	42,9%	67,37%	-36%	85,50%	-50%

Les données moyennes de la strate 20 000 à 50 000 habitants sont consultables sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

PARTIE 2 : LES BUDGETS ANNEXES

I LE BUDGET ANNEXE ILE AUX OISEAUX

Le budget annexe Ile aux Oiseaux retrace une compétence optionnelle et particulière de la Ville de La Teste de Buch : la gestion de l'Ile aux Oiseaux, site du Conservatoire du Littoral géré par la Ville depuis 2005.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder le Compte Administratif 2023 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II B1 et II B2 du document budgétaire.

A) La section de fonctionnement

I) Les recettes de fonctionnement d'un montant de 156 598,92 € en 2023 (101 229,17 € en 2022) :

D/f	r/o	Chap.	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
R	O	042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	297,00	297,00	0,00	0%
			Total O	297,00	297,00	0,00	0%
R		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	67 303,00	79 802,00	12 499,00	19%
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	33 629,17	61 969,23	28 340,06	84%
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		530,69	530,69	ns
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	14 000,00	14 000,00	ns
			Total R	100 932,17	156 301,92	55 369,75	55%
			Total R	101 229,17	156 598,92	55 369,75	55%

Ces recettes correspondent :

- aux redevances des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) attribuées par le Conservatoire du Littoral dans le cadre de conventions tripartites d'occupation des cabanes de l'Ile aux Oiseaux. Ces recettes figurent au chapitre 70 « Produits des services et du domaine » pour un montant de cumulé 2023 de 79 802,00 € (67 303,00 € au 31/12/2022) ;

- aux subventions versées par le Conseil Départemental de la Gironde et l'Agence de l'eau Adour Garonne au titre du plan de gestion de cet espace classé et du financement des postes de gardiens pour un montant total de 61 969,23 € (33 629,17 € en 2022). Ces recettes figurent au chapitre 74 « Dotations et Participations » ;

- à la régularisation des charges constatées (régularisation comptable des rattachements) pour un montant de 530,69 € (0€ en 2022). Ces recettes figurent au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

- aux produits de cessions liés à la vente du bateau pour un montant de 14 000,00 €. Cette recette figure au compte 775 « Produit de cessions ».

- aux dotations pour amortissement de subventions transférables qui figurent en dépenses d'ordre au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre les sections » pour un montant de 297,00 € (montant identique à 2022).

L'excédent de fonctionnement antérieur reporté imputé au compte 002 s'est élevé en 2023 à 96 832,41 € (264 127,99 € en 2022) conformément à la délibération d'affectation des résultats 2023.

2) Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 115 162,34 € (76 465,12 € en 2022).

D/f	r/o	Chap.	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
D	O	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	ns
		042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 991,38	33 917,73	26 926,35	385%
			Total O	6 991,38	33 917,73	26 926,35	385%
R		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 869,31	25 898,34	7 029,03	37%
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 604,43	55 346,27	4 741,84	9%
		022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	NS
			Total R	69 473,74	81 244,61	11 770,87	17%
			Total D	76 465,12	115 162,34	38 697,22	51%

Ces dépenses se déclinent :

- en charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 55 346,27 € correspondant à 1,25 ETP (50 604,43 € en 2022) ;

- en charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant cumulé de 25 898,34€ (18 869,31 € en 2022) ;

- en dotations aux amortissements des immobilisations figurant au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour un montant de 33 917,73 € (6 991,38 € en 2022).

B) La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement d'un montant cumulé de 213 447,03 €.

D/f	r/o	Chap.	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
D	O	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	297,00	297,00	0,00	0%
	Total O			297,00	297,00	0,00	0%
	R	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	ns
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121 135,69	213 150,03	92 014,34	76%
	Total R			121 135,69	213 150,03	92 014,34	76%
Total D				121 432,69	213 447,03	92 014,34	76%

Ces dépenses correspondent :

- aux dépenses d'équipement figurant au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour un montant de cumulé de 213 150,03 €. Ces dépenses correspondent aux travaux de restauration de la cabane n°21.

- aux dépenses d'ordre figurant au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour un montant de 297,00 € correspondent aux amortissements des subventions transférables (Cf. chapitre 042 en recettes).

Les dépenses en restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à 15 936,02 € et correspondent aux travaux engagés pour la cabane de gestion n°21.

2) Les recettes d'investissement d'un montant cumulé de 265 330,19 €.

D/f	r/o	Chap.	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
R	O	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	ns
		040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 991,38	33 917,73	26 926,35	385%
	Total O			6 991,38	33 917,73	26 926,35	385%
	R	024	PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00	ns
		10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 964,21	211 412,46	209 448,25	10663%
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	20 000,00	20 000,00	ns
	Total R			1 964,21	231 412,46	229 448,25	11681%
Total R				8 955,59	265 330,19	256 374,60	2863%

Ces recettes se décomposent :

- en dotations pour un montant cumulé de 211 412,46 € correspondant au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses d'équipement acquittées sur l'exercice 2022 pour un montant total de 19 352,83 € et aux excédents de fonctionnement capitalisés (1068) pour un montant de 192 059,63 €. Ces recettes figurent au chapitre 10 « Dotations, Fonds divers et réserves ».

- en subventions d'investissement pour un montant de 20 000 € correspondant à un acompte de 50% de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine perçu au titre de la restauration de la cabane de travail n°21. Cette recette figure au chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

- en recettes d'ordre de fonctionnement pour un montant cumulé de 33 917,73 €. Cette recette figure au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre les sections » et se décompose en amortissements des immobilisations acquises antérieurement pour un montant de 20 789,71 € et en plus-values sur cessions d'immobilisations pour un montant de 13 128,02 €.

Suite à la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022, le Conseil municipal avait intégré ces données comme suit :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 96 832,41 €. Cette recette a été imputée au chapitre 002 « résultats de fonctionnement reporté »,
- un déficit d'investissement reporté d'un montant de 20 219,06 €. Cette dépense a été imputée au chapitre 001 « résultat d'investissement reporté.

C) Les résultats 2023 :

L'ensemble de ces mouvements comptables se résumant dans les tableaux des résultats ci-après :

RESULTATS 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT 2023	115 162,34	156 598,92	41 436,58
INVESTISSEMENT 2023	213 447,03	265 330,19	51 883,16
TOTAL BUDGET	328 609,37	421 929,11	93 319,74

RESULTATS 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SOLDE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022		96 832,41	96 832,41
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 2022	20 219,06		-20 219,06
TOTAL BUDGET	20 219,06	96 832,41	76 613,35

RESULTAT CUMULE 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT CUMULE 2023	115 162,34	253 431,33	138 268,99
INVESTISSEMENT CUMULE 2023	233 666,09	265 330,19	31 664,10
TOTAL BUDGET	348 828,43	518 761,52	169 933,09

RESTES A REALISER 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT	-	-	-
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	15 936,02	30 878,00	14 941,98
TOTAL BUDGET	15 936,02	30 878,00	14 941,98

RESULTATS DE CLOTURE AVEC RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT CLOTURE	115 162,34	253 431,33	138 268,99
INVESTISSEMENT CLOTURE	249 602,11	296 208,19	46 606,08
TOTAL BUDGET	364 764,45	549 639,52	184 875,07

Comptablement les résultats de l'exercice budgétaire 2023 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	138 268,99 €,
- un solde d'investissement cumulé de :	31 664,10 €,
- un solde des restes à réaliser de :	14 941,98 €,
- un résultat net de :	184 875,07 €.

Ces résultats sont repris dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats.

I LE BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget annexe Pôle Nautique retrace une compétence optionnelle et particulière de la Ville de La Teste de Buch : la gestion de la Halte Nautique de Cazaux et la gestion des corps morts.

Ce service public industriel et commercial (SPIC) est géré HT dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M4.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder le Compte Administratif 2023 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II B1 et II B2 du document budgétaire.

A) La section de fonctionnement

I) Les recettes de fonctionnement d'un montant de 156 598,92 € en 2023 (101 229,17 € en 2022) :

d/r	o/r	Chapitre	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
r	o	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 501,00	5 952,00	3 451,00	138%
	Total o			2 501,00	5 952,00	3 451,00	138%
	r	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	559 839,17	591 767,51	31 928,34	6%
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,75	1,75	ns
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		771,00	771,00	ns
	Total r			559 839,17	592 540,26	32 701,09	6%
Total r				562 340,17	598 492,26	36 152,09	6%

Ces recettes correspondent :

- aux produits des usagers de ces services publics pour un montant de 591 767,51 €. Ces recettes figurent au chapitre 70 « Produits des services et du domaine » et correspondent :

- Aux produits liés aux postes de mouillage des corps morts pour un montant 2023 de 398 405,65€ € (370 726,67 € en 2022) ;
- Aux produits liés aux postes de mouillage de la Halte nautique de Cazaux pour un montant 2023 de 193 361,86 € (189 112,50 € en 2022).

- aux autres produits de gestion courantes pour un montant de 1,75€ correspondant à la régularisation des arrondis de TVA. Cette recette figure au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

- aux produits de cessions d'immobilisation pour un montant de 771 € correspondant au produit de la vente d'un tondeuse autoportée obsolète. Cette recette figure au chapitre 77 « produits exceptionnels ».

- aux recettes d'ordre relatives à l'amortissement des subventions d'équipement perçues antérieurement pour un montant de 5 952,00 €. Cette recette figurant au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections » est en hausse en raison de l'accroissement des financements perçus sur ce budget annexe.

L'excédent de fonctionnement antérieur reporté imputé au compte 002 s'est élevé en 2023 à 191 448,17 € (130 514,62 € en 2022) conformément à la délibération d'affectation des résultats 2023.

2) Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 553 899,02 € (501 406,62 € en 2022).

d/r	o/r	Chapitre	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
d	o	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 471,65	51 458,17	10 986,52	27%
	Total o			40 471,65	51 458,17	10 986,52	27%
	r	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	340 654,24	371 400,58	30 746,34	9%
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	119 694,72	130 740,48	11 045,76	9%
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,85	-	0,85	-100%
		66	CHARGES FINANCIERES	585,16	299,79	- 285,37	-49%
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	ns
	Total r			460 934,97	502 440,85	41 505,88	9%
Total d				501 406,62	553 899,02	52 492,40	10%

Ces dépenses se déclinent :

- en charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant cumulé de 371 400,58 € (340 654,24 € en 2022) ;

- en charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 130 740,48 € correspondant à 4 agents (119 964,72 € en 2022) ;

- en charges financières pour un montant de 299,79 € (585,16 € en 2022) correspondant aux intérêts du prêt souscrit en 2008. Ces charges figurent au chapitre 66 « Charges financières ».

- en dotations aux amortissements des immobilisations figurant au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour un montant de 51 458,17 € (40 471,65 € en 2022).

B) La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement d'un montant cumulé de 245 484,37 €.

d/r	o/r	Chapitre	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
d	o	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 501,00	5 952,00	3 451,00	138%
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 400,00		- 2 400,00	-100%
	Total o			4 901,00	5 952,00	1 051,00	21%
	r	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 420,00	6 236,49	816,49	15%
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 530,10	233 295,88	170 765,78	273%
	Total r			67 950,10	239 532,37	171 582,27	253%
Total d				72 851,10	245 484,37	172 633,27	237%

Ces dépenses correspondent :

- aux dépenses d'équipement figurant au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour un montant de cumulé de 233 295,88 €. Ces dépenses correspondent à l'acquisition de la dernière tranche de pontons bi-pentes et à l'acquisition des flotteurs des pontons de la halte nautique.

- Au remboursement du capital de la dette souscrite en 2009 pour un montant de 6 236,49 € (5420,00€ en 2022) correspondant à la dernière annuité de ce prêt.

- aux dépenses d'ordre figurant au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour un montant de 5 952,00 € correspondant aux amortissements des subventions transférables (Cf. chapitre 042 en recettes).

Les dépenses en restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à 13 706,16 € et correspondent à l'acquisition de défenses pour les corps morts.

2) Les recettes d'investissement d'un montant cumulé de 101 495,17 €.

d/r	o/r	Chapitre	Libellé chapitre	2022	2023	Ecart	Variation
r	o	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 471,65	51 458,17	10 986,52	27%
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 400,00		- 2 400,00	-100%
	Total o			42 871,65	51 458,17	8 586,52	20%
	r	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 485,00	50 037,00	- 32 448,00	-39%
	Total r			82 485,00	50 037,00	- 32 448,00	-39%
Total r				125 356,65	101 495,17	- 23 861,48	-19%

Ces recettes se décomposent :

- en subventions d'investissement pour un montant de 50 037 € (82 485,00€ en 2022) correspondant au solde de la subvention de l'Office National de la Biodiversité perçu au titre de l'acquisition de pontons innovants. Cette recette figure au chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

- en recettes d'ordre de fonctionnement pour un montant cumulé de 51 458,17 €. Cette recette figure au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre les sections » et correspond aux amortissements des immobilisations acquises antérieurement.

Suite à la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022, le Conseil municipal avait intégré ces données comme suit :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 191 448,17 €. Cette recette a été imputée au chapitre 002 « résultats de fonctionnement reporté »,
- un excédent d'investissement reporté d'un montant de 210 988,58 €. Cette recette a été imputée au chapitre 001 « résultat d'investissement reporté ».

D) Les résultats 2023 :

L'ensemble de ces mouvements comptables se résumant dans les tableaux des résultats ci-après :

RESULTATS 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT 2023	553 899,02	598 492,26	44 593,24
INVESTISSEMENT 2023	245 484,37	101 495,17	-143 989,20
TOTAL BUDGET	799 383,39	699 987,43	-99 395,96
RESULTATS 2022			
SOLDE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022		191 448,17	191 448,17
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 2022	0,00	210 988,58	210 988,58
TOTAL BUDGET	0,00	402 436,75	402 436,75
RESULTAT CUMULE 2023			
FONCTIONNEMENT CUMULE 2023	553 899,02	789 940,43	236 041,41
INVESTISSEMENT CUMULE 2023	245 484,37	312 483,75	66 999,38
TOTAL BUDGET	799 383,39	1 102 424,18	303 040,79
RESTES A REALISER 2023			
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	13 706,16	0,00	-13 706,16
TOTAL BUDGET	13 706,16	0,00	-13 706,16
RESULTATS DE CLOTURE AVEC RESTES A REALISER			
FONCTIONNEMENT CLOTURE	553 899,02	789 940,43	236 041,41
INVESTISSEMENT CLOTURE	259 190,53	312 483,75	53 293,22
TOTAL BUDGET	813 089,55	1 102 424,18	289 334,63

Comptablement les résultats de l'exercice budgétaire 2023 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	236 041,41 €,
- un solde d'investissement cumulé de :	66 999,38 €,
- un solde des restes à réaliser de :	- 13 706,16 €,
- un résultat net de :	289 334,63 €.

Ces résultats sont repris dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats.

Conclusion générale :

Dans un contexte marqué par la montée des tensions sur le plan international et par ses conséquences en matière économique tant au niveau de l'inflation que de la politique monétaire des banques centrales, la ville de La Teste de Buch a su maintenir le cap fixé à savoir :

- **Le maintien des taux de fiscalité à leur niveau 2021**, permettant à la fois d'avoir le taux d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties le plus bas des communes de sa strate en Gironde, et d'avoir restitué plus de 8,5 M€ de pouvoir d'achat aux contribuables testerins,

- **La poursuite son programme de modernisation de ses équipements** à travers la montée en puissance de son Programme Pluriannuel d'Investissement, avec un niveau de dépenses d'équipement significativement supérieur aux ratios des communes de sa strate démographique,

- **La maîtrise de l'endettement de la commune** avec un ratio de désendettement inférieur à 2 ans et une dette par habitant inférieur de près de 20% à l'endettement des communes de la strate de 20 000 à 50 000 habitants,

- **Le développement de l'attractivité** et la redynamisation de la commune par la mobilisation de l'EPIC-HIPPOCAMPUS.

- **Le lancement d'une démarche de certification Lucien 26000 relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)** de l'ensemble des services municipaux.

En résumé, une qualité de vie préservée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20240411-DEL2024_04_157a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 18/04/2024